

UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI

MEMOIRE PRESENTE A
L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN ETUDES REGIONALES

Par

Normande Lapointe

**Le capitalisme marchand au Saguenay-Lac-Saint-Jean :
John Guay (1828-1880), négociant et propriétaire foncier**

Septembre 1996



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RESUME

Le capitalisme marchand requiert des qualités particulières de la part de ses principaux acteurs que sont les gens d'affaires. On ne s'improvise pas marchand, on le devient. Les phénomènes de génération spontanée sont rares, voire exceptionnels, en ce milieu où la concurrence est toujours vive. C'est ainsi qu'on verra poindre, puis évoluer lentement, le cas de John Guay (1828-1880) qui nous semble représentatif du capitalisme canadien-français, au XIXe siècle. Cet homme, issu de La Malbaie, d'une famille de pionniers et de défricheurs, dont le père fut marchand et entrepreneur forestier, a suivi le mouvement de peuplement, depuis Charlevoix jusqu'au Saguenay, pour s'installer à Chicoutimi dès 1848 et y ouvrir un magasin. Il était alors commis de Joseph Collard, un marchand de son village natal.

La carrière de John Guay débute véritablement en 1850, aux lendemains de son mariage. Elle se déroulera en deux phases: une première, d'une durée de dix-huit ans (jusqu'en 1868) se déroulera en association avec Joseph Collard et Alexis Dumas, autre marchand en ascension de La Malbaie. John Guay développera des activités commerciales, fera des investissements fonciers et s'intéressera à l'industrie forestière. L'aire géographique de ses activités comprendra le Saguenay et le Lac-Saint-Jean. La deuxième phase de sa carrière durera douze ans, soit de 1868 jusqu'à son décès en 1880. Il la réalisera à titre de marchand indépendant, donc seul responsable de son

succès ou d'un échec, toujours possible. Or c'est là qu'apparaît, plus qu'auparavant, les qualités exceptionnelles dont était imbu un tel homme. Non pas qu'il varie ses activités, mais il les développe à un niveau sans précédent, peut-être rarement atteint par des Canadiens français. Voilà qui donne la mesure, la portée également des actions d'un tel homme sur son environnement. Disons-le, la vie quotidienne de centaines de familles, depuis Grande-Baie jusqu'à Roberval, dépendait de lui, c'est-à-dire du crédit qu'il pouvait offrir à son magasin, du travail à son commerce, sur ses nombreuses terres, et à ses moulins à scie. On croit que seuls les Price, à Chicoutimi, le surpassaient; or ceux-là étaient des capitalistes anglo-saxons aux assises combien différentes des Canadiens français.

Aux lendemains de son décès, sa veuve Marie-Emilie Tremblay, qui l'avait quotidiennement soutenu, continuera son oeuvre pendant dix ans, avec vigueur et intelligence, puis passera le flambeau à ses fils dont certains s'illustreront, notamment, dans le développement du capitalisme industriel. Qu'il suffise, à cet égard, de songer à la pulperie de Chicoutimi, établie en 1896, à même les capitaux (à ses débuts) de la famille Guay. Donc, trois générations de gens d'affaires: à La Malbaie, François; à Chicoutimi; John et ses fils, de 1850 à 1930. Les Guay auront donc marqué, d'une part, le développement économique de Charlevoix, de l'autre, l'évolution de la région saguenayenne et jeannoise. Ils furent, à leur mesure, des agents de développement économique, bref, de véritables capitalistes. Des hommes, de cette trempe, se retrouvent en chaque région du monde occidental, depuis le XVI^e siècle. Ils ont été les principaux acteurs du capitalisme marchand.

REMERCIEMENTS

Je suis infiniment redevable à monsieur André Côté, mon directeur de recherche, pour son soutien constant et surtout pour ses encouragements. Je tiens à le remercier particulièrement pour sa grande disponibilité, son grand intérêt pour cette recherche: en plus de lire et relire ce mémoire, il a su m'écouter, m'expliquer et me faire partager avec une patience inlassable, ses connaissances historiques.

Je profite de l'occasion pour remercier le personnel des Archives nationales du Québec de Chicoutimi et de Québec, pour son assistance précieuse tout au long de ces mois de recherche.

TABLE DES MATIERES

RESUME	ii
REMERCIEMENTS	iv
TABLE DES MATIERES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
BIBLIOGRAPHIE	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I: LE MILIEU FAMILIAL DE JOHN GUAY	12
1. Les ancêtres (XVIIe-XVIIIe siècles)	12
2. François Guay (1793-1860), homme d'affaires à à La Malbaie et au Saguenay	17
Sa montée en affaires	17
L'entrepreneur forestier (1823-1844)	19
L'entrepreneur en textile (1827-1833)	24
Le marchand (1824-1850)	24
Le propriétaire foncier	26
Affaires domestiques et décès de François Guay	29
CHAPITRE II: LA MONTEE EN AFFAIRES DE JOHN GUAY (1828-1868) ...	36
1. Enfance, adolescence, mariage	37
2. Le marchand associé (1850-1868)	44
Les sociétés d'affaires	44
Commerce et crédit privé	49
Investissements fonciers	59
Industrie forestière	63
Fin de l'association	68

CHAPITRE III: JOHN GUAY, MARCHAND INDEPENDANT (1868-1880)	71
1. Commerce et crédit privé	72
2. Investissements fonciers	88
3. Industrie forestière	100
4. Collaboration d'un gendre	105
CHAPITRE IV: JOHN GUAY: SA SUCCESSION (1880-1904)	107
1. Décès de John Guay	108
2. La descendance de John Guay	110
3. Marie-Emilie Tremblay, femme d'affaires (1880-1890)	114
4. Partage du patrimoine familial	120
5. Décès de Marie-Emilie Tremblay (1904)	123
CONCLUSION	126
ANNEXE I Généalogie	132
ANNEXE II Photographies.....	135
ANNEXE III Carte	136

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE II:

1. Obligations notariales, 16 février 1850 - 16 mars 1868	54
2. Années où se confectionnent les obligations, 16 février 1850 - 16 mars 1868	56
3. Périodes de l'année où se confectionnent les obligations, 16 février 1850 - 7 mars 1868	57
4. Poursuites judiciaires devant la Cour de Circuit de Chicoutimi, 16 février 1850 - 16 mars 1868	58
5. Investissements fonciers, 16 février 1850 - 16 mars 1868	61
6. Ventes de biens fonciers par John Guay, 16 février 1850 - 16 mars 1868	63
7. Moulins à scie, 16 février 1850 - 16 mars 1868	66
8. Concessions forestières, 16 février 1850 - 16 mars 1868	67

CHAPITRE III:

9. Inventaire du fonds de commerce de John Guay, 9 février 1876...	75
10. Obligations notariales, 18 mars 1868 - 16 septembre 1880	76
11. Années où se confectionnent les obligations, 18 mars 1868 - 16 septembre 1880	79
12. Périodes de l'année où se confectionnent les obligations, 18 mars 1868 - 16 septembre 1880	81
13. Poursuites judiciaires devant la Cour de Circuit de Chicoutimi (avec appel), et devant la Cour de Circuit de Chicoutimi (sans appel), 3 février 1869 - 16 septembre 1880	83
14. Poursuites judiciaires devant la Cour supérieure de Chicoutimi, 5 novembre 1868 - 16 septembre 1880	85

15. Poursuites judiciaires devant les Cours de Circuit de Chicoutimi et la Cour supérieure de Chicoutimi, 5 novembre 1868 - 16 septembre 1880	87
16. Périodes de l'année où John Guay s'adressait aux tribunaux de Chicoutimi, 5 novembre 1868 - 16 septembre 1880	88
17. Investissements fonciers, 18 mars 1868 - 16 septembre 1880	90
18. Années où se font les investissements fonciers, 18 mars 1868 - 16 septembre 1880	92
19. Périodes de l'année où se font les investissements fonciers, 18 mars 1868 - 16 septembre 1880	92
20. Biens de John Guay dans le canton Chicoutimi, en 1871	96
21. Ventes de biens fonciers par John Guay, 10 mai 1868 - 15 avril 1880	98
22. Années où s'effectuent les ventes de biens fonciers, 10 mai 1868 - 15 avril 1880	99
23. Périodes de l'année où s'effectuent les ventes de biens fonciers, 10 mai 1868 - 15 avril 1880	100

BIBLIOGRAPHIE

Documents d'archives (manuscrits, journaux, cartes, photos)

Archives nationales du Québec (ANQ), Centre de Québec

1. Archives notariales

Greffes: CIMON, Cléophe	(1843-1888) 52 contrats
DUBERGER, T.-L.	(1826-1831) 1 contrat
HUDON-BEAULIEU, Elie	(1840-1869) 15 contrats
* GAGNE, Jean	(1831-1872) 180 contrats
GAUVREAU, Charles-H.	(1815-1838) 186 contrats
TREMBLAY, Edward	(1830-1867) 11 contrats

2. Archives du ministère des terres et forêts, section archives écrites,
série: Administration des terres publiques, demandes des terres des
miliciens, 1812-1851 (dossier François Guay).

Archives nationales du Québec, Centre régional de Chicoutimi

1. Archives notariales

Greffes: BOSSE, Ovide	(1851-1883) 500 contrats
CHAPERON, John	(1848-1851) 5 contrats
CLOUTIER, Thomas-Z.	(1865-1895) 98 contrats
* GAGNE, Jean	(1872-1893) 180 contrats

* Même notaire qui a pratiqué à La Malbaie (1831-1872) et à Chicoutimi (1872-1893)

2. Archives paroissiales

Registres d'état civil (Chicoutimi, La Malbaie, Baie Saint-Paul).

3. Archives judiciaires

Cours de Circuit de Chicoutimi (avec appel et sans appel), 1850-1880.
Cour supérieure de Chicoutimi, 1868-1880.

4. Recensements nominatifs

Charlevoix: 1831, 1842, 1851, 1861, 1871 et 1881.
Saguenay-Lac-Saint-Jean: 1851, 1861, 1871 et 1881.

5. Archives du ministère de l'énergie et des ressources du Québec,
concessions forestières, 1842-1985.

6. Fonds Victor Tremblay: dossiers, documents et mémoires des anciens.

7. Journal dépouillé: *Le Progrès du Saguenay* (1887-1904).

8. Collection de cartes et de photos: les deux photos et la carte, présentées
en annexe, sont tirées de cette collection.

9. Fichier Loiselle: fichier des mariages du Québec, 1619-1925.
Contient 1 600 000 fiches (800 000 mariages).

Publications gouvernementales

Documents de la session, Bas-Canada et Québec, 1850-1900. En particulier les
rapports annuels du ministère des terres et forêts.

Gazette officielle, Québec, 1868-1880.

LANGELIER, J.-C. Terrains concédés par la Couronne, 1763-1890. S.d. 2 vol.
I: index des terrains; II: index des concessionnaires.

LANGLOIS, P.-F. Le Saguenay et le lac St-Jean: ressources et avantages
qu'ils offrent aux colons et aux capitalistes. Ottawa, Département de
l'agriculture, 1879. 54p. (livre rare)

Statuts, Bas-Canada et Québec, 1850-1900.

Ouvrages généraux et particuliers

Appendice au rituel romain. Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1919.
278p.

BEAULIEU, André, William F.E. MORLEY. La province de Québec. Toronto,
University of Toronto Press, 1971. 408p.

BLANCHARD, Raoul, L'Est du Canada français: province de Québec. Tome 2,
Montréal, Beauchemin, 1935. 336p.

BOORSTIN, Daniel. "Une institution américaine: l'homme d'affaires", Histoire des Américains, II. Paris, Armand Colin, 1981, pp.139-150.

BOUCHARD, Russel. La vie quotidienne à Chicoutimi au temps des fondateurs.
Chicoutimi-Nord, Russel Bouchard, 1993. 596p.

BOUCHER, Paul. Monographie économico-sociale des comtés ruraux du Québec.
Fascicule no II: Le Bas Saint-Laurent (Rive sud). Le Royaume du Saguenay (Chicoutimi), Québec, ministère de l'agriculture et de la colonisation, 1962, pp.77-175.

BOUCHER, Thomas. Mauricie d'autrefois. Trois-Rivières, Ed. du Bien Public,
1952. 206p.

BOURDE, Guy et Hervey MARTIN. Les écoles historiques. Paris, Seuil, 1983.
341p.

BRASSARD, E.-M. Le Saguenay historique. Montréal, Editions Fides, 1941. 92p.

BRAUDEL, Fernand. Civilisation matérielle, économie et capitalisme: XVe-XVIIIe siècle. Paris, Armand Colin, 1979. 3 vol.

BUIES, Arthur. Le Saguenay et la Vallée du Saint-Laurent. Québec, Imprimerie André Côté, 1880. 342p.

BUIES, Arthur. Le Saguenay et le Bassin du Lac-St-Jean, ouvrage historique et descriptif. 3ème édition, Québec, Léger Brousseau, 1896. 420p.

BURGUIERE, André, et al. Histoire de la famille. Paris, Colin, 1994. 3 vol.

CANTIN, Louise. Le lac Kénoqami et Saint-Cyriac, 1825-1924. Thèse de maîtrise (Histoire), Québec, Université Laval, 1975. 138p.

La colonisation du Saguenay, origine, début. Chicoutimi, Progrès du Saguenay, 1938. 16p.

COTE, André. Sources de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Tome I: Inventaire des archives paroissiales. Québec, ministère des affaires culturelles, 1978. 329p.

COTE, André. Sources de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Tome III: Guide bibliographique. Québec, ministère des affaires culturelles, 1977. 273p.

DECENE, Louise. William Price (1810-1850). Mémoire de licence (Histoire), Québec, Université Laval, 1964. 168p.

DUBE, Philippe. Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986. 334p.

GAGNON, Gaston. Pouvoirs et société à Chicoutimi (1890-1915). Mémoire de maîtrise, UQAM, 1980. 259p.

GAGNON, Gaston. Un pays neuf: le Saguenay Lac-Saint-Jean en évolution. Alma, Editions du Royaume, 1988. 196p.

GIRARD, Camil. Le Saguenay Lac-Saint-Jean en 1850, Rapport spécial de Jacques Crémazie. Jonquière, Sagamie\Québec, 1988. 62p.

GIRARD, Maurice. Le grand feu de 1870. Mémoire de licence (Histoire), Québec, Université Laval, 1965. 48p.

GOUBERT, Pierre. Cent mille provinciaux au XVIIe siècle, Paris, Flammarion, 1968. 439p.

GOUBERT, Pierre. Familles marchandes sous l'Ancien régime: les Danse et les Motte de Beauvais. Paris, SEVPEN, 1959. 192p.

GUITARD, Michèle. Histoire sociale des miliciens de la bataille de Châteauquay. Ottawa, Parcs Canada, 1983. 150p.

HAMELIN, Jean, ROBY, Yves. Histoire économique de la province de Québec, 1851-1896. Montréal, Fides, 1971. 436p.

HARDY, René et Normand SEGUIN. Forêt et société en Mauricie: la formation de la région de Trois-Rivières 1830-1930. Montréal, Boréal Express/Musée national de l'Homme, 1984. 222p.

LABERGE, Joanne, et al. Itinéraire toponymique du Saguenay-Lac Saint-Jean. Québec, Études et Recherches toponymiques, 1983. 101p.

LAMARRE, GUAY, et al. Itinéraire toponymique de Québec en Charlevoix. Québec, Commission de toponymie, 1983. 72p.

LAPOINTE, A., et al. Economie régionale du Saguenay Lac-St-Jean. Chicoutimi, Gaétan Morin, 1981. 272p.

LAPOINTE, Raoul. Au temps de la pinière. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1993. 188p.

LAPOINTE, Raoul. Histoire de l'imprimerie au Saguenay (1879-1969). Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1969. 292p.

MORISSET, Michel. Agriculture familiale au Québec. Paris, L'Harmattan, 1987. 205p.

OUELLET, Fernand. Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada. Montréal, Hurtubise, 1972. 379p.

OUELLET, Fernand. Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850. Montréal, Fides, 1966. 639p.

OUELLET, Fernand. Le Bas-Canada 1791-1840, changements structuraux et crises. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1976. 541p.

PARE, Marius. L'Eglise au diocèse de Chicoutimi. Tome I: Germination et formation 1535-1888. Québec, 1983. 227p.

PACREAU, Camille. Un voyage au Saguenay. Montmagny, Editions Marquis, 1944. 156p.

PELLETIER, Louis. John Warren et son histoire. Québec, 1988. 208p.

PEPIN, Pierre-Yves. Le Royaume du Saguenay en 1968. Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969. 435p.

POTVIN, Damase. La Baie des Ha! Ha!. Ed. de la Chambre de commerce, 1957. 427p.

Société généalogique de Québec. Répertoire des mariages du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1842-1971. Tome I, 1991.

TALBOT, Eloi-Gérard. Inventaire des contrats de mariages au greffe de Charlevoix. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1943. 373p.

TASSE, Joseph. Colonisation et commerce du bois. Montréal, Des Presses à vapeur de la minerve, 1871. 77p.

TREMBLAY, Victor. Histoire du Saguenay depuis ses origines jusqu'à 1870. Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1968. 487p.

Articles

- BEAUCHEMIN, J. BOURQUE, G. DUCHASTEL, J. "Eglise, tradition et modernité". Recherches sociographiques, XXXII, 2 (1991): 175-198.
- BOUCHARD, Gérard. "L'histoire de la population et l'étude de la mobilité sociale au Saguenay XIXe et XXe siècles". Recherches sociographiques, XVII, 3 (1976): 353-372.
- DUBUC, Alfred. "Classe capitaliste, accumulation de capital et idéologie du progrès à Chicoutimi à la fin du XIXe siècle". Saguenayensia, (octobre-décembre 1994): 28-41.
- DURAND, Gilles. "Sources manuscrites pour l'histoire de la vallée du Haut-Saguenay et du Lac St-Jean". Protée, vol. 2, no 1 (1972): 103-112.
- DUSSAULT, G. "L'utopie colonisatrice contre l'ordre économique". Recherches sociographiques, XIX, 1 (1978): 79-102.
- FALARDEAU, Jean-Charles. "L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française". Recherches sociographiques, VI. (1965): 33-45.
- LEMELIN, A. "Le déclin du port de Québec et la reconversion économique à la fin du XIXe siècle". Recherches sociographiques, XXII, 2 (1981): 155-186.
- PAQUET, Gilles et WALLOT, Jean-Pierre. "Stratégie foncière de l'habitant: Québec (1790-1835)". Revue d'histoire de l'Amérique française, vol, 39, no 4 (printemps 1986): 551-581.
- ROY, R. BOUCHARD, G., DECLOS, M. "La première génération de Saguenayens: provenances, apparentement et enracinement". Cahiers québécois de démographie, vol.17, no 1 (print. 1988): 113-134.
- SEGUIN, NORMAND. "La conquête du sol du 19e siècle". Recherches sociologiques, XIX, 1 (1978):135-139.

- SEGUIN, Normand, LAROUCHE, Daniel. "Les archives de l'enregistrement, des matériaux nouveaux pour l'histoire du Québec contemporain: l'exemple du bureau de Chicoutimi". Archives, 75.1 (1975): 24-25.
- SEGUIN, N., LAROUCHE, D., NADEAU, M. "Commentaires sur les sources de la propriété foncière". Archives, 75.2 (1975): 130-134.
- SEGUIN, Normand. "L'économie agro-forestière: genèse du développement au Saguenay au XIXe siècle". Revue d'histoire de l'Amérique française, 29, 4 (1976): 559-565.
- SIMARD, J.-Paul. "Le Saguenay en 1845", Saquenayensia, (janvier-février 1970): 9-11.
- SIMARD, J.-Paul. et al. "Survol de l'histoire économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean", Economie régionale du Saquenay-Lac-Saint-Jean, Gaétan Morin éditeur (1981): 17-72.
- SIMARD, J.-Paul et al. "Les premiers défricheurs du site actuel de Bagotville", Saquenayensia, (mai-juin 1964): 50-52.
- VALLERAND, Noël, "Histoire des faits économiques de la Vallée du Saint-Laurent", in Robert Comeau, éd., Economie québécoise, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1969, pp.39-84.
- ZOLTVANY, Yves. "Esquisse de la Coutume de Paris", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 25, no 3 (déc. 1971): 365-384.

INTRODUCTION

L'évolution du capitalisme marchand dans une région périphérique, en voie de développement, d'humanisation pourrait-on dire, tel le Saguenay au XIXe siècle, constitue à plus d'un titre un thème de recherche à la fois captivant et éclairant. Captivant, car on ne s'attend pas, à première vue, à y rencontrer ce phénomène économique qu'on a tendance à faire coïncider avec l'industrialisation. Eclairant surtout, pour hier comme pour aujourd'hui, car on perçoit une présence parfois marquée de gens d'affaires dans chaque village, puis, dans chaque ville, qui contrôlent les principaux paramètres du développement régional et en retirent des capitaux, dans certains cas, imposants. Voilà donc des hommes, parfois des femmes, veuves surtout, qui agissant de la sorte deviennent de véritables agents de développement, dans le sens de leurs intérêts propres, faut-il le rappeler. Ce sont leurs capitaux, accumulés depuis un demi-siècle, qui seront investis, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, dans l'industrie. Ainsi, la pulperie de Chicoutimi en 1896. Or le capitalisme marchand continuera de côtoyer, voire d'alimenter le capitalisme industriel, financier et bancaire, jusqu'à nos jours, à l'instar d'une source qui ne se tarit point. Analyser le capitalisme marchand au Saguenay, au XIXe siècle, c'est donc observer, à partir de traces conservées dans des dépôts d'archives, puis, faire

connaître, par le biais d'un Mémoire comme celui-ci, les comportements de ces animateurs de développement que furent les gens d'affaires, lesquels, dans une société traditionnelle comme la nôtre, n'ont pu que se perpétuer par la suite. En d'autres mots, c'est voir l'orientation, la poussée qu'on a donnée à cette région, hier. En ce sens, l'étude du passé aide à comprendre le présent. Notre région est telle que l'ont voulu ces agents de développement d'hier.

L'historiographie traite abondamment du Saguenay, de la colonisation et de la coupe du bois, à compter des années 1838-1842. Les chercheurs, à la suite de plusieurs contemporains, abordent les problèmes démographiques (surplus de population) et économiques (crises agricoles et forestières) de la région de Charlevoix. Ils soulignent que c'est en vue de soulager cette région et de trouver des remèdes aux difficultés qu'elle traversait, que des gens l'ont quittée, tantôt temporairement, tantôt définitivement, pour se rendre via le fleuve Saint-Laurent et le Saguenay, dans des espaces situés au nord des leurs, au delà des montagnes qui créent, encore aujourd'hui, le charme et le pittoresque de Charlevoix. Pour résumer leur pensée, disons que les auteurs parlent de peuplement, de défrichement, de cultures, de coupe de bois, qui complète si bien l'agriculture, et de l'apport de quelques marchands, tels William Price et ses fils, ou un Peter McLeod, dans l'industrie forestière.

Or, dans ce "pays neuf", pour employer une expression de l'historien Gaston Gagnon, on retrouve en outre une pléiade de marchands canadiens-

français qui tirent, aux mêmes moments, leurs ficelles du jeu. Voici les noms que fournit le recensement nominatif de 1861, pour Bagotville: André Potvin, Damase Hudon, Aimé Gravel, Louis-Philippe Pépin dit Lachance, Ferdinand Faffard, soit cinq marchands; pour Chicoutimi: John Guay, Ephraïm Tremblay, Basile Barret, Thélesphore Boily, François Guay (frère de John), François Jean, Méron Tremblay (beau-frère de John Guay), Job Dufour, soit huit marchands. En tout, donc, 13 marchands canadiens-français, dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres. A côté d'eux, à Chicoutimi, se trouvent deux marchands d'origine écossaise: David McLaren et James Alexander, et une famille d'origine anglaise: les Price (William vit jusqu'en 1867). Aucun marchand d'origine étrangère n'est relevé à Bagotville. Aucun marchand (canadien-français ou autre origine) ne se retrouve au village de La Baie. Ainsi, dans ce qu'on peut considérer comme les deux principaux villages du Saguenay à cette époque, treize marchands sur seize, soit 81% du total, sont d'origine canadienne-française, et assez jeunes: leur moyenne d'âge se situe au milieu de la trentaine (exactement: 35,9 ans). Assurément, le Saguenay d'alors convient davantage aux personnes jeunes, en santé, dynamiques, surtout dans le monde des affaires. Or, réussir dans le commerce n'a jamais été facile, en raison notamment de la concurrence, de la fragilité des marchés et de l'instabilité de la conjoncture. Les plus habiles réussissent à vivre ou à survivre. D'autres, le plus grand nombre, ferment boutique après quelques années. Seuls ceux possédant des qualités exceptionnelles vont faire fortune: ainsi Damase Hudon à Bagotville, les Price, John Guay (objet de notre Mémoire), James Alexander et David McLaren, à Chicoutimi, soit cinq (31,2%) des seize marchands qu'on vient de mentionner. Ce monde,

en perpétuel mouvement, a toujours été extrêmement difficile à saisir, à analyser et à comprendre. D'où l'importance d'user d'une méthodologie rigoureuse.

La méthodologie que nous avons adoptée pour notre Mémoire est celle de l'école française des Annales. Il s'agit d'une grande école historique qui s'est développée en France, à compter des années 1930, afin de contrecarrer des courants de pensée qui faisaient de l'histoire, une science s'intéressant uniquement aux élites, à la politique, à la diplomatie et à la grandeur de chaque nation. Pour l'école des Annales, la science historique est une discipline qui doit s'intéresser, d'une part à l'environnement, d'autre part à tous les groupes humains qui y vivent, l'humain étant, bien entendu, privilégié. Que cet humain ait été une élite, un pauvre, un vagabond, un mendiant ou un criminel, il constitue également l'objet de la science historique. En tenant compte de l'environnement où il a vécu, l'humain est étudié sur divers aspects: économique, social, culturel, biologique et psychologique. Il s'agit donc d'une analyse globale des humains et de leurs activités, et non plus uniquement des élites. Parmi les principaux historiens de cette école, citons Marc Bloch, Lucien Febvre, Fernand Braudel, Pierre Goubert, Emmanuel Le Roy Ladurie, Robert Mandrou et Yves Durand.(1)

(1) Guy Bourdé et Hervé Martin, Les écoles historiques, Paris, Seuil, 1983, pp.137-226.

L'influence de l'école française des Annales n'a cessé de croître depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, d'abord en Europe de l'Ouest, puis en Amérique latine et en Amérique du nord. On la retrouve donc au Québec, depuis les années 1965-1970. Ainsi, adopter cette méthodologie, c'est se situer dans un large courant de pensée qui a produit des études variées sur l'évolution des groupes humains dans le monde occidental.

Dans le cadre de notre Mémoire, nous avons d'abord retenu sur le plan méthodologique un ouvrage de Braudel: Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle.⁽¹⁾ Les pages analysées nous initient à l'économie du continent européen et à son évolution au cours de l'époque moderne. Elles aident aussi à clarifier le sens du vocabulaire usuel qu'on utilisera. Ainsi, l'auteur en accord avec Proudhon définit le capitalisme comme étant un "régime économique et social dans lequel les capitaux, sources de revenus, n'appartiennent pas en général à ceux qui les mettent en oeuvre par leur propre travail".⁽²⁾

Selon les époques, le vocable trouve sa place dans divers secteurs de l'économie; or on le voit aussi au sommet de la hiérarchie marchande. A cet égard, l'historien ajoute: "Cette position haute, au sommet de la société

(1) Fernand Braudel, Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle, Paris, A. Colin, 1979, en particulier "Les jeux de l'échange", pages 199-217, 329-406.

(2) Ibid., p. 206.

marchande, est probablement la réalité majeure du capitalisme étant donné ce qu'elle autorise".(1) Mais de quoi cet univers marchand est-il constitué? Pour Braudel, ce sont les caissiers, teneurs de livres, facteurs, commissionnaires, courtiers aux noms divers, marins, hommes de peine, etc. "(...) c'est tout cet ensemble-là, avec ses cohérences, ses contradictions, ses chaînes de dépendance (...) tout ce monde fait bloc".(2) C'est aussi dans ce bloc que l'on retrouve les capitalistes marchands, les prêteurs, officiers de finance, bailleurs de fonds ou si l'on veut, les détenteurs de "fortunes pécuniaires". Le mot capitaliste tout comme celui de capital reste, selon Braudel, accroché à la notion d'argent, de richesse.(3)

Voilà en résumé pour le vocabulaire. Or, n'est pas capitaliste marchand qui veut, ajoute Braudel. Pour le devenir, deux conditions essentielles doivent être remplies: l'instruction et la détention de capitaux. Ainsi, on doit d'abord apprendre les techniques du métier, la comptabilité, les systèmes monétaires, les formes de sociétés ou de crédit en vigueur, dans les lieux où s'effectueront des transactions commerciales et monétaires. L'ajout de langues étrangères restera toujours un atout majeur, mais il faut aussi des capitaux pour démarrer un commerce, une affaire. Il est extrêmement rare de connaître du succès dans le monde

(1) Ibid., p.329.

(2) Ibid., p.333.

(3) Ibid., p.336.

marchand, sans la possession au préalable d'une certaine masse monétaire, ou de biens: fonciers, immobiliers. On gardera donc à l'esprit ces précieux enseignements de Braudel.

Une seconde étude, cette fois-ci de Goubert, nous a également servi sur le plan méthodologique; il s'agit de Cent mille provinciaux au XVIIe siècle.⁽¹⁾ De cette grande monographie régionale, retenons surtout le cas de la bourgeoisie urbaine. C'est en reconstituant l'histoire de quelques-unes des familles de Beauvais, en répertoriant des informations sur leurs membres, que l'auteur s'infiltre, du moins en autant que les sources documentaires le permettent, dans le monde des rapports matrimoniaux, sociaux et des affaires de ces bourgeois.

Qui sont ces familles bourgeoises, combien sont-elles, quelles sont leurs occupations à la ville et à la campagne, quel rôle ont-elles joué dans la société de Beauvaisie de l'Ancien régime? Voilà des questions sur lesquelles Goubert nous entretient. Précisons d'abord que la haute bourgeoisie de Beauvais forme une quarantaine de patronymes ayant accédé à l'ascension sociale grâce à des charges, des fonctions administratives, des distinctions et des alliances maritales avec d'autres familles bourgeoises. Ces bourgeois sont pour la plupart officiers, propriétaires fonciers et marchands de toile de lin et leur principale occupation consiste à s'enrichir

(1) Pierre Goubert, Cent mille provinciaux au XVIIe siècle, Paris, Flammarion, 1968, 439 p.

au détriment des paysans, des ouvriers, des fabricants et des nobles de la campagne et de la ville. Or, Goubert fait ressortir quatre moyens d'enrichissement utilisés par ceux-ci dans le Beauvaisis du XVIIe siècle: 1) commerce des étoffes, 2) stockage des vivres, 3) créances prises sur les paysans, et 4) prêts consentis à la noblesse. Mais comment s'y prennent-ils? Comme ils occupent au sein de la société beauvaisienne la totalité des postes de commande tels justice, finance, police, marchandises, échevinage, charité et religion, ils disposent ainsi de tous les moyens pour exploiter et profiter des paysans de la campagne et des ouvriers de la ville.

Très peu de gens échappent aux griffes de la bourgeoisie. Or, à Beauvais, l'accaparement des vivres comme le blé et autres grains, entre autres, est bien réel. C'est le cas de Toussaint Foy, officier et propriétaire foncier qui entreposait des vivres. Il profitait des temps de cherté, allant jusqu'à spéculer sur le prix de certains produits pour amasser des bénéfices exorbitants et cela, de façon rapide. Ce même Foy grossira sa bourse en prenant des créances immobilières sur les paysans qui, à cause de la montée des prix, n'arrivent plus à payer le fermage, les semences, les dîmes, le champart. Au bout de quelques années, comme ils sont incapables d'acquitter la créance, les parcelles de terre sont hypothéquées et passent aux mains du bourgeois. Il en va du même scénario pour les marchands. On pense ici à Nicolas Danse, marchand et également propriétaire foncier de Beauvais. Sa fortune tient essentiellement sur le commerce des étoffes et le prêt rural. Il achète à rabais les étoffes des fabricants à la ville comme à la campagne, contrôle le prix de l'étoffe, profite de la main-

d'oeuvre et des acheteurs. D'autres bourgeois comme Nicolas Tristan, propriétaire foncier, fondent leur fortune sur des prêts consentis à la noblesse avec laquelle ils passent des obligations prétextant ainsi la sortir de la ruine. Par ce stratagème, ils amassent un patrimoine mobilier et immobilier considérable: terres, fiefs, seigneuries, manoirs d'origine noble. Ce sont là quelques exemples de fortunes bourgeoises que Goubert distingue toutefois. Nous avons affaire selon lui à deux types de fortunes; d'abord la fortune vieille et d'officier:

"Elle est constituée pour la moitié par des terres, pour le quart par des rentes nombreuses et anciennes, et sur des assises, principalement sur des paysans et des petits nobles. Le dernier quart groupe la valeur de l'office, deux ou trois maisons meublées et de l'argent comptant".(1)

Enfin, la fortune jeune et marchande:

"Les bourgeois trouvent le dynamisme de leurs affaires par le négoce. Ils possèdent dans ce sens des stocks, des dettes actives, possèdent très peu de rentes, des dettes étrangères au commerce et très peu de terres et de maisons."(2)

De tels modes d'enrichissement se retrouvent, à peu de nuances près, partout dans le monde occidental, du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle, peut-être davantage. Voilà quelques balises sur lesquelles nous nous appuierons pour analyser les activités marchandes de John Guay au Saguenay.

(1) Ibid., p.372

(2) Ibid., p.372

A n'en point douter, il s'agit d'un homme remarquable, qui possède les qualités requises à un capitaliste marchand. Originaire de La Malbaie, il s'installe en 1848 à l'âge de 20 ans au Saguenay pour y exercer des activités jusqu'à son décès en 1880: commerce général, crédit privé, transport fluvial, industrie forestière, investissements fonciers. Son analyse se fera en quatre temps comportant autant de chapitres.

Nous ferons d'abord l'étude de son milieu familial (chapitre I). On se retrouvera donc à La Malbaie. Ainsi, on dressera le profil de ses antécédents familiaux, puis on expliquera les activités diverses de François Guay, son père, exercées dans Charlevoix et au Saguenay.(1) John grandira donc dans un environnement où les affaires pullulent et les capitaux s'amoncellent. Bref, il s'agit d'un milieu propice à l'apprentissage du monde marchand.

Puis viendra l'étude de John Guay plus spécifiquement qui se fera en deux phases: celle du marchand-associé (1850-1868) où un Joseph Collard, marchand de La Malbaie, jouera un rôle notable (chapitre II), celle du marchand indépendant (1868-1880) où l'homme d'affaires s'affirmera comme chef de son entreprise (chapitre III). Or, à l'instar des autres marchands, John

(1) On devra éviter de confondre François Guay (le père), et François (le fils ainé) qui fut marchand à Chicoutimi, de 1861 à 1880, sans connaître de succès. Au recensement nominatif de 1881, François Guay (fils) se déclare journalier; en 1861, il s'était déclaré marchand, et en 1871, commis-marchand.

Guay s'adonnera aussi à des activités politiques et culturelles; soulignons que celles-ci ne seront pas abordées dans notre Mémoire. En dernier lieu, on verra la fin de sa carrière et les questions successorales (1880-1904) où sa veuve jouera un rôle majeur (chapitre IV). Les fils continueront les entreprises familiales et connaîtront eux aussi du succès à la fois dans le monde des affaires et dans la vie publique régionale. Les capitaux de la famille seront investis dans l'industrie régionale, à compter de 1896: c'est de là que proviendra, en bonne partie, le financement de la pulperie de Chicoutimi dont nous fêtons en 1996 le centenaire de fondation. Notre économie passera ainsi du capitalisme marchand au capitalisme industriel. Ce Mémoire abordera donc la première phase du capitalisme régional lié au monde marchand.

Les Guay furent, sans aucun doute, une famille d'affaires de premier plan à Chicoutimi, au cours des années 1850-1930. Curieusement, peu de gens semblent connaître aujourd'hui leur apport à la région. Notre étude va donc combler une lacune dans l'historiographie régionale, voire même québécoise.

Une telle analyse requiert la consultation de sources documentaires assez nombreuses. Voici les principales: recensements nominatifs de Charlevoix et du Saguenay, Mémoires recueillis par Mgr Victor Tremblay, archives notariales: plus de 1 032 contrats confectionnés à La Malbaie et à Chicoutimi, registres d'état civil, collection d'archives photographiques et de cartes, archives du ministère de l'énergie et des ressources du Québec (concessions forestières, 1842-1985), enfin archives judiciaires de Chicoutimi.

CHAPITRE I

Le milieu familial de John Guay

Ce premier chapitre vise à esquisser le profil de la famille Guay. Nous verrons d'abord les ancêtres, aux XVII^e et XVIII^e siècles, puis nous présenterons François Guay (1793-1860), le père de John. On analysera donc les principaux aspects de sa carrière d'homme d'affaires à La Malbaie, ses relations sociales et familiales, de même que ses activités au Saguenay où John le suivit sans doute. Ces pages vont montrer que le milieu familial d'où émergea John avait développé de florissantes activités commerciales et industrielles, tant dans Charlevoix qu'au Saguenay des premiers colonisateurs. Peut-on alors trouver un environnement familial plus propice à l'émergence d'un homme d'affaires de la trempe de John Guay qui fera sa marque au Saguenay, à compter du milieu du XIX^e siècle?

1. Les ancêtres (XVII^e-XVIII^e siècles)

Gaston Guay (I) est l'ancêtre de la lignée qui nous intéresse. Il est natif de la région de Montreuil-sous-Bois (archevêché de Paris). C'est là qu'il épouse vers 1650 à l'âge de 20 ans, Jeanne Prévost. Entre les années 1670-1672, il émigra en Nouvelle-France. C'est à Québec, capitale de cette

colonie, qu'il s'établit. En novembre 1678, il fait l'acquisition du fief Saint-François situé près de Québec, de Jacques Bourdon et de Charles Aubert de La Chesnaye, qu'il exploite à titre de seigneur.

Les recensements nous apprennent que sa veuve a vendu la propriété en 1691 à Jean-Baptiste Prévost, probablement un membre de sa famille, soit 9 ans après le décès de Gaston Guay (1682). Jeanne Prévost est décédée à son tour en 1699 à l'âge de 70 ans. Cinq enfants sont issus de leur union dont Mathieu, le fils aîné, né en France vers 1651.

Mathieu Guay ou Gastonguay (II) a vécu à la Haute-ville de Québec, apparemment au fief Saint-François, selon le recensement de 1681. Il épouse en janvier 1681 à Québec, Thérèse Poirier. L'épouse de Mathieu décède en octobre 1693 et laisse à son époux une famille de sept enfants, dont Noël sur qui nous reviendrons un peu plus loin.

Dès le mois de janvier 1694, Mathieu Guay épouse en secondes noces, à Québec, Anne Brisson. La jeune femme âgée de 22 ans donne naissance à un fils puis décède la même année. Enfin, en août 1695, Mathieu convole en troisièmes noces, encore à Québec, avec Marguerite Balan. Celle-ci donnera naissance à onze enfants. Le recensement de 1716 nous signale que Mathieu Guay habite toujours la Haute-ville de Québec, plus particulièrement sur la rue Saint-Louis. Il meurt en juillet 1719, à l'âge de 70 ans.

Or Noël Guay (III), issu du premier mariage de Mathieu, s'établit à

Baie Saint-Paul en 1710 et y épouse l'année suivante, Madelaine Poulin. Elle décède en 1713, possiblement des séquelles de l'accouchement d'un enfant qui ne survécut pas non plus.

Puis, Noël se déplace à Saint-Jean près de Québec, pendant trois ans, pour retourner définitivement à Baie Saint-Paul où il épouse en secondes noces, Catherine Simard-Lombrette. Noël Guay est décédé à l'été de 1728 à l'âge de 40 ans. Neuf enfants sont issus de ce mariage; quatre mourront en bas âge et les cinq autres se rendirent à l'âge adulte. Parmi ceux-ci, Joseph (IV), né en 1722, qui avait six ans au décès de son père.

Joseph (IV) a passé toute sa vie à Baie Saint-Paul, vraisemblablement comme cultivateur. Il y mourut accidentellement en 1776, piétiné par son cheval à l'écurie. Il avait épousé une fille des Eboulements (1744), qui donna naissance à 13 enfants, sur une période de 23 ans; l'écart des naissances s'établit donc à 21 mois. Parmi ces enfants, voici Athanase-Victor-Josse (Joseph), appelé communément Josse (V), né en 1749.

Josse a quitté Baie Saint-Paul, au début de la vingtaine pour aller s'établir à La Malbaie, dans la seigneurie de Murray Bay qui venait, à l'instar de celle de Mount Murray (voisine), d'être ouverte à la colonisation. Il s'installa sur un lot de terre que lui avait concédé le seigneur d'origine écossaise John Nairne (1731-1802). Notons que le seigneur de Mount Murray était lui aussi d'origine écossaise: il s'agissait de Malcolm Fraser (1733-1815). Tous deux étaient passés en Amérique du nord, durant la guerre

de la Conquête (1755-1760). C'est en reconnaissance de services rendus dans l'armée britannique que le gouverneur général James Murray avait concédé en 1762, une seigneurie à chacun, dont l'espace global couvrait l'ancienne seigneurie de La Malbaie qui n'avait jamais été mise en valeur. Or les seigneurs Nairne et Fraser feront des efforts pour développer ce bel environnement, en faisant des concessions à des gens de Charlevoix et à d'autres issus d'Ecosse. On peut presque parler d'une colonie écossaise, à Murray Bay et à Mount Murray, vu le nombre d'Ecossais qui s'y installèrent.(1) C'est donc dans ce contexte de défrichement, de colonisation, que Josse Guay s'établit à La Malbaie vers 1770, à l'âge de 21 ans environ. On imagine bien les dures tâches qu'il dut accomplir sur des espaces somme toute peu propices à l'agriculture. Quelques années plus tard (1776), il se marie à Geneviève Mattest, une jeune fille originaire des Eboulements, dont les parents résidaient sans doute à Murray Bay, étant donné que la cérémonie religieuse se déroula à La Malbaie. Il s'agissait du premier mariage célébré à la paroisse Saint-Etienne de La Malbaie.(2) Dix enfants sont issus de cette union, dont François (VI), père de John Guay. Tous semblent avoir vécu à La Malbaie. Josse, devenu patriarche, y mourra

(1) Voir à ce sujet: Recensements nominatifs de Charlevoix, 1831, 1842, 1851 et 1861.

(2) Registre d'état civil, paroisse Saint-Etienne de La Malbaie, 15 octobre 1776 (acte de mariage). Josse et sa femme ne savent pas signer leur nom. Les registres de la paroisse Saint-Etienne débutent le 2 septembre 1774; de cette date jusqu'au 15 octobre 1776 (mariage de Josse Guay), on note cinq actes d'état civil (trois baptêmes et deux sépultures). L'acte de mariage de Josse Guay est donc le sixième, du registre.

en 1833.(1) On le déclarait "cultivateur du lieu". Il y avait vécu 63 ans. Ce pionnier n'a pu que laisser des bons souvenirs dans son environnement.

Cinq générations se sont donc succédées, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Voici quelques-unes de leurs caractéristiques. D'abord les Guay s'établissent dans la capitale de la Nouvelle-France, un endroit où le travail ne manquait point. Ensuite, ils se déplacent peu, comme l'indiquent les lieux de naissance de leurs enfants: Québec (1670/72-1710), Baie Saint-Paul (1710-1770), enfin, La Malbaie par la suite. Troisièmement, ils s'intéressent à l'agriculture qui est devenue, à l'instar de la majorité de la population, leur activité dominante. On peut dire en outre qu'ils sont des défricheurs, des pionniers de l'occupation du sol; on pense ici au fief Saint-François, en banlieue de Québec, aux terres de Baie Saint-Paul que le Séminaire de Québec (seigneur) concéda à compter des années 1680, enfin, aux espaces de Murray Bay pouvant être mis en culture à compter de 1762. Dans Charlevoix, en tout cas, ils font partie de la première génération de défricheurs. Dernier point: ce sont des gens audacieux, qui ne reculent point devant les défis. On ne croit pas que le monde des affaires ait intéressé cette famille au cours des cinq premières générations. François Guay aura probablement été le premier à se lancer dans le monde des affaires. Agissant ainsi, il aura été, à son tour, un pionnier, mais dans les affaires. Il avait donc gardé les caractéristiques de sa famille. Présentons

(1) Ibid., 30 novembre 1833 (acte de sépulture de Josse Guay).

maintenant cet homme ainsi que sa florissante carrière.

2. François Guay (1793-1860), homme d'affaires à La Malbaie et au Saguenay

Sa montée en affaires

François Guay (VI) est né en septembre 1793. Il est le huitième enfant de la famille. Son parrain et sa marraine furent François Boulianne et Thérèse Simard. On croit que François eut une instruction du moins rudimentaire puisqu'il avait une belle signature.(1) Contrairement à son père, il ne se dirigea pas spécifiquement vers la culture de la terre. Celle-ci, de toute façon, n'était guère rentable dans cette région. Adolescent, il fait plutôt l'apprentissage du métier de charpentier. A l'âge de 19 ans, il fit aussi partie, à l'instar de quelques centaines de célibataires de Charlevoix, de la milice locale. C'est à cette époque qu'eut lieu la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Comme ils l'avaient tenté auparavant (1775), les Américains voulurent alors s'emparer du Canada. L'invasion fut repoussée, comme on le sait. Or c'est le premier bataillon de la milice d'élite dont faisait partie François Guay qui s'illustra à la bataille de Châteauguay, le 26 octobre 1813.(2) La guerre finie, François

(1) Signature de François Guay



(2) ANQ-Q, Ministère des terres et forêts, Série: Administration des terres publiques, demande de terres des miliciens, dossier François Guay. Voir

resta milicien (travail à temps partiel qui rapportait 10 livres sterling par année). Mais c'est surtout à l'exercice de son métier de charpentier qu'il s'adonna, au cours des dix années suivantes. Ainsi, fut-il amené à construire des ponts, des quais et des moulins à scie, dans sa région de Charlevoix. Voilà des réalisations qui allaient lui donner l'expérience des travaux et de la vie en forêt, ainsi que des profits, apparemment importants. Il se pourrait même qu'il ait été plus qu'un simple charpentier, à certaines occasions.

En mai 1824, alors qu'il a 31 ans, François se marie à La Malbaie avec une jeune fille de 20 ans: Théotiste Dallaire. Celle-ci vient du même milieu social que lui: son père et son grand-père étaient agriculteurs. Le contrat de mariage établit un régime de communauté de biens, selon l'usage, pourrait-on dire, de la Coutume de Paris.(1) Le futur conjoint offre à Théotiste un imposant douaire de 800 livres sterling (\$3 200). Comme le douaire ne peut constituer plus de la moitié de la fortune du donateur, on peut estimer à environ 1 600 livres (\$6 400) la valeur des biens de François. Cette somme, représentant un minimum selon nous, équivaut à 76 % de la mise de fonds faite en 1837 dans la société des Vingt-et-Un.(2) D'ores et déjà, François est un

aussi le livre de Louis Pelletier, John Warren et son époque, Québec, 1988, ainsi que celui de Michèle Guitard, Histoire sociale des miliciens de la bataille de Châteauquay, Ottawa, 1983.

(1) C.-H. Gauvreau, La Malbaie, 7 mai 1824 (contrat de mariage); registre d'état civil, paroisse Saint-Etienne de La Malbaie, 9 mai 1824 (acte de mariage).

(2) Le capital montait à 2 100 livres, soit \$8 400. Donc, 1 600 livres équivaut à 76% de cette mise de fonds.

gros détenteur de capitaux; ceux-ci ont été accumulés à raison de 160 livres par année, depuis qu'il est majeur. Quelques témoins que voici signent le contrat de mariage: Isaac Guay (frère de François), François Boulianne (parrain de François), Louis Claveau, et l'arpenteur Jean-Baptiste Duberger, fils d'un arpenteur célèbre du même nom,(1) qui a épousé une Glackmeyer de Québec.(2) La présence d'un Duberger à une cérémonie intimiste montre que François Guay a de bonnes relations sociales. Ainsi, François possède, à ce moment-là, expérience dans les travaux forestiers, capitaux importants, puis des amis de premier plan. Voilà des atouts non négligeables pour un homme, nouvellement marié, qui allait dorénavant faire sa marque dans le monde des affaires. A cet égard, sa femme constituera un autre atout, puis un symbole de stabilité sociale.

L'entrepreneur forestier (1823-1844)

On sait avec certitude, cette fois-ci, que François Guay se lança personnellement dans des activités forestières, à compter de décembre 1823. Il loue alors un moulin à scie de William Fraser (3): celui-ci était médecin,

(1) DBC, VI: 244-245 (Jean-Baptiste Duberger, 1767-1821).

(2) Sur les Glackmeyer, cf. DBC, VII: 377-379; XI: 836-838. La femme de Jean-Baptiste Duberger s'appelait Suzanne Glackmeyer.

(3) C.-H. Gauvreau, La Malbaie, 14 décembre 1823.

seigneur de Mount Murray; en plus, il avait épousé une Duberger (détail, mais significatif ici). En 1827, François fait l'acquisition du moulin,(1) qu'il possédera pendant deux ans seulement, car il le vendit le 19 décembre 1829 à trois cultivateurs de La Malbaie,(2) au prix de 48 livres (\$192), soit presque le double de ce qu'il avait payé. Voilà une entrée réussie dans le monde des affaires.

Au cours des années suivantes, François Guay a probablement continué à oeuvrer dans ce secteur, sans que les sources notariales le montrent. Or celles-ci sont plus explicites, à compter de 1836, à ce sujet. Voilà que François et Thomas Simard (futur membre de la société des Vingt-et-Un) s'engagent à construire un moulin à scie sur la rivière Noire pour le compte de Peter McLeod, commis de la compagnie de la Baie d'Hudson au Saguenay.(3) La même année, François Guay, Augustin Gagnon et quelques autres s'engagent à ériger à la Baie des Rochers, toujours sur le territoire du Saguenay, des dalles de moulin à scie pour le compte de Thomas Simard et d'Alexis Tremblay Picoté (celui-ci sera le fondateur de la société des Vingt-et-Un).

Ainsi, l'initiative d'ouvrir le Saguenay vient de personnages que côtoyait François Guay. Celui-ci ne fut pas actionnaire officiel de la

(1) C.-H. Gauvreau, *La Malbaie*, 16 septembre 1827.

(2) T.-L. Duberger, *La Malbaie*, 19 décembre 1829. Ce notaire est le frère des arpenteurs Jean-Baptiste et Georges Duberger.

(3) C.-H. Gauvreau, *La Malbaie*, 19 avril 1836.

société des Vingt-et-Un, formée en octobre 1837, mais probablement y participa-t-il à titre de co-associé. Il s'impliqua d'ailleurs dans les activités de la société des Vingt-et-Un. Voici ce que nous savons à ce sujet.

Dès que la société se mit à l'œuvre, en juillet 1838, François Guay passa un autre marché de construction de moulin à scie pour le compte de Thomas Simard et d'Alexis Tremblay Picoté, ces derniers agissant au nom de leur société pour la coupe de bois de pin au Saguenay. C'est à Port aux Quilles que le moulin devait être construit. Voici quelques clauses du contrat:

"François Guay s'engage et s'oblige de construire pour la dite société sur le Territoire du Saguenay à l'endroit à lui connu, un moulin à scie de même grandeur et mêmes dimensions que celui construit par Thomas Simard au lieu nommé "Port aux Quilles" sur le Territoire du Saguenay. Guay fournira les bois pour la construction, toutes les ferrures et scies nécessaires et livrera le tout dans le mois d'août et fournira des comptes détaillés du temps des personnes, graiments, fournitures pour sa satisfaction et justification et celle de la dite Société. (...) Dans le cas où la société ne prendrait pas pour elle le moulin à scie une fois fini, Guay en sera le propriétaire en payant à la société à leur demande, une somme de 100 livres avec le droit pour François Guay de couper des billots au nombre d'une grande part dans la dite société. (...) Dans le cas où la société garderait le dit moulin, elle s'oblige à payer François Guay sur les revenus et profits d'icelle pour les fournitures pour la construction du moulin. La société lui paiera l'intérêt à 6% jusqu'au parfait paiement".(1)

On peut citer un autre texte, de l'abbé Louis-Antoine Martel, qui fait aussi allusion aux activités de François Guay au Saguenay:

(1) C.-H. Gauvreau, La Malbaie, 24 juillet 1838.

"(...) En juillet 1838, Benjamin Godreau, François Guay et quelques autres allèrent visiter plusieurs endroits pour la pinière (...) François Guay surnommé du sobriquet Caille, s'éprit d'un autre endroit situé le long du Saguenay; et comme il voulait absolument y bâtir un moulin sur un ruisseau qui se trouvait là, on donna à ce ruisseau le nom de ruisseau à Caille.⁽¹⁾

D'autre part, en septembre de la même année, à l'occasion d'un autre marché,⁽²⁾ François entreprend la construction de dalles pour un moulin à scie à la Baie des Rochers pour le compte de Thomas Simard et d'Alexis Tremblay Picoté.

François aurait ainsi participé à la construction de six moulins à scie sur le territoire du Saguenay entre 1836 et 1840, soit: à la Rivière Noire, au Ruisseau à Caille, à la Rivière aux Canards, à la Baie des Rochers, à l'Anse Saint-Jean, et au Petit Saguenay. Deux de ces moulins lui ont appartenu.

En 1840, François délaisse les activités de la société des Vingt-et-Un pour des motifs inconnus.⁽³⁾ Il se peut que la société ait été incapable de le payer pour ses services. En tout cas, peu de temps après, celle-ci se trouvera en sérieuses difficultés financières et tous ses actifs passeront à William Price, son principal créancier. Parmi ceux-ci, se trouveront

(1) Raoul Lapointe, Au temps de la pinière, Chicoutimi, 1993, p.64.

(2) C.-H. Gauvreau, La Malbaie, 24 juillet 1838.

(3) Jean Gagné, La Malbaie, 28 décembre 1840.

notamment 18 moulins à scie. Les deux moulins de François Guay seront pour leur part vendus à Price en 1844:(1) l'un était situé à Rivière aux Canards et l'autre au Petit Saguenay. Le moulin de Petit Saguenay a retenu l'attention d'un auteur:

"(...) la première mention de colons à Petit Saguenay est de 1844. (...) leur présence était due à une scierie installée à l'embouchure de la Rivière Petit Saguenay par un homme de La Malbaie, François Guay". (...) il s'agissait d'un petit cours d'eau à 24 milles de l'embouchure du Saguenay dont François Guay était le premier occupant".(2)

Ainsi, pendant plus de vingt ans, François Guay aura participé activement à l'industrie forestière, dans Charlevoix puis au Saguenay. Il s'agissait là d'un secteur économique en plein essor, depuis le début du XIX^e siècle. On a l'impression que la région de Charlevoix fut déboisée en un quart de siècle. C'est alors qu'il fallut se rendre au-delà des montagnes, c'est-à-dire au Saguenay, pour continuer cette activité à laquelle se jouxta la colonisation.

(1) Jean Gagné, La Malbaie, 8 avril 1844.

(2) Fonds Victor Tremblay, document #64.

L'entrepreneur en textile (1827-1833)

François Guay comprit l'importance de diversifier ses activités. Ainsi, en 1827, il loue de la fille de John Nairne, un emplacement situé à la Rivière Mailloux.(1) Il y bâtit pour son compte un moulin à carder la laine. Ce sera l'un des trois moulins à carder de Charlevoix, les deux autres se trouvant respectivement aux Eboulements et à Baie Saint-Paul.(2) A la fin du bail d'emplacement, en 1833, François vend son entreprise à un de ses employés, cardeur de métier, pour la somme de 250 livres (\$1 000) payable à raison de 25 livres par année.(3) Or François ne se désintéresse point du textile pour autant, car il continue à faire l'élevage de moutons; il en avait 60 en 1842.(4) Chaque bête fournissait une livre de laine, laquelle était vendue au cardeur de la place, qu'il connaissait bien.

Le marchand (1824-1850)

François fut aussi marchand général, pendant un quart de siècle. Il se pourrait même qu'il ait possédé le plus important magasin de La Malbaie.

(1) C.-H. Gauvreau, La Malbaie, 22 juin 1827.

(2) Recensement nominatif de La Malbaie, 1831, f. 686v.

(3) C.-H. Gauvreau, La Malbaie, 20 juillet 1833.

(4) Recensement nominatif de La Malbaie, 1842, f.13.

Un inventaire dressé en 1838, en fournit d'ailleurs des indications en ce sens.(1) L'actif comprend des marchandises pour 895 livres, des dettes actives solides pour 2 954 livres et des dettes actives douteuses pour 442 livres. Le total de l'actif monte ainsi à 4 291 livres. Le passif, quant à lui, s'élève à 1 055 livres. Il s'en dégage une balance positive de 3 236 livres (\$12 944). La clientèle semble acheter ses articles à crédit, car 305 personnes doivent de l'argent à François. La dette moyenne de chacune d'elles s'élève à 11 livres (\$44). Avec cette somme, on pouvait s'y procurer 4 poêles de fer, ou bien, une centaine de gallons de mélasse. Or qu'on ne se méprenne pas, les clients étaient tenus de régler leurs comptes avec François, dut-on aller devant notaires signer des obligations (reconnaisances de dettes). Une centaine d'obligations ont été retracées à cet égard.

En 1841, François s'associe pour neuf ans à un notaire de Saint-André de Kamouraska. Il s'agit d'Edward Michaud qui a exercé le notariat de 1826 à 1872. Les deux hommes forment une société de commerce sous le nom de Michaud et Cie.(2) Un magasin général fut donc établi à Saint-André. François fournirait des marchandises pour 500 à 600 livres (\$2 000 à \$2 400) et le notaire apporterait "son instinct, ses talents et ses capacités". De plus, ce dernier devait produire annuellement un inventaire, tenir des

(1) Isidore Lévesque, La Malbaie, 2 avril 1838.

(2) Jean Gagné, La Malbaie, 16 novembre 1841.

livres, et voir à toutes les autres transactions. Enfin, il devait fournir le logement et payer sa moitié, soit 10 livres par année, à un commis, autant que possible, un fils de François.

Voilà un marchand qui sait donner une extension à ses affaires en implantant un commerce sur la rive sud du Saint-Laurent. Or le notaire Michaud, associé à François, est-il en conflit d'intérêt avec l'exercice de sa profession? Quoi qu'il en soit, ce second commerce aurait été florissant puisqu'il semble même avoir duré au-delà des neuf années, prévues au départ.

Le propriétaire foncier

Les investissements fonciers ont aussi constitué un champ d'intérêt pour François Guay, car ils représentent un gage de sécurité, dans le monde des affaires. En outre, de tout temps, en tire-t-on un certain prestige. Voyons donc sommairement ce que révèlent, à cet égard, les archives notariales, ainsi que les recensements nominatifs de La Malbaie, de 1831, de 1842 et de 1851.

François possède une maison, sise au début du village, à l'ouest de l'église, voisine de celle d'Hubert Simon (1789-1854), lui aussi gros marchand et gros propriétaire foncier (possède 600 arpents de terre). Il s'agit d'un bâtiment d'un étage, en bois "pièces sur pièces", comportant cave et grenier, d'une assez grande dimension. C'est là que réside la famille.

Le magasin, avec ses divers articles, occupe une partie des espaces, comme c'est le cas d'ailleurs pour Hubert Simon, et les autres marchands. Autres voisins, et non les moindres: les Nairne, seigneurs de Murray Bay, amis personnels de François Guay; ceux-ci possèdent aussi une maison en bois "pièces sur pièces" qui a cependant deux étages. Voilà des relations sociales de haut niveau; les Fraser (seigneurs de Mount Murray), et les Duberger (les deux arpenteurs Jean-Baptiste et Georges, le notaire Thomas-Louis) comptent également parmi les amis de François. Un tel réseau social ne peut qu'avoir une influence positive sur la carrière ainsi que sur la famille de François. Car tout le monde, dans ce microcosme social, sait qui sont les amis d'un tel, ou de tel autre. A notre avis, François fait partie de cette dizaine de familles de notables de La Malbaie, auxquelles se joindront, au milieu du siècle, les Warren de Pointe-au-Pic. Or ce titre de notable, "écuyer", que fera inscrire François sur les documents officiels, à compter de septembre 1838, ne s'acquiert pas en un jour.

Voilà donc un habitat, à la fois résidence et magasin, situé au coeur de La Malbaie, dans un environnement où le va-et-vient est continu. Peut-on trouver meilleur site pour vivre et faire des affaires? Or ce va-et-vient existe aussi à l'intérieur de l'habitat, entre résidence et magasin, où les cloisons n'existent pas. Les enfants font ainsi, naturellement, l'apprentissage des bonnes manières, des relations sociales, enfin, du monde marchand. Il faut avoir vu ces magasins généraux, à même les maisons familiales, dans nos villages actuels, pour saisir ces phénomènes que ne révèlent pas toujours les sources écrites.

Outre cette maison, François Guay posséda des lots de terre, à Murray Bay et à Mount Murray, des terrains, voire des bouts de terrain. La plupart du temps, s'y trouvent des bâtiments: maison, grange, étable, hangar, laiterie, ainsi que des instruments aratoires et du cheptel. Ainsi, sur un lot de 120 arpents, situé à Mount Murray, on notera des bâtiments, bien sûr, mais aussi un moulin à battre des céréales de même qu'un moulin à farine; le tout était évalué à 225 livres sterling (\$900). Voici un aperçu des récoltes d'un lot de 40 arpents, dont cinq sont en culture en 1842: 88 minots de blé, 44 minots d'orge, 52 minots de seigle, 118 minots d'avoine, 44 minots de pois, et 10 minots de patate. Le cheptel est, quant à lui, formé de sept bêtes à cornes, d'un cheval, de trois cochons et de 60 moutons auxquels on a déjà fait allusion. Tout est bien ordonné: les champs, divisés en fonction des céréales, offrent un bon rendement à l'arpent, cette année-là; le jardin offre quatre fois plus de pois que de patates, mais, non des blés d'Inde qu'on retrouve chez d'autres agriculteurs. Ces produits de la terre, qui outrepassent les besoins immédiats, sont transportés au magasin puis passent dans le commerce. Ainsi, les propriétés foncières, pour un marchand, deviennent des sources d'approvisionnements en denrées, voire en matériaux (à cet égard, François possède une "terre à bois" de 180 arpents). Selon Pierre Goubert, un homme d'affaires doit pouvoir jauger les bonnes occasions pour acquérir une propriété foncière. Dans un ouvrage consacré aux familles marchandes Danse et Motte, de Beauvais, en Beauvaisis, aux XVII^e et XVIII^e siècles, il montre que le délaissement graduel de la rente foncière (terres) conduit, non seulement à l'abandon des affaires, mais à la disparition de la famille (dans ce cas-ci: les Motte), c'est-à-dire à la

descente vers l'anonymat.(1) Le monde marchand sait cela. Un François Guay, si connu soit-il dans son environnement, doit se conformer quotidiennement aux contraintes du commerce. On ignore de qui il tient son apprentissage remarquable du monde des affaires. On sait cependant qu'il sera un bon maître, pour un de ses fils, en tout cas, qui prendra la relève.

Affaires domestiques et décès de François Guay

Dans ce milieu familial, les occupations ne manquaient pas pour Théotiste Dallaire, épouse, mère, puis marchande en remplacement ou en complémentarité de François. En raison d'une bonne santé et d'incitations cléricales, les enfants apparaissent vite, soit au rythme d'une naissance aux 18 mois, en moyenne. Or, peu de temps après l'arrivée du septième en 1835, la mort emporte cette jeune femme de 31 ans,(2) séquelles possibles du dernier accouchement. Voici les enfants qu'elle laisse dans le deuil: François (10 ans), Antoine (9 ans), Jean (7 ans): objet de notre Mémoire, Louis (5 ans), Eugène (4 ans), Désirée (2 ans), et Marie (5 mois), soit cinq garçons et deux filles. Leur âge moyen s'élève à 5,3 ans. Il leur manque

(1) Pierre Goubert, Familles marchandes sous l'Ancien Régime: les Danse et les Motte, de Beauvais, Paris, SEVPEN, 1959, passim.

(2) Registre d'état civil, paroisse Saint-Etienne de La Malbaie, 12 sept. 1835 (acte de sépulture de Théotiste Dallaire); la naissance de Marie remonte à avril 1835, Ibid., 2 avril 1835 (acte de baptême de Marie). François Guay est présent au baptême de Marie, mais non, au décès de Théotiste, ce qui pourrait montrer aussi une cause imprévue.

donc plus de 16 ans d'âge moyen avant d'atteindre la majorité qui se situe alors à 21 ans. C'est au conjoint survivant, ici à François Guay, qu'il appartient de s'occuper des enfants pendant leur minorité. Dans le cas présent, il ne s'agit certes pas d'une mince tâche, étant donné les occupations de François, à l'extérieur du domicile familial. D'où l'intervention de la grand-mère maternelle (Victoire Desgagné),⁽¹⁾ puis de jeunes servantes, telle Emilienne Côté.⁽²⁾ Les enfants purent alors demeurer au foyer familial.

François avait donc sept enfants légitimes. Or, à ceux-ci s'ajoutait un enfant illégitime: il s'agit d'Elize, qui avait été baptisée, le 2 octobre 1820,⁽³⁾ soit quatre ans avant son mariage. Le registre d'état civil mentionne le nom du père et celui de la mère (une demoiselle Gagné). Habituellement, le nom des parents, dans de tels cas, est omis. La législation ecclésiastique prévoit les deux situations: mention des parents naturels lorsqu'une demande formelle est faite par la mère et le père, soit par écrit, soit devant deux témoins, ou omission des parents "que l'enfant soit [alors] mentionné, au registre des baptêmes, comme enfant d'un père inconnu ou de parents inconnus".⁽⁴⁾ Ici, les parents naturels furent donc

(1) C.-H. Gauvreau, La Malbaie, 23 juillet 1836.

(2) Recensements nominatifs de La Malbaie, 1842, 1851. En 1851, Emilienne Côté a 25 ans.

(3) Registre d'état civil, paroisse Saint-Etienne de La Malbaie, 1820, f. 19.

(4) Appendice au rituel romain, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1919, p.204 "Enfant illégitime".

unanimement d'accord pour la mention de leur nom au registre. Qu'advint-il de cet enfant? On croit que son parrain, Isaac Guay, frère de François, s'en occupa un certain temps, en retour de frais versés par François. Est-ce en raison de cet enfant illégitime, dûment déclaré, que François connut un mariage tardif? Autre question: le gros douaire versé à Théotiste Dallaire avait-il aussi pour but de lui montrer, non seulement un amour, mais aussi, la réalisation d'une certaine sagesse? On sait bien qu'un enfant illégitime entache alors pour longtemps la conduite morale des parents naturels; qu'on mentionne ou non leur nom au registre d'état civil, une telle nouvelle se répand vite dans la paroisse. En omettant d'y faire inscrire leur nom, de tels parents cherchaient sans doute à protéger leur réputation, surtout s'ils étaient jeunes. Dans ces cas, à long terme, c'est l'enfant qui était pénalisé, car le nom de ses parents n'apparaîtrait plus au registre d'état civil, en aucune circonstance. Ne s'agissait-il pas alors de "parents inconnus"? Or, la mention des parents au baptême donne à l'enfant des racines et une identité. Aussi, Elize Guay pourra-t-elle contracter mariage, en novembre 1841, sitôt sa majorité atteinte, avec l'homme de son choix: Simon Tremblay, cultivateur de La Malbaie, majeur lui aussi. Elle fera inscrire à l'acte d'état civil, à son sujet: "fille majeure de François Guay [...] aussi de cette paroisse", mais, fera omettre le nom de sa mère naturelle. Parmi les personnes déclarées présentes à la cérémonie religieuse par le vicaire de la paroisse, on note: François Guay, "père de l'épouse"; François Guay, "frère de l'épouse", puis, un frère du marié (non identifié). Des absences sont à remarquer: la mère de l'épouse et les parents de l'époux. La mariée signe "Eloïse Guay" en usant d'une belle calligraphie, puis,

suivent les signatures de François (le père), et celle de François (le frère); Simon Tremblay et son frère ne savent signer leur nom.(1) N'est-ce pas qu'on perçoit encore un certain malaise, vis-à-vis les origines d'Elize?

Ce mariage est important dans la vie d'Elize Guay, mais aussi, dans celle de son père François. Voilà six ans que Théotiste Dallaire est décédée; ses enfants légitimes sont encore jeunes: François l'aîné a seize ans, et Marie, la plus jeune, à peine plus de six ans. L'âge moyen de ses enfants: 11,4 ans. Leur majorité est encore loin. Elize vient de se marier, acquérant par-là son autonomie. Le chef de cette famille monoparentale - pour employer une expression d'aujourd'hui - décida donc de délaisser graduellement ses activités forestières au Saguenay, pour se concentrer sur des activités qu'il put mener à partir de son domicile familial, entouré de ses enfants. Il va donc se concentrer sur son commerce et sur la gestion de ses propriétés immobilières. C'est dans ce contexte qu'il a formé, le 16 novembre 1841, soit 13 jours après le mariage d'Elize, une société avec le notaire Michaud pour affaires commerciales, sur la rive sud du Saint-Laurent. Comme Michaud est à la fois son correspondant et son associé, il devait normalement bien faire son travail.

Cette vie sédentaire l'amènera à offrir un apport à sa communauté,

(1) Registre d'état civil, paroisse Saint-Etienne de La Malbaie, 3 nov. 1841 (acte de mariage d'Elize Guay et de Simon Tremblay). Elise avait 21 ans et un mois.

faisant par-là profiter les siens de son expérience. Il est d'abord magistrat, c'est-à-dire juge de paix (1841), puis capitaine de milice (1844); cette dernière fonction lui rapportera 100 livres sterling (\$400) annuellement.

Or le soin et l'éducation de ses enfants semblent prendre une grande partie de son temps. La plupart ont reçu une instruction, probablement de niveau secondaire, à en juger du moins par l'aisance qu'ils ont à signer leur nom. Or, comme il n'y a pas d'école secondaire dans Charlevoix,(1) cela signifierait des études à l'extérieur de la région, et par voie de conséquence, des coûts: on verra, au chapitre suivant, le cas de Jean (John).

Puis viennent les questions successorales, toujours complexes à analyser, mais que nous résumerons. A cet égard, François veut être équitable. Comme Elize a déjà reçu sa part,(2) il tiendra donc compte désormais de ses sept enfants légitimes. Il donne à chacun 1/7 de tout ce qu'il possède dans Charlevoix, tant en biens meubles qu'immeubles, incluant même les dettes douteuses de ses clients,(3) se réservant, probablement, comme biens propres, les fruits de son association avec le notaire Michaud, de Saint-André de Kamouraska. Les enfants ne bénéficieront de leur héritage

(1) Recensement nominatif de Charlevoix, 1831, f. 686v.

(2) Jean Gagné, La Malbaie, 2 mars 1844. C'est ce que François y déclare.

(3) Ibid., 20 mars 1848, 24 mars et 4 sept. 1848, 25 mars 1850.

qu'après avoir atteint la majorité. D'ici là, François gérera ces biens, le mieux possible. Que peut-on demander de mieux à un père? Il est certain que François a réussi à développer une atmosphère agréable, dans la famille, et à maintenir une entente cordiale entre ses enfants. En voici un indice: lors du recensement nominatif de 1851, trois enfants majeurs restent encore à la maison. Il s'agit de François (27 ans), d'Antoine (25 ans) et Louis (21 ans); Jean est alors marié et réside à Chicoutimi.

Une fois les questions successorales réglées, François se marie (1853), en secondes noces, à dame Ursule Boulianne.(1) Agé de 60 ans, il se déclare écuyer et commerçant. Son épouse vient d'un milieu modeste, car elle ne sait signer son nom. Deux enfants continuent de résider au foyer: Désirée (19 ans) et Marie (15 ans). François se retire alors du monde des affaires. Il mourra le 15 juin 1860, et sera inhumé dans le cimetière de La Malbaie. On le disait écuyer et ancien marchand.(2) Selon son testament, ses biens propres allèrent à Ursule Boulianne. Ainsi, jusqu'à son décès, il fut méthodique, rangé, généreux envers ses proches. Bref, il a agi en homme d'affaires.

Voilà esquissé sommairement le milieu familial de John Guay. A n'en

(1) Registre d'état civil, paroisse Saint-Etienne de La Malbaie, 5 juillet 1853. Notons que les répertoires de mariages de Charlevoix indiquent par erreur 1855 comme année de mariage.

(2) Ibid., 18 juin 1860 (acte de sépulture).

point douter, il appartient à une lignée de défricheurs, de colonisateurs, bref, de pionniers. Qu'il s'agisse de mettre en valeur de nouveaux espaces, à Québec, à Baie Saint-Paul ou à La Malbaie, de s'impliquer dans des secteurs industriels en plein essor, tels la forêt, le textile, de se lancer dans des activités commerciales importantes, ou d'investir, à grande échelle, dans la propriété foncière, les Guay sont là, font leur marque et connaissent du succès. Le cas de François (1793-1860) qu'on a cerné d'un peu plus près en illustre bien, à notre avis, les traits de caractère: audacieux, même durant la guerre du 1812, méthodique, rangé, il relève les défis avec succès. John qui a connu son grand-père Josse et qui a vu son père à l'oeuvre, dans de multiples secteurs, autant dans Charlevoix qu'au Saguenay, ne pouvait trouver environnement plus favorable pour faire son apprentissage au monde des affaires. Sa carrière sera maintenant analysée, de plus près, que celle de ses prédécesseurs.

CHAPITRE II

La montée en affaires de John Guay (1828-1868)

John Guay, fils de François, passa son enfance et une partie de son adolescence à La Malbaie, pour se rendre ensuite à Chicoutimi faire une carrière d'homme d'affaires, à laquelle se jouxtèrent des fonctions publiques exercées à la mairie et à la Commission scolaire locale. L'étude de l'homme d'affaires et de l'homme public pourrait constituer à elle seule un gros volume, certes d'un grand intérêt, étant donné le caractère pionnier de son œuvre, dans cette région qui venait tout juste de s'ouvrir au peuplement et à la colonisation. Or même si on sait, en se rappelant l'historiographie, que les fonctions privées et publiques, exercées par un même homme s'influencent mutuellement, on a dû faire un choix et ne retenir que celles à caractère privé, touchant le monde des affaires et sa famille.

Or sa carrière d'homme d'affaires se déroula en deux phases: une première, d'une durée de 18 ans, pendant laquelle celui-ci œuvre en association avec deux marchands de son village natal (Joseph Collard et Alexis Dumas). C'est en quelque sorte sa montée dans le monde marchand. Puis, une seconde phase, où l'homme, devenu expérimenté et averti, peut diriger seul son commerce et ses entreprises. Elle correspond au couronnement de sa carrière, car de lui seul, dorénavant, dépendra sa

réussite.

Le présent chapitre va couvrir une quarantaine d'années de sa vie, soit une longue période, étant donné qu'il mourut au début de la cinquantaine. On présentera son enfance et son adolescence, dans cette belle famille qu'on connaît déjà, son mariage avec une jeune fille qu'il devait connaître depuis longtemps, enfin, la première phase de sa carrière d'homme d'affaires qui s'étala de 1850 à 1868. La seconde phase de celle-ci constituera la matière du prochain chapitre. Restons donc à La Malbaie, au pays de Laure Conan (1845-1924), encore quelque temps, puis rendons-nous à Chicoutimi, un site aussi enchanteur que le premier, à une journée de bateau à voile.

1. Enfance, adolescence, mariage

Jean Guay (VII) est le troisième fils de François et de Théotiste Dallaire. Il est né le 10 août 1828 et a été baptisé le jour même de sa naissance. Il est intéressant de souligner ici que John Nairne (1808-1861), dernier seigneur de La Malbaie et ami de la famille, était présent à la cérémonie de baptême; il ne pouvait être parrain, étant donné qu'il était de religion protestante.

Jean Guay passe donc son enfance dans un foyer assez aisé et fréquente l'école élémentaire locale qui regroupait 76 garçons; une autre école était

fréquentée par 72 filles.(1) L'éducation semble être une valeur importante pour ses parents. En 1835, alors qu'il est âgé de 7 ans, il perd sa mère. Cela dut être un drame pour un tel enfant. Le père confie alors la garde des enfants à leur grand-mère et à des servantes comme nous l'avons vu précédemment. Aussi, est-il probable qu'il eût, à l'occasion de ses expéditions au Saguenay, emmené avec lui ses jeunes fils. C'est possiblement lors de telles expéditions que Jean apprit la langue montagnaise. "(...) Mon père était le seul dans le village (Chicoutimi) qui parlait la langue des sauvages (...) [Il] parlait l'indien tout comme Peter McLeod", racontera plus tard un de ses fils.(2)

Outre le montagnais, Jean apprit l'anglais à Saint-Augustin, près de Québec avec deux de ses frères, François et Louis.(3) Sans doute y fréquentèrent-ils une école secondaire car ce genre d'établissement n'existaient point encore dans Charlevoix. C'est probablement à partir de cette époque que Jean se fit appeler John. Après ses études qui durent se terminer vers l'âge de 15 ans, John fit son apprentissage du monde des affaires. Il a certes été commis au magasin de son père; possiblement qu'il traversa aussi, à l'occasion, sur la rive sud du Saint-Laurant, chez le notaire Michaud avec lequel son père était associé. Il aurait alors pu voir,

(1) Recensement nominatif de La Malbaie, 1831, f. 686v.

(2) Mémoires de Jean Guay, no 169, #120.

(3) Ibid., no 169.

de près, le fonctionnement d'une société d'affaires et contribuer à certaines opérations comptables. Quoi qu'il en soit, il dut prendre une bonne expérience dans ce domaine, puisque Joseph Collard fit appel à ses services vers 1846, comme commis. Ce marchand sera appelé à jouer un rôle majeur sur la carrière de John Guay. Disons donc quelques mots à son sujet.

Joseph Collard appartenait à une famille de navigateurs. On sait que ce métier fut exercé par son arrière-grand-père paternel, établi à Québec au milieu du XVIII^e siècle, ainsi que par son père (circa 1788-1871) qui vécut à Château-Richer et à La Malbaie. C'est à Château-Richer que naquit Joseph Collard en janvier 1812; il avait donc 16 ans de plus que John Guay. Le 19 juillet 1836, il épousait Elisabeth Cloutier, fille mineure - elle avait 16 ans - d'un cultivateur de l'endroit. A l'exception de l'époux et de l'épouse, aucun témoin tant du côté des Collard que des Cloutier, ne sait signer son nom. Quelques mois après son mariage, Joseph Collard alla s'établir à La Malbaie avec son épouse et son père (sa mère étant décédée), et y ouvrit un magasin. Lors du baptême de son unique enfant l'année suivante, prénommé aussi Joseph, il fait inscrire le titre de marchand au registre d'état civil de la paroisse de La Malbaie. Apparemment qu'il y exercera cette fonction pendant une cinquantaine d'années, car à son décès en 1886, on inscrira encore à son sujet le titre de marchand au registre d'état civil de cette paroisse. Ainsi donc, il débute en affaires au moment où la région saguenayenne s'ouvrira à l'industrie forestière et à la colonisation. Son père, navigateur, ou lui-même, ont pu s'impliquer dans cette grande aventure humaine, sans néanmoins faire partie de la société des

Vingt-et-Un. En 1842, lors du recensement nominatif, il possède une maison, une bête à cornes et un cheval. Six personnes résident à la maison, située à quelques pas de l'église paroissiale: Joseph Collard, son épouse, son enfant, son père (qui y résidera encore en 1871), une servante et un engagé du magasin. Ses affaires furent certes prospères, puisque, quelques années plus tard, soit en 1848, il leur donne officiellement une extension au Saguenay, en y envoyant un jeune homme tout aussi dynamique, soit John Guay. Voici une donnée intéressante: c'est à bord de sa goélette *La Sauvagesse*, transportant des marchandises et probablement des explorateurs, des voyageurs, en direction de Chicoutimi, un site nouvellement fondé (1842) par Peter McLeod junior, que s'embarqua son commis John Guay afin d'y ouvrir un magasin. Une entente verbale, passée entre les deux hommes, donc méconnue des chercheurs, établissait les modalités de fonctionnement de ce second commerce, ouvert à Chicoutimi,(1) un premier l'ayant été par McLeod quelque temps auparavant.(2)

Le commis de Collard se rendait néanmoins assez souvent à La Malbaie, comme ceux qui en provenaient d'ailleurs. C'est là qu'il se maria en 1850 avec Marie-Emilie Tremblay, une femme qui nous paraît assez exceptionnelle. Née à La Malbaie en 1831, elle était la fille d'Alexis Tremblay, homme

(1) Principales sources: Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, III:109; Fichier Loiselle; registres d'état civil, paroisse La Visitation Notre-Dame (Château-Richer), 1780-1843; registres d'état civil, paroisse Saint-Etienne (La Malbaie), 1837-1886; recensements nominatifs de La Malbaie, 1842, 1851, 1861, 1871; Mémoires de Jean Guay, no 165.

(2) Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay*, 1968, 247-251.

d'affaires (ne pas confondre avec Alexis Tremblay dit Picoté), et de Josephe Duguay. Voyons de plus près cette famille. Les grands parents paternels, demeuraient à l'Île-aux-Coudres. Alexis (père de Marie-Emilie) naquit à cet endroit en janvier 1800. Nous savons qu'il possédait l'instruction des écoles élémentaires et une vive intelligence aux dires de son petit-fils qui l'a bien connu.(1) Les Tremblay étaient par tradition des bâtsisseurs de moulins mais Alexis devint sculpteur pendant un certain temps.(2) Josephe Duguay, qu'il épousa en 1825, était native de Saint-François du Lac (près de Sorel); sa famille construisait des barges qui transportaient des marchandises à Québec et à Montréal. La tradition familiale rapporte que les Duguay vivaient dans une certaine aisance(3) que les archives notariales permettraient sans doute de mesurer.

Peu de temps après leur mariage, Alexis Tremblay et Josephe Duguay s'installèrent à La Malbaie, plus précisément à Pointe-au-Pic. Ils y acquirent une terre de 160 arpents, près des Warren, et se firent construire une maison à deux étages: la première en pierres et la seconde en bois. Leurs quatre enfants y sont nés: 1) Pierre-Alexis, qui deviendra arpenteur et député entre 1865 et 1879; 2) Dorilla, qui sera gardien de phare à Portneuf puis artisan-menuisier à Chicoutimi; 3) Marie-Louise, qui épousera

(1) Mémoires de Jean Guay, no 165.

(2) Ibid., no 165.

(3) Ibid., no 165.

en 1854, Méron Tremblay, instituteur aux Eboulements puis marchand à Chicoutimi (1861-1900); enfin 4) Marie-Emilie. Alexis Tremblay et son épouse firent instruire trois enfants: Pierre-Alexis, au Séminaire de Québec, où il se lia d'amitié avec des étudiants qui plus tard feront leur marque, tels Dominique Racine et Antoine Racine;(1) les deux filles, chez les Ursulines.(2)

En face de la maison familiale, Alexis érigea une boutique pour fabriquer meubles et autres articles qu'il envoyait à Québec.(3) Apparemment qu'il vendit des terrains à des gens qui y construisirent leur demeure. Selon la tradition familiale, de telles transactions furent rentables.(4) Dans les années 1840, Alexis travailla à une exploitation forestière avec son fils Dorilla à Portneuf où il avait construit un moulin à scie.(5) C'est en 1849 que mourut Josephte Duguay, soit à la veille du mariage de Marie-Emilie. On dit de Marie-Emilie "qu'elle était grande, distinguée, très digne et très intelligente, de belle éducation et de principes solides".(6) Le contrat de mariage fut signé le 9 février 1850 chez le notaire Jean Gagné de La

(1) Mémoires de Jean Guay, no 165; DBC, X: 750-751 (biographie de Pierre-Alexis Tremblay).

(2) Ibid., no 165.

(3) Ibid., no 165.

(4) Mémoires de Mlle Emilie Tremblay, no 115. Elle est la fille de Marie-Louise et de Méron Tremblay.

(5) Mémoires de Jean Guay, no 165, #16.

(6) Fonds Mgr Victor Tremblay, doss. 114.7.

Malbaie.(1) Agé de 22 ans John Guay, se déclara marchand, demeurant à Chicoutimi sur le territoire du Saguenay. Il n'offrit point de douaire à sa future épouse. Il assura toutefois celle-ci d'une somme de deux cent livres sterling (\$800) sur ses biens fonds. Il possédait en effet des biens immeubles provenant de la succession de ses parents dont mention a été faite au chapitre précédent. Marie-Emilie âgée de 19 ans était donc mineure. Elle ne déclara aucun bien. Son père ne lui accorda pas de dot, ni d'avancement d'hoirie. Possiblement que c'est plus tard qu'elle recevra son héritage.

La cérémonie religieuse eut lieu le 11 février à l'église paroissiale. Voici les principaux témoins qui y assistèrent: François Guay, père de l'époux; Alexis Tremblay, père de l'épouse; Joseph Collard, marchand; Simon Tremblay, beau-frère de John (époux d'Elize Guay), Pierre-Alexis Tremblay, frère de l'épouse, enfin, John Nairne, seigneur de La Malbaie.(2) Il s'agit surtout de parents, comme le veut la tradition encore aujourd'hui. Or la présence de Nairne mérite d'être soulignée. Habituellement, dans le monde des affaires, le mariage d'un jeune marchand constitue le point de départ d'une carrière. Le cas de John Guay se conforme tout à fait à cet usage. C'est de bon augure.

(1) Jean Gagné, La Malbaie, 9 février 1850.

(2) Registre d'état civil, paroisse Saint-Etienne de La Malbaie, 11 février 1850.

2. Le marchand associé (1850-1868)

John Guay débuta véritablement en affaires, dans le cadre de sociétés marchandes conclues avec deux marchands de La Malbaie. On présentera les clauses des trois sociétés conclues au cours des années 1850-1868, puis, on analysera leur fonctionnement.

Les sociétés d'affaires

Le 16 février 1850, John Guay nouvellement marié et Joseph Collard forment une société marchande.(1) Les deux hommes s'associaient pour affaires commerciales sur une période de dix ans. Collard fournirait un fonds de commerce formé de marchandises, de biens mobiliers et immobiliers. John Guay offrirait "son industrie, son talent et ses capacités". Les profits et pertes seraient partagés à part égale entre les associés. Des dépenses domestiques, incluant maladie, seraient couvertes sur les profits de chaque associé. Les marchands produiraient un bilan annuel de leurs activités et s'engageaient à offrir l'exclusivité de service à la société. Aucun ne pourra mettre fin à l'entente sans le consentement écrit de l'autre. John Guay s'occuperait des affaires du Saguenay, et Collard, de celles de Charlevoix.

(1) Jean Gagné, La Malbaie, 16 février 1850 (acte de société).

Cinq années plus tard, Collard et Guay s'associaient à Alexis Dumas, autre marchand de La Malbaie. Ce dernier était originaire de Baie Saint-Paul. Il y était né en juillet 1828; il avait donc le même âge que John Guay. Son père, ferblantier puis cultivateur, venait de Saint-Laurent (île d'Orléans) et appartenait à une famille qui s'y était établie à la fin du XVIIe siècle. Or, en 1825, il maria une femme de Baie Saint-Paul puis emménagea en cet endroit. De cette union naquirent neuf enfants, dont Alexis (1828-1879). Celui-ci fit son apprentissage du monde des affaires chez Alexis Dufour, marchand de La Malbaie. C'est là qu'on le retrouve au recensement nominatif de 1851.(1) Sans doute a-t-on remarqué chez lui un talent exceptionnel pour les affaires, puisque, Collard et Guay le prirent comme associé dans une nouvelle société, formée le 22 août 1855, devant le notaire Cléophe Cimon,(2) sous le nom: Collard, Guay et compagnie. Sa durée prévue: dix ans.

Ses clauses sont en gros similaires à celles de la précédente société. Ainsi on voulait encore faire le commerce de marchandises sèches et liquides. Une mise de fonds, faite par Collard et Guay, était constitué des éléments suivants: marchandises en magasins, obligations, billets, comptes courants,

(1) Principales sources: Tanguay, Dictionnaire généalogique, I:211-212; III: 517-521; Fichier Loiselle; registres d'état civil, paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul (Baie Saint-Paul), 1825-1860; recensement nominatif de La Malbaie, 1851.

(2) Cléophe Cimon, La Malbaie, 22 août 1855 (acte de société). Ce notaire est le fils du marchand Hubert Cimon, voisin et ami de la famille Guay.

goélettes, terres, moulins, emplacements, maisons et autres bâtiments. Sa valeur: 6 000 livres sterling (\$24 000). Les affaires seraient encore régies par Collard, tant pour les achats que pour les paiements. Chaque associé pouvait prendre ce dont il avait besoin pour son travail, ses voyages, sa maison, son personnel, sa famille et en imputer les coûts au compte de la société. Par contre, si un associé utilise des montants pour faire instruire des enfants, il sera tenu de rembourser à la société la moitié des sommes dépensées. Enfin, chacun offrira à nouveau l'exclusivité de service à la société. John Guay continuerait d'oeuvrer au Saguenay, tandis que Collard et Dumas le feraient dans Charlevoix.

Voilà une société d'assez grande envergure qui possède un capital initial trois fois supérieur à celui de la société des Vingt-et-Un formée en 1837. Un tel capital ne peut que refléter le succès de la première société qui n'avait duré que cinq ans. Tout s'annonçait donc prometteur pour la seconde société, et cela, d'autant plus que les prévisions de talent d'Alexis Dumas allaient s'avérer particulièrement exactes.

Au terme prévu, soit en mai 1865, la société prit fin.(1) On dressa un inventaire de l'actif et du passif, puis on fit le partage. Alexis Dumas reçut une somme de \$2 000 en argent et une autre de \$406.50 en créances. Il eut également des animaux, des voitures, ainsi qu'une quittance pour sa

(1) Cléophe Cimon, La Malbaie, 9 mai 1865 (acte de dissolution).

maison et ses meubles. D'autre part, il cédait à ses associés les magasins ainsi que les biens mobiliers et immobiliers de la société. Collard et Guay auraient en outre "tout le reste des dettes et créances" à recouvrer.

Le jour même de la dissolution de cette société, Collard et Guay formèrent une autre association, devant durer dix ans, sous le nom de Collard et Guay.(1) La mise de fonds était formée des comptes, des créances, des billets et obligations, des propriétés immobilières et mobilières, ainsi que des fruits et revenus de la précédente société, déduction faite de ce qui avait été donné à Alexis Dumas. Même si l'acte de société ne donne pas de chiffre pour ce capital, on ne peut douter qu'il devait être assez élevé, sans qu'on puisse fournir d'ordre de grandeur.

Collard se réserva deux emplacements qu'il occupait à La Malbaie, un troisième à Mount Murray, ainsi qu'une terre à Sainte-Agnès. John Guay se réserva, quant à lui, dix lots du village de Chicoutimi. Collard s'occupera des achats et des paiements aux magasins de La Malbaie et de Chicoutimi. Chacun ferait supporter par la société tout ce dont il aurait besoin pour les affaires domestiques, incluant nourriture, voyages, promenades, et éducation des enfants. En avril de chaque année, chacun devra produire un bilan et inventaire général, en double, dans lesquels seraient évaluées, au prix coûtant, les marchandises ainsi que les dettes actives et passives. En

(1) Cléophe Cimon, La Malbaie, 9 mai 1865 (acte de société).

outre, chacun se réservait le droit de demander dissolution de la société pourvu qu'il en donne un avis légal six mois au préalable. Voici le genre de liquidation qu'on avait prévu: les biens immeubles devraient être classés par lots suivant leur estimation et tirés au sort dans le but d'éviter toute poursuite judiciaire. D'autre part, on convenait de payer, à part égale, les dettes passives, au sort. Les bénéfices, les pertes, le fonds de société devaient être partagés, aussi à part égale. Collard se réservait \$1 100 comme somme privilégiée, avant que le partage ne soit effectué. Enfin, chacun offrait l'exclusivité de service à la société.

Voilà trois sociétés de grande envergure dirigées par des hommes ingénieux, habiles, et connaisseurs des multiples rouages du monde des affaires, qui fonctionnèrent pendant près de vingt ans au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans Charlevoix en s'appuyant sur deux centres administratifs, l'un situé à Chicoutimi, l'autre à La Malbaie. L'analyse de l'ensemble de leurs volets serait certes remplie d'intérêt, mais déborderait des objectifs d'un Mémoire de maîtrise. Aussi, avons-nous retenu, pour le présent chapitre, uniquement les activités qui se déroulèrent au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sous la direction de John Guay. Elles sont liées à l'infrastructure économique même de cette région en voie de développement et se regroupent en trois catégories: commerce et crédit privé, investissements fonciers et industrie forestière. Leur analyse montrera l'évolution du capitalisme marchand dans cette région, le dynamisme des Canadiens français dans le monde des affaires où on a trop tendance à ne faire ressortir que les activités d'un Peter McLeod ou d'un William Price au cours de ces années, enfin, les liens

économiques étroits qui existèrent pendant longtemps entre Charlevoix et le Saguenay. La région de Charlevoix n'a pas uniquement envoyé ses hommes, ses femmes et ses enfants vers le Saguenay, elle y a investi des capitaux considérables (on connaissait jusqu'ici surtout l'exemple de la société des Vingt-et-Un), contribuant ainsi à tisser des liens entre les divers groupes humains des deux régions, qui existent encore de nos jours, soit un siècle et demi plus tard. Voyons donc ici un autre exemple de contribution de Charlevoix au développement économique du Saguenay, par l'analyse des activités d'un de ses éminents hommes d'affaires, en l'occurrence John Guay, membre comme on l'a vu, d'une importante famille de La Malbaie.

Commerce et crédit privé

C'est possiblement au printemps de 1850 que John Guay amena son épouse à Chicoutimi. Le canton comptait alors 1 200 personnes, soit 609 hommes et 591 femmes.(1) Des parents ne tardent pas à s'y rendre. On note d'abord le frère ainé de John, François, qui ouvrira un magasin, sans succès; il exercera, en outre, la fonction de geôlier à la prison locale. Puis, la famille de Marie-Emilie y emménagera: son père, sa soeur, ses deux frères. Son père et son frère Dorilla y érigeront une boutique avec un capital de

(1) Recensement nominatif de Chicoutimi, 1851, 58ff.

\$1 600.(1) Ils connaîtront du succès puisque 20 ans plus tard, on y retrouvera un moteur à vapeur qui permettra de travailler toute l'année, avec le support de quelques employés. On y fabriquait des poulies, des rouets, des voitures, puis on faisait des "réparations de toutes sortes". Les Tremblay demeuraient voisins de John Guay et de Marie-Emilie, à l'exception de Pierre-Alexis qui demeurera à la maison de sa soeur Marie-Emilie. L'arpenteur supervisera la tenue des livres de comptabilité de John Guay, et fera certes circuler auprès du marchand des informations privilégiées concernant les zones agricoles arables et rentables, ainsi que les belles surfaces forestières pouvant lui être concédées. En 1864, il recevra de John Guay, en raison des services rendus, deux lots de terre, l'un au canton Chicoutimi, l'autre au canton Jonquière.(2) Possiblement que cet hôte, de marque, aura l'occasion de rendre d'autres services à sa soeur et à son beau-frère lorsqu'il sera député au provincial (1865-1867) et au fédéral (1867-1879). Le succès d'un homme d'affaires s'appuie aussi sur de bonnes relations familiales.

Sitôt arrivé avec sa femme, John Guay entreprit la construction d'une vaste maison en bois, d'un étage, en bas de la côte sur la rue Racine, presque en face de l'hôtel de ville actuel. Ce sera la maison familiale. On la démolira (au nom du progrès) en 1958, pour faire place à un bureau

(1) Ibid., 1861, ff.78-79.; 1871, tableau 1 (ff.10-11), tableau 6 (f.2).

(2) Cession par John Guay à Pierre-Alexis Tremblay, écuyer et arpenteur, 26 nov. 1864, Ovide Bossé, Chicoutimi.

fédéral des postes... L'associé de Collard fit en outre ériger, à l'embouchure de la Rivière-aux-Rats, donc tout près, un magasin et d'autres bâtiments, sur un immense terrain. Voilà un secteur qui allait devenir le centre névralgique des affaires familiales, pendant plusieurs décennies. Un va-et-vient continual se fera donc entre la résidence familiale et ce centre commercial.

Le magasin contenait des marchandises, des denrées et des produits les plus variés: vêtements, aiguilles, perles de rasade (mocassins), sirop, rhum, poisson (hareng), cassonade, biscuits de matelots, allumettes, chaussures, chapeaux de castor.(1) Ces articles provenaient surtout de Québec. D'où la nécessité d'en assurer le transport. Aussi, John Guay fit-il construire un quai où accostèrent les quatre goélettes de la société. Deux d'entre elles appartenaient à Collard, les autres à l'associé de Chicoutimi: *L'Alma*, construite en 1847, jaugeant 50 tonneaux;(2) *La Marten*, construite en 1856 par un cultivateur-navigateur de l'Anse-au-foin, jaugeant 70 tonneaux.(3) Ces petits navires à voile faisaient la navette entre Chicoutimi, La Malbaie et Québec. Ils transportèrent aussi des matériaux, et à l'occasion, des visiteurs, et des gens allant s'établir au Saguenay. Les voies d'eau demeuraient les axes de communication par excellence. Voyons de plus près cette clientèle qui afflue au magasin.

(1) Fonds Mgr Victor Tremblay, doss. 161.16.

(2) Mémoires de Jean Guay, no 165, #24.

(3) Ibid., no 165, #25.

Les gens de cette époque payaient rarement leurs achats au comptant. On sait pourquoi: ils manquaient de liquidité. Les marchands s'en accommodaient, et nul n'osait requérir strictement du comptant, lors des transactions. John Guay fit donc de même. C'est ce qu'on appelle faire usage du crédit privé, selon des formules que tout le monde connaissait. Or si le client en retire des avantages, à court terme, un défaut de paiement, à long terme pourra favoriser davantage le marchand. C'est d'ailleurs par le crédit privé que le capitalisme marchand s'est développé, depuis le XVI^e siècle. Son fonctionnement au Saguenay ne recèle donc ni nouveauté, ni originalité, de manière générale. Cependant, chaque marchand va développer des formules qui, bien que similaires à celles des autres, vont le caractériser, puis, faire fleurir ou décliner son commerce. Dans le cas de John Guay, la dette des clients était d'abord inscrite, au fur et à mesure des achats, dans un livre de comptabilité. Certes Marie-Emilie Tremblay, comme toute femme de marchand, oeuvrait au magasin, participant ainsi à l'usage du crédit privé. Elle allait être le bras droit de son mari. Or lorsque le crédit atteint une certaine somme, il est bon d'aller devant notaire faire confectionner une obligation. C'est une reconnaissance de dettes, de la part du client à l'endroit du marchand: le notaire précise le montant, le motif, les modalités de remboursement, l'intérêt, puis, les garanties du débiteur. Ce texte d'une page devient à son tour monnaie, car il y est écrit que le débiteur remboursera au créancier, ou "au porteur" la somme indiquée, ainsi que les intérêts; le créancier pouvant faire des transferts de créances, pour payer, par exemple, des fournisseurs locaux, ou, situés à l'extérieur, comme à Québec, dans le cas présent. L'obligation est

donc une pièce notariée, très importante, qui lie formellement un client à un créancier, ou éventuellement, à un autre créancier qu'il pourra ne pas connaître. Notons que chaque débiteur est bien au courant de ces contraintes.

Ainsi, John Guay fera confectionner 126 obligations, au cours des années 1850-1868, soit sept par année, en moyenne (tableau 1). On le voit ici, l'obligation ne concerne qu'une partie de la clientèle: celle qui fait un gros usage du crédit. Voyons quelques enseignements qui concernent cette clientèle particulière. D'abord, elle vient surtout de Chicoutimi (44), puis, de Leterrière (21), du canton Tremblay (19) au nord de Chicoutimi et de Jonquière (18); cette portion forme 80,9% du nombre total. Le reste est réparti depuis le Saguenay jusqu'au Lac-Saint-Jean est. La majorité des débiteurs (100/126, soit 79%) se déclarent cultivateurs. La somme globale qu'on doit au marchand s'élève à \$34 237 ce qui donne un endettement moyen de \$271 par client. Voilà un chiffre qui correspond à la marge de crédit maximum, aux livres de comptes. C'est une fois rendu à cette marge que le client est invité à faire une visite chez le notaire Bossé surtout, à deux pas de là, en compagnie de John Guay. Pour garantir leur paiement, qui s'étale sur une année en général, les débiteurs hypothèquent leurs terres. Dans ce cas-ci, ils hypothéqueront en moyenne 41,9 acres, soit près de la moitié de la superficie qu'ils possèdent. Dorénavant, leur marge de manœuvre se rétrécira. Il arrive aussi que le paiement se fasse "à [la] volonté du créancier", et par voie de conséquence, du porteur d'obligation. Nul ne nierait qu'il s'agit là d'une formule guère intéressante pour le client. Le taux d'intérêt varie de 6 à 7% (6% étant le taux légal). Un marchand trop

gourmand vis-à-vis du notaire ou du taux d'intérêt fera fuir sa clientèle chez un autre, plus réservé. Le client aussi a sa marge de manoeuvre; comme aujourd'hui.

TABLEAU 1

Obligations notariales, 16 février 1850 - 16 mars 1868

Lieux de résidence des débiteurs	Nombre de débiteurs	%	Hypothèques acres	Montants \$
Ashouapmouchouan	2	1,5	200	1 383.48
Bagot	4	3,0	---	404.01
Caron	1	0,8	72	457.21
Charlevoix (1)	4	3,0	417	896.00
Chicoutimi V.	7	5,5	177	2 004.99
Chicoutimi	37	29,0	1 233	6 914.10
Harvey	3	2,0	3	1 061.29
Jonquière	18	14,0	1 300	3 143.59
Labarre	2	1,5	150	7 906.34
Laterrière	21	17,0	630	4 299.62
Roberval	3	2,0	300	780.68
Simard	5	4,0	266	969.43
Tremblay	19	15,0	533	4 016.39
V.= village (1) à l'est de Roberval	126	100	5 281	34 237.13

Deux années ressortent: 1859 et 1866 où 29 obligations, soit deux fois plus que la moyenne, sont relevées (tableau 2). Périodes difficiles? Sans aucun doute pour cette clientèle, en tout cas. En outre, une constante apparaît durant les 18 années de l'observation: c'est surtout en février,

mars et avril qu'on visite le notaire (tableau 3). On le voit 18 fois en février, 21 fois en mars, et à nouveau 21 fois en avril, pour un total de 60; c'est 47,6% de l'ensemble des obligations passées à l'intérieur de ces 90 jours de l'année. Une constatation s'impose: c'est durant l'hiver, le phénomène a commencé en janvier avec dix visites, qu'on atteint sa marge de crédit; possiblement, qu'on veuille même la dépasser. Dans ce cas, une visite chez le notaire confirme la dette légalement, puis, permet d'obtenir à nouveau une marge de crédit au livre de comptes. On sait que le mécanisme d'endettement devra s'arrêter, un de ces jours, sinon le client rencontrera des problèmes. C'est alors que se mettront en branle les instances judiciaires.

TABLEAU 2

Années où se confectionnent les obligations,
16 février 1850 - 16 mars 1868

Nombre d'obligations

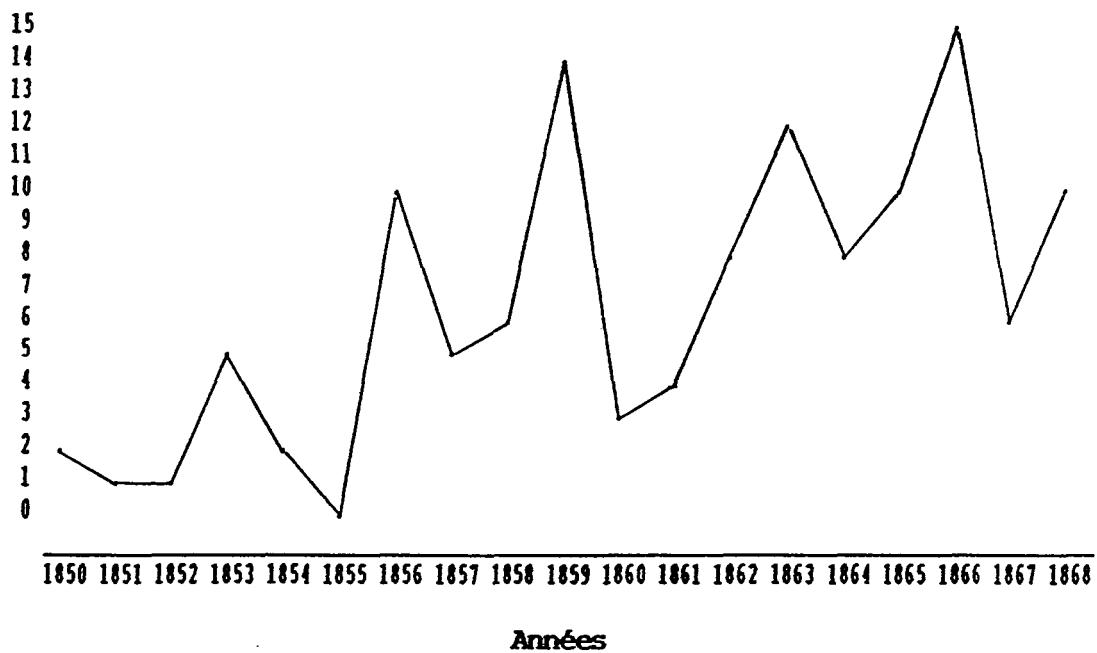
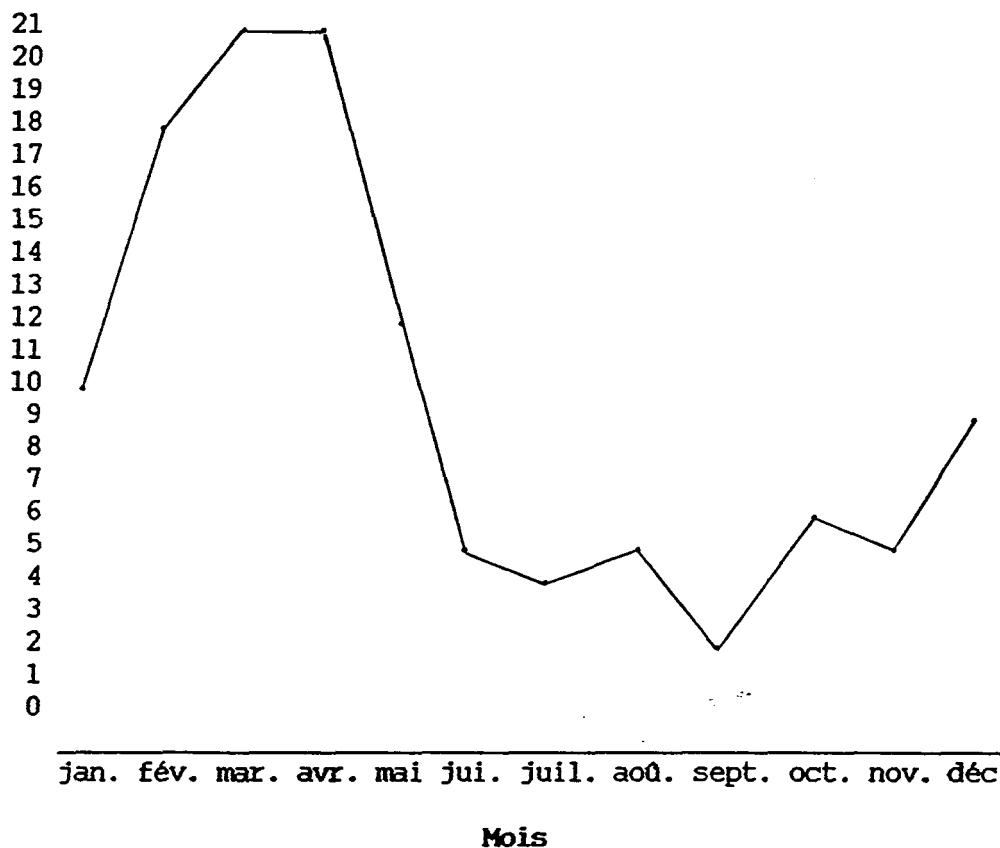


TABLEAU 3

Périodes de l'année où se confectionnent les obligations,
16 février 1850 - 16 mars 1868

Nombre d'obligations



Les mauvais payeurs pouvaient se retrouver devant la justice. On a retracé, à cet égard, 59 cas de poursuites judiciaires entamées par John Guay devant la Cour de Circuit de Chicoutimi (tableau 4). C'est 3,2 causes par année, soit une par saison, en gros. De ce nombre, 41 sont bien connues;

elles seront donc retenues.(1) Les montants réclamés varient de \$8.00 à \$87.20, pour former un total de \$1 330.76. La réclamation moyenne s'établit à \$32.45; elle équivaut à environ deux mois de salaire, d'un employé de moulin à scie.(2) Quatre motifs sont invoqués par le créancier: marchandises impayées (20/41), balance de compte (11/41), promesses de paiement (6/41), et obligations notariales (4/41). Bref, il s'agit surtout de dettes contractées au livre de comptes du marchand. Pour recouvrer les montants des obligations, le créancier dispose de moyens plus subtils que les poursuites publiques. Les mauvais payeurs se retrouvent surtout à Chicoutimi (10 cas) et à Bagot (10 cas également); ils forment 50% du total.

TABLEAU 4

**Poursuites judiciaires devant la Cour de Circuit de Chicoutimi,
16 février 1850 - 16 mars 1868**

Origine des défendeurs	Nombre de défendeurs	%	Montants \$
Anse St-Jean	1	2	52.00
Bagot	10	24	244.00
Chicoutimi	3	7	66.00
V. Chicoutimi	7	17	248.40
Grande-Baie	6	15	171.32
Harvey	3	7	101.44
Jonquière	2	5	106.22
Laterrière	7	17	317.38
Tremblay	2	5	24.00
V. = village	41	100	1 330.76

(1) Archives judiciaires de Chicoutimi, ANQ - Chicoutimi.

(2) Recensement nominatif de Chicoutimi, 1861, f.129v. A son moulin à scie de Chicoutimi, John Guay verse \$18/mois, à chacun de ses trois employés.

Soulignons en outre que deux causes ont été portées à l'attention de la Cour supérieure, à Chicoutimi. Elles ont donné lieu à des saisies de terres, au profit du créancier.

Ainsi, les débiteurs doivent payer leurs créances. Des poursuites attendent les mauvais payeurs, qui peuvent voir leurs biens saisis, par le créancier, ou, par tout autre porteur de créances. Voilà des volets importants du capitalisme marchand. John Guay se comporte, à cet égard, comme les autres hommes d'affaires.

Investissements fonciers

John Guay, au nom des sociétés dont il était membre, fit des investissements fonciers considérables dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il n'y eut probablement que les Price à avoir investi davantage que lui, dans cette région. Seul un homme averti peut jauger avec perspicacité l'intérêt à investir dans telle propriété, sise à tel endroit. Car il faut, ou la visiter soi-même, ou la faire visiter par une personne de confiance. Or John Guay possédait, à l'instar des Price, cette rare faculté de saisir vite les bonnes occasions. Résumons ici ses centres d'intérêt liés à la propriété foncière, laquelle constitue les assises mêmes des affaires commerciales.

On a fait allusion plus haut à ses premiers investissements: maison

familiale, magasin, hangars, quai, et emplacements vastes où le tout se trouve situé. Les recensements fournissent quelques indices seulement sur la valeur de ses premiers investissements; ainsi, en 1861,(1) évaluera-t-on le capital investi au magasin à \$16 000. On ajoute que les quatre voitures d'agrément sont estimées à \$85, et que le cheptel, gardé près de la maison, soit deux chevaux, quatre vaches, un mouton et un cochon, vaut \$220. L'homme d'affaires peut avoir des réserves à l'endroit des questions posées par le recenseur, surtout lorsque celui-ci est le notaire Ovide Bossé, un ami de la famille.

Les archives notariales sont plus éloquentes. Elles nous font part de transactions officielles, c'est-à-dire d'achats et de ventes de propriétés foncières. Ainsi, au cours des années 1850-1868, John Guay aura acquis 78 propriétés (tableau 5), au coût de \$12 080.84. Celles-ci couvrent une superficie de 2 831 acres. Elles étaient situées surtout au village de Chicoutimi (23 cas, soit 29,4%), puis, aux cantons Harvey (21 cas), Chicoutimi (10 cas) et Tremblay (7 cas). Ainsi, 61 propriétés (soit 78,2% de l'ensemble) sont situées à Chicoutimi et en banlieue (Harvey et Tremblay étant sur la rive nord du Saguenay, en face de Chicoutimi). Les biens fonciers comprennent: emplacements, maisons et hangars, pour le village; lots, maisons, bâtiments agricoles, cheptel, instruments aratoires, pour le

(1) Recensement nominatif de Chicoutimi, 1851, 1861. Ovide Bossé a fait le recensement de 1861; celui de 1851 fut effectué par Louis-Zéphirin Rousseau, notaire à Bagotville.

secteur agricole. Les propriétés sises au village valent, en moyenne, \$89/l'unité, tandis que celles sises à la campagne valent \$182/l'unité. Ainsi, un ouvrier forestier devra travailler cinq longs mois, soit une saison complète, pour s'offrir une propriété au village, et dix mois, soit deux saisons, pour s'offrir une propriété rurale, à la condition d'y consacrer 100% de ses recettes; ce qui est bien loin d'être possible, on le sait bien. Hier comme aujourd'hui, la propriété foncière n'est guère facile d'accès.

TABLEAU 5

**Investissements fonciers,
16 février 1850 - 16 mars 1868**

Cantons	Lots	Nombre 1/2 lots	Prix \$	Acres
Caron	2		100.00	100
Chicoutimi	5	5	1 838.22	616
V.Chicoutimi	23		2 056.24	10
Harvey	18	3	2 600.00	1 033
Jonquièrre	3		950.00	100
Kénogami	2		82.10	149
Lac Kénogami	1		48.00	240
Laterrière	1		336.00	---
Roberval	3	1	502.02	81
Simard	4		256.26	170
Tremblay	5	2	3 312.00	332
V.= village	67	11	12 080.84	2 831

Les modalités de paiement, de la part de John Guay, indiquent des motifs pouvant inciter les vendeurs à se départir de leurs biens. Tantôt, la vente acquittera une dette contractée au profit du marchand, tantôt celle-ci permettra d'obtenir soit de l'argent comptant, soit des articles du magasin de John Guay. Parfois, il y a combinaison de deux, voire des trois modalités. Or même si les documents n'en font pas mention, il est aisément de croire que rares furent les vendeurs qui se départirent de leurs biens, de bon gré. Car, une fois que ses biens sont vendus, on recommence à neuf: concession ou achat d'emplacement, de lot, construction de bâtiments, défrichement pour le secteur agricole, enfin, usage du crédit privé. Le plus difficile sans doute et d'ordre psychologique: voir d'autres personnes occuper ses biens d'hier sur lesquels on a tant bêché. A cet égard, il est symptomatique de questionner les cultivateurs de cette région, qui durent se départir massivement de leurs biens fonciers, au cours des années 1960, au profit... du Crédit agricole. Ceux d'hier ne pouvaient avoir une pensée différente de la leur.

Près du tiers de ces propriétés seront vendues ensuite par John Guay: soit 25 d'entre elles (32%), situées surtout dans les cantons Chicoutimi (6 cas), Jonquière (5 cas), et Tremblay (4 cas). Le marchand se départit ainsi de 1 240 acres de superficie, contre la somme de \$4 815 (tableau 6). Les acheteurs: surtout des cultivateurs qui ont réussi à trouver du liquide pour verser \$2 739 comptant, soit 56,8% de la somme globale. Ils s'engagèrent à payer le solde en quelques années, en retour d'un intérêt annuel de 7%. Ils offrirent en garantie, à titre d'hypothèque, leurs biens qu'ils venaient

d'acquérir. Les risques du vendeur demeurent minimes. Ils sont compensés par l'apparition d'une clientèle au magasin, assez fidèle.

TABLEAU 6

Ventes de biens fonciers par John Guay,
16 février 1850 - 16 mars 1868

Cantons	Nombre Lots 1/2 lots	Prix \$	Acres	Modalités de paiements
Charlevoix	1	300.00	100	1 (*)
Chicoutimi	4 2	694.00	294	1
Chicoutimi V.	2	12.00	2	1
Harvey	4	196.00	106	2
Jonquièrre	3 2	1 060.00	400	1
Laterrière	2	453.00	150	1
Roberval	1	500.00	---	---
Tremblay	2 2	1 600.00	188	2
	18 7	4 815.00	1 240	9
V.= village	20 actes notariés			(*) quittances

Industrie forestière

Les historiens allouent à l'industrie forestière l'avantage d'offrir des revenus d'appoint appréciables à ceux qui s'y adonnent: hommes d'affaires, bûcherons, responsables de chantiers (foremen), journaliers, manoeuvres, cultivateurs, etc. On dit même que les agriculteurs

arrondissaient pendant l'hiver leurs fins de mois grâce à la coupe du bois, sur leur terre, ou bien, pour le compte d'un entrepreneur forestier. Bref, la forêt aurait succédé à la traite des fourrures, au début du XIXe siècle, avec des avantages similaires, sinon supérieurs, étant donné qu'on se déplaçait moins qu'auparavant. Notre travail n'a point pour objectif de mettre en doute ou de contredire leurs affirmations. L'analyse des archives notariales, judiciaires et des documents relatifs aux concessions forestières permet cependant de nuancer de tels propos. Si les exploitants forestiers que sont les gens d'affaires font des profits, on est loin de croire qu'une telle situation prévaut chez les autres travailleurs. N'a-t-on pas dit que les activités secondaires de la population fournissent liquidité ou équivalent? Or justement, c'est cela qui manque aux clients, en tout cas, d'un John Guay. Nul ne nierait que la société des Vingt-et-Un n'en ait pas manqué non plus, dès le début de ses entreprises au Saguenay. Ainsi, au point de départ, un homme d'affaires ou des associés, possédant un bon capital amélioreront leurs chances de réussite. Encore faudra-t-il ajouter une bonne gestion des affaires forestières, des moulins à scie, enfin des concessions forestières. A cet égard, possiblement que les gestes de la société des Vingt-et-Un, connus des contemporains et surtout de François Guay, père de John, constituaient autant d'exemples à ne pas suivre. On doit donc tenir compte d'une conjoncture forestière, qui évolue annuellement, au même titre qu'une conjoncture commerciale ou agricole. Un John Guay, qui fréquenta la forêt saguenayenne depuis 1838, en compagnie de son père, nous semble prêt à devenir un acteur important de ce secteur, peu après son arrivée à Chicoutimi, avec sa femme Marie-Emilie.

Or l'associé de Collard et de Dumas est prudent. Du moins, c'est ce que ses gestes démontrent. Le voici d'abord associé, à l'automne de 1851, à des cultivateurs pour exploiter des moulins à scie, dans les cantons Harvey et Jonquière.(1) Puis, il obtiendra une concession forestière de 4,5 milles carrés, dans le canton Simard, secteur Rivière-aux-Vases (tableau 8). Trois ans plus tard, il achète deux moulins à scie, pour \$1 000 au total (tableau 7), dans les cantons Chicoutimi (le long de la rivière du même nom, au rang XI, lot 15)) et Harvey (secteur de l'Anse-au-Foin). En 1858, autre concession forestière, cette fois-ci, de huit milles carrés sise au canton Harvey, là où se trouve son moulin à scie. Voilà une occasion pour augmenter le volume de ses activités: achat d'un deuxième moulin à scie, situé à l'Anse-à-Pelletier, une dizaine de kilomètres à l'est de l'Anse-au-Foin. En 1862-1863, ce sont des concessions majeures qu'il obtient: 30 milles carrés à Falardeau (secteur rivière Valin), puis, 20 milles carrés dans les cantons Lartigue et Plessis, au sud du lac Kénogami. Enfin, en 1865, il achète un moulin à scie dans le canton Simard, là où se trouvait sa première concession forestière. Mais il le vendra l'année suivante. Au total, il a possédé quatre moulins et obtenu huit concessions forestières formant une superficie de 62,5 milles carrés.(2) La valeur de ses quatre moulins montait à \$3 000. Il s'agit d'une progression lente, mais assurée, où se combinent la possession de moulins à scie, avec de grosses concessions forestières et une saine gestion. Voilà des gages de succès.

(1) Ovide Bossé, Chicoutimi, 15 novembre et 19 novembre 1851.

(2) Archives du ministère de l'énergie et des ressources du Québec, registre des concessions forestières, 1842-1985, ANQ - Chicoutimi, microfiches.

TABLEAU 7

**Moulins à scie,
16 février 1850 - 16 mars 1868**

Date	Greffé	Canton	Prix	Détails
17 juillet 1854	Ovide Bossé	Chicoutimi, rang XI, lot 15	800.00	
28 déc. 1854	Ovide Bossé	Harvey, Anse-au-foin	200.00	associé en 1851
15 février 1861	Ovide Bossé	Harvey, Anse-à-Pelletier	1 200.00	avec bâties qui servent à loger les scieurs
2 mai 1865	Ovide Bossé	Simard, rang III, lots 15-16	800.00	fut revendu le 28 mai 1866 au même prix
			3 000.00	

TABLEAU 8

**Concessions forestières,
16 février 1850 - 16 mars 1868**

Endroit	Date de l'affermage	Conditions du permis	Nom du concessionnaire	Superficie en milles carrés	Total
Simard Riv.-aux-Vases no 59	1851 moulin: 1865	Vente privée	John Guay	4,5	4,5
Harvey no 72	19 déc. 1858 moulins: 1854 1861	Vente à l'enchère	John Guay	8	8
Falardeau no 61	5 sept. 1862	Vente à l'enchère	John Guay	9	
Riv. Valin no 65	5 sept. 1862	Vente à l'enchère	John Guay	9	30
Riv. Valin no 66	28 août 1863	Vente à l'enchère	John Guay	12	
Lartigue et Plessis Sud Lac Kénogami no 19	28 août 1863	Ordinaire Vente publique	John Guay	8	
Côté est Riv. Cyriac no 13	28 août 1863	Ordinaire Vente publique	John Guay	7 1/2	20
Côté est Riv. Cyriac no 13	28 août 1863	Ordinaire Vente publique	John Guay	4 1/2	
					62,5

Fin de l'association

Le 17 mars 1868, Joseph Collard et John Guay mettent fin à leur association formée initialement pour une période de dix ans.(1) C'était trois ans plus tard, mais dix-huit ans après leur première association. Aucun motif n'est mentionné à l'acte notarié. Mais on peut supposer que la requête émanait de John Guay, alors âgé de 40 ans, et suffisamment éprouvé pour mener dorénavant seul ses entreprises. Collard, pour sa part, est âgé de 56 ans; c'est le temps de prendre une demi-retraite.

Selon l'usage, on fit le partage des actifs et du passif. Collard garda les biens meubles et immeubles de la société, situés dans la région de Charlevoix, ainsi que dans les cantons Saguenay (embouchure de la rivière, secteur sud), et Saint-Jean.(2) Les dettes actives à recouvrer, de personnes installées en ces endroits, de même que les dettes passives contractées dans ceux-ci revenaient à Collard également. Il garda aussi une dette active de \$1 200 à recouvrer auprès des religieuses du Bon Pasteur de Chicoutimi. Enfin, deux goélettes (*Marie-Louise, l'Ecossaise*) lui revinrent.

(1) Ovide Bossé, Chicoutimi, 17 mars 1868. Contrat passé à la maison de John Guay à Chicoutimi, en présence de Joseph Collard.

(2) Notons ici que la paroisse Saint-Jean-Baptiste de l'Anse Saint-Jean fut fondée en 1861; le premier curé: Lucien Otis. Or le secteur était occupé par des bûcherons et des colonisateurs, depuis les années 1838-1839.

John Guay garda les biens meubles et immeubles de la société, situés au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'exception de ceux prévus pour Collard. Les dettes actives à recouvrer de personnes installées en ces endroits, de même que les dettes passives, contractées par la société dans ces lieux et à Québec, revenaient également à John Guay. Lui revenaient aussi les goélettes *Marten* et *Alma*. Enfin, pour éviter toute confusion, on précise les 56 propriétés foncières qui lui revenaient, ainsi que les endroits où elles étaient situées. En voici l'énoncé: canton Chicoutimi (village: 17, secteur rural: 7), Harvey (11), Tremblay (4), Simard (6), Jonquière (3), Kénogami (3), Caron (2), Charlevoix, à l'est de Roberval (1), et Roberval (2). On ne fait pas allusion au magasin de Chicoutimi, ni aux moulins à scie et aux concessions forestières dont on a parlé plus haut, car ces valeurs sont incluses dans l'expression "biens meubles et immeubles" revenant à John Guay.

La société formée en 1865, couvrant le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Charlevoix, prévoyait lors de la dissolution un partage en gros égal, entre les deux partenaires, des actifs et du passif. En nous basant sur les activités et investissements de John Guay, dans la région saguenayenne et jeannoise, et sur ce que laisse percevoir l'acte de dissolution concernant les investissements de Collard, et de Dumas, dans Charlevoix, Saguenay (canton) et Saint-Jean (canton), on peut entrevoir l'ampleur des réalisations globales des trois sociétés formées respectivement en 1850, 1855 et 1865. Chaque associé eut des responsabilités dans des aires spécifiques; le partage se fit, au niveau des actifs et du passif, en fonction de ces espaces sur lesquels chacun avait des responsabilités. Peut-on trouver meilleur

équilibre, entre les responsabilités d'une part, et le partage du produit de celles-ci, d'autre part? Pourtant, des historiens du Saguenay ont cru que John Guay s'était fait rouler par Collard.(1) Les sources notariales consultées ne nous orientent point dans une telle direction laquelle, de toute façon, est peu vraisemblable. Les bases juridiques des sociétés de commerce permettent justement d'éviter de tels écueils. D'où leur recours par Collard, Guay et Dumas, des hommes ambitieux mais prudents.

Voilà la première phase de vie de John Guay, qui s'étend sur une quarantaine d'années. Enfance, adolescence et mariage à La Malbaie, puis sa montée dans le monde des affaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en association avec deux marchands de sa paroisse natale. Le capitalisme marchand, déjà vigoureux dans Charlevoix, va suivre les gens d'affaires qui s'installent, en même temps que des milliers de gens, dans ce "pays neuf" qu'est le Saguenay-Lac-Saint-Jean. John Guay en fut un acteur, depuis les débuts, de premier plan. Certes, il ne joue pas un rôle à la mesure des géants que furent les Price, mais on peut dire qu'il vient tout de suite après, étant donné ses réalisations diverses: commerce et crédit privé, investissements fonciers, industrie forestière. Ces vingt ans passés dans cette jeune région furent très fructueux pour lui et sa famille. Voyons maintenant l'autre phase de sa carrière où il mènera seul les règles du jeu.

(1) Voir texte de Mgr Victor Tremblay, 18 février 1962, 3 p., ANQ - Chicoutimi, fonds Société historique du Saguenay, dossier 161.1, pièce 16. Cette pièce fut reprise par d'autres historiens qui la firent leur, sans plus. On y lit: "Collard garda l'argent (environ \$75 000) et Guay eut les propriétés de Chicoutimi et les dettes".

CHAPITRE III

John Guay, marchand indépendant (1868-1880)

A compter du 18 mars 1868, John Guay se trouve en quelque sorte libéré de contraintes qu'impose à ses membres toute société marchande, même si celle-ci recèle des avantages, notamment en cas de pertes financières. Pour le marchand débute donc une période où pourront jouer, davantage qu'auparavant, créativité, ingéniosité et sens des affaires. En contrepartie, les risques devront être assumés uniquement par cet homme. Ainsi donc, les défis et les problèmes n'en seront pas pour autant absents. Cette période qui s'étale sur une douzaine d'années, prenant fin avec le décès du marchand en septembre 1880, permettra de voir clairement à l'oeuvre un John Guay, expérimenté (il est au Saguenay depuis vingt ans) et d'âge mûr (il atteindra la quarantaine sous peu, à l'été de 1868).

Or, en ce dix-huitième jour de mars, de l'année 1868, comme l'écrivaient les notaires, John Guay possède, en vertu de l'acte de dissolution de sa dernière société signé la veille chez lui, des biens mobiliers et immobiliers considérables, répartis depuis Roberval jusqu'à Chicoutimi; il en possède aussi sur le côté nord de la rivière Saguenay, dans les cantons Simard, Falardeau, Tremblay et Harvey. Certes, il a des dettes passives contractées dans la région, puis à Québec auprès de ses

fournisseurs, mais celles-ci sont courantes, selon les informations que nous en avons, et nettement en bas de la valeur de ses actifs. De sorte que la balance favorable monte à des sommes considérables qu'on ne peut malheureusement chiffrer. Son dossier est donc très positif, suffisamment en tout cas, pour que des concurrents s'en inquiètent et fassent circuler à son sujet des récits qui ne l'avantagent point. Or de telles notes discordantes font partie du jeu des affaires; ajoutons qu'elles ne concernent que les personnes connaissant du succès. Un homme en faillite n'attire plus l'attention, on le sait bien.

John Guay fera donc fructifier les entreprises qui sont dorénavant les siennes: le commerce et le crédit privé, les propriétés foncières, et l'industrie forestière. Il les connaît bien, car c'est lui qui les a mises sur pied et fait évoluer jusque-là. Il leur fera faire un bon en avant, tellement leur croissance sera rapide et grande. Voyons dans les pages qui suivent cet homme en action, au moment où sa carrière atteint un sommet.

1. Commerce et crédit privé

Les activités commerciales deviendront plus imposantes qu'auparavant. Voyons ce que révèle un inventaire de février 1876,(1) soit huit ans après

(1) Jean Gagné, Chicoutimi, 9 février 1876, inventaire, 55 pages.

que le marchand fût devenu indépendant. La pièce notariée de 55 pages fournit des informations rares, pour le chercheur, sur le magasin, le commerce du bois et les deux goélettes de John Guay. Pénétrons dans le magasin et observons ce qu'il offre à la clientèle.

TABLEAU 9

Inventaire du fonds de commerce de John Guay, 9 février 1876

<u>ACTIF</u>	\$	£
Magasin		
Marchandises et denrées: tissus, coupons de toutes sortes, vêtements, livres, papeterie, épicerie et pharmacie, quincaillerie et outils, articles de ménage et autres	10 850.15	
Stock de la cave	751.50	
	<u>11 601.65</u>	<u>35,2</u>
Commerce du bois		
Stock du hangar	307.34	
Stock du hangar, du quai	112.70	
Lot de planches dans la glacière	50.00	
Lot de genoux-coudes sur l'emplacement de la maison	154.00	
Petits madriers et planches	10 000.00	
Genoux	943.70	
Coupe de billots	1 087.00	
Part de licence	150.00	
Billots dans la rivière Chicoutimi	5 500.00	
	<u>18 304.74</u>	<u>55,6</u>
Goélettes		
<i>Marteen</i>	2 000.00	
<i>Alma</i>	1 000.00	
	<u>3 000.00</u>	<u>9,1</u>
Dettes actives (montants dus par des particuliers)	non mentionnées	
Total de l'actif	32 906.39	100
PASSIF		
Dettes passives (montants dus à des gens de Québec)	8 500.00	
BALANCE POSITIVE	24 406.39	

Les articles sont abondants et extrêmement variés (tableau 9). En voici un aperçu: tissus et coupons de toutes sortes; vêtements et draps; livres, papeterie; denrées alimentaires; médicaments; outils et articles utilisés sur une ferme, dans une maison ou dans une exploitation forestière. Il s'agit d'un gros magasin général dont les articles et marchandises s'élèvent à plus de \$11 600. Or soulignons qu'il s'agit ici de produits courants offerts au magasin à la clientèle; le stock de la cave ne constituant que \$750. Les produits arrivent donc en général directement sur les étagères. A l'extérieur, le client pourra acheter du bois (madriers et planches surtout). Ainsi, l'agriculteur, l'ouvrier, le journalier, le forgeron, l'intellectuel, l'entrepreneur en construction, la femme au foyer, le curé, le religieux et la religieuse, bref, beaucoup de gens y trouvent ce dont ils ont besoin pour travailler, s'alimenter, se vêtir, se loger, se chauffer, se cultiver. Voilà un indice de l'activité débordante de ce magasin qui attirait même une clientèle issue du Lac-Saint-Jean, soit de lieux passablement éloignés, compte tenu des moyens de transport disponibles.

Analysons maintenant cette clientèle bigarrée, à l'image même des articles en magasin, qui continue d'acheter à crédit, comme ce fut le cas au cours des années précédentes. D'ailleurs, faute de liquidité, aurait-elle pu agir autrement? Or ce faisant, elle réglait un problème à court terme, mais s'enlisait dans un malaise dont elle ne semblait point pouvoir se départir. Le rôle du capitaliste marchand ne consiste-t-il pas justement à lui offrir cette marge de crédit essentielle, en retour de garanties dont l'acquittement s'avérera de plus en plus difficile?

Or, le crédit commence justement au magasin même, dans le livre de comptes du marchand. Puis, lorsqu'on atteint sa marge de crédit, marchand et client passeront devant notaire pour faire consigner une obligation. On rappellera qu'il s'agit ici d'une clientèle particulière qui constitue sûrement une minorité. C'est surtout celle-là qui est connue car elle a laissé plus de traces que l'autre. En fait, c'est celle qui fait un gros usage du crédit privé. Aussi, est-elle plus vulnérable que l'autre.

TABLEAU 10

**Obligations notariales,
18 mars 1868 - 16 septembre 1880**

Lieux de résidence des débiteurs	Débiteurs	%	Hypothèques acres	Montants (\$)	Quittances
Bégin	1	0,7	100	192.73	
Caron	2	1,4	50	162.03	2
Charlevoix (1)	1	0,7	50	74,52	
V. Chicoutimi	21	14,8	974	5 062.86	5
Chicoutimi	43	30,4	2 226	11 213.40	16
Desmeules	1	0,7	100	136.91	1
Harvey	1	0,7	---	311.80	
Hébertville	1	0,7	100	160.00	1
Jonquière	26	18,4	2 251	7 351.97	9
Kénogami	1	0,7	100	43.57	
Laterrière	17	12,0	860	3 771.04	5
Métabetchouan	5	3,5	396	432.45	
Roberval	1	0,7	50	233.45	
Signai	1	0,7	360	88.10	
Simard	7	4,9	350	1 891.28	1
Tremblay	12	8,5	782	4 385.20	5
V.= village (1) à l'est de Roberval	141	100	8 749	35 511.31	46

Au cours de la période: mars 1868 - septembre 1880, 141 clients visiteront le notaire pour faire consigner des obligations. De ce nombre, 64 (45,3%) résidaient à Chicoutimi, 26 (18,4%) à Jonquière, 17 (12%) à Laterrière, et 12 (8,5%) au canton Tremblay. Ainsi, Chicoutimi et les environs regroupent 119 débiteurs, soit 84,2% de l'ensemble. Les autres lieux, incluant Lac-Saint-Jean et Saguenay, regroupent 22 gros clients, soit 15,8% du total. Plus de 90% de ces débiteurs (129/141) se déclarent

cultivateurs. Ils ont donc des biens fonciers à offrir en garantie. Les créances globales s'élèvent à \$35 511; ce qui donne une moyenne de \$252 par client. C'est en gros similaire à la période antérieure (1850-1868). Cependant, la surface de biens fonciers, mise en garantie pour assurer le remboursement, s'élève à 62 acres par débiteur. Elle couvre donc les deux tiers de la superficie globale possédée par un cultivateur, et constitue un accroissement de 20 acres, comparativement à la période précédente où le nombre d'acres hypothéqués s'élevait à 41,9 par client. Ainsi, au cours des années 1868-1880, l'hypothèque progresse au rythme de 1,66 acre par année. Voilà des données précises montrant une progression constante du phénomène d'endettement, chez une population qui vient à peine de s'installer dans cette région (tableau 10).

Soulignons ici un phénomène important relié à l'histoire de la femme occidentale, donc saguenayenne. Les dettes sont contractées par le mari qui est, sur le plan juridique, non seulement le chef de famille, mais aussi le gestionnaire de la cellule familiale. D'où la présence quasi exclusive des maris devant notaires lors de la confection d'actes notariés: obligations, ventes, achats, cessions, etc. La femme perd en quelque sorte des droits civiques en se mariant puisqu'il ne peut y avoir qu'un chef de famille. D'où son rôle traditionnel de femme au foyer. Or en Europe, ce phénomène remonterait au IIIème millénaire avant notre ère et s'est perpétué par tradition jusqu'au XXe siècle; il a en outre suivi les explorateurs et les colonisateurs français, espagnols, portugais et anglais, qui s'établirent en Amérique, à compter du XVIe et XVIIe siècle. Ici, aussi, dans la vallée

du Saint-Laurent, dans Charlevoix et au Saguenay, il s'est perpétué jusqu'au XXe siècle. Or ne nous y trompons point: absence de pouvoir familial signifie, d'un autre côté, absence de responsabilité légale vis-à-vis des dettes contractées par le mari. Certes, la femme n'est pas insensible à la lourdeur de l'atmosphère familiale causée par un trop grand usage du crédit privé. Cependant, légalement elle en est détachée; d'où la possibilité qui lui est offerte aux lendemains du décès de son mari, de renoncer à la succession, en cas de balance des comptes déficitaire. Il s'agit d'un droit que ne possède point le mari, s'il devient veuf. Est-il bon d'ajouter, aussi, que la femme survivant au mari, donc la veuve, reprend tous ses droits civiques de jeune fille; en outre, elle devient chef de famille et responsable de la gestion de la cellule familiale. D'où la présence si fréquente de veuves devant notaires pour faire consigner des actes officiels. Ce sont donc elles qui dès lors vont signer des obligations, perpétuant ainsi le crédit privé jusqu'à l'arrivée des enfants à l'âge adulte.(1)

Les années et la période de l'année où les obligations étaient passées constituent également des éléments intéressants du crédit privé, reliés, d'une part à la conjoncture économique générale, de l'autre, à des phénomènes saisonniers, donc de courte durée. Voyons à cet égard les données des tableaux 11 et 12, que nous fournit l'analyse des obligations.

(1) Sur la situation de la femme, cf. André Burguière et autres, Histoire de la famille, Paris, Colin, 1994, 3 vol.; Yves Zoltvany, "Esquisse de la Coutume de Paris", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol.25, no 3, (déc. 1971): 365-384. Les archives notariales de Charlevoix et du Saguenay viennent confirmer les travaux des chercheurs là-dessus.

TABLEAU 11

Années où se confectionnent les obligations,
18 mars 1868 -16 septembre 1880

Nombre d'obligations

30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

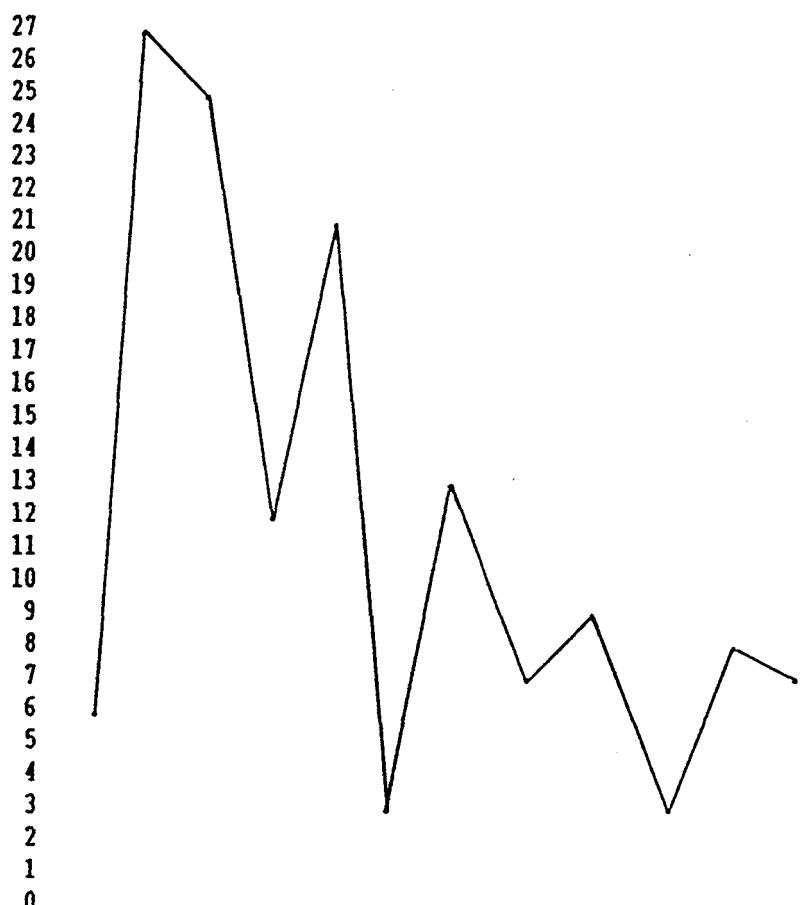
1868 1869 1870 1871 1872 1873 1874 1875 1876 1877 1878 1879 1880

Années

Ainsi, la période 1876-1879 aura été difficile pour les cultivateurs de la région mais, en contrepartie, fructueuse pour un marchand comme John Guay. Cependant, en 1880, on note une baisse sensible du nombre d'obligations signées devant notaire. Possiblement que cela s'explique par la maladie et la mort de John Guay (septembre 1880). A noter aussi l'année du grand Feu (1870): aucune obligation. On ne peut certes pas dire que John Guay aura fait des efforts particuliers pour venir en aide à sa clientèle, du moins devant notaire. De 1850 à 1880, seules deux années sont exemptes d'obligations: 1855 et 1870.

TABLEAU 12

Périodes de l'année où se confectionnent les obligations,
18 mars 1868 - 16 septembre 1880

Nombre d'obligations

jan. fév. mar. avr. mai jui. juil. aoû. sept. oct. nov. déc.

Mois

En outre, nous constatons que 37% (52/141) des obligations étaient confectionnées durant les mois de février et de mars. La saison hivernale était longue, et comme les besoins des clients augmentaient, les marchands se devaient de suivre le rythme, par le crédit, tout en s'accordant néanmoins des garanties de remboursement.

Or, que se passe-t-il lorsqu'un débiteur ne peut payer son créancier? La même chose qu'auparavant. L'Etat a prévu des mécanismes judiciaires: ce sont les poursuites devant les tribunaux civils. A Chicoutimi, à cette époque, on avait la Cour de circuit avec appel, et celle sans appel, puis la Cour supérieure. C'est à elles que s'adressèrent les marchands, donc John Guay, pour recouvrer leurs créances.

TABLEAU 13

Poursuites judiciaires devant la Cour de Circuit de Chicoutimi (avec appel) et devant la Cour de Circuit de Chicoutimi (sans appel),
3 février 1869 - 16 septembre 1880

Origine des défendeurs	Défendeurs %	Montants (\$)	Saisies
Alma	4	2,5	
Ashuapmouchouan	2	1,3	154.68
Bagot	1	0,6	30.00
Baie Saint-Paul	1	0,6	109.79
Caron	10	6,3	484.00
Château-Richer	1	0,6	53.39
V. Chicoutimi	25	15,8	960.98
Chicoutimi	1	0,6	54.13
Desmeules	2	1,3	37.61
Grande-Baie	3	1,9	139.22
Harvey	9	5,7	360.06
Hébertville	15	9,4	637.70
Hull (Ottawa)	1	0,6	174.06
Jonquière	11	6,9	581.06
Kénogami	3	1,9	519.58
Lac-Saint-Jean	11	6,9	623.80
Laterrière	13	8,2	676.54
La Malbaie	1	0,6	71.54
Métabetchouan	14	8,8	628.64
Rimouski	1	0,6	35.18
Roberval	7	4,4	397.12
Signai	2	1,3	15.92
Tremblay	20	12,6	1 047.29
Tadoussac	1	0,6	54.01
V. = village	159	100	2
		7 929.40	

Nous avons répertorié dans les archives judiciaires de Chicoutimi(1) quelque 159 causes portées à l'attention des Cours de Circuit de Chicoutimi(2), entre le 3 février 1869 et le 16 septembre 1880 (tableau 13).

La majorité des cas concerne des cultivateurs de la région dans une proportion de 81,8% (130/159). Quelques-uns toutefois proviennent de Rimouski, de La Malbaie, de Château-Richer, de Tadoussac et de Hull (Ottawa). S'agit-il de cas de fuite de débiteurs? Près de 57,2% (91/159) des causes concernent des effets et marchandises payés en partie, et 19,5% (31/159), des effets et marchandises non payés tout simplement. Les montants varient de \$3.06 à \$500.26 et forment une somme totale de \$7 929.40, représentant une moyenne de \$49.90 par individu, soit plus de deux mois de salaire. Fait intéressant, 13,2% (21/159) des causes reçurent un jugement de Cour, en faveur de John Guay; 87% des causes sans jugement furent probablement réglées hors Cour, sans doute en faveur du marchand. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement?

(1) Archives judiciaires, ANQ - Chicoutimi.

(2) Notons que dans le cas présent, nous avons jugé bon de jumeler les données des Cours de Circuit, avec appel et sans appel, afin de faciliter l'analyse.

TABLEAU 14

**Poursuites judiciaires devant la Cour supérieure de Chicoutimi,
5 novembre 1868 -16 septembre 1880**

Origine des défendeurs	Défendeurs	%	Montants (\$)	Saisies
V. Chicoutimi	1	3,7	277.50	
Chicoutimi	3	11,1	887.56	
Desmeules	1	3,7	241.44	
Grande-Baie	1	3,7	3.65	
Hébertville	1	3,7	254.00	
Jonquière	3	11,1	1 264.17	
Laterrière	3	11,1	1 538.04	
Métabetchouan	2	7,4	858.55	
Montréal	1	3,7	533.05	1
Simard	1	3,7	277.50	
Sainte-Anne	4	14,8	2 276.75	
Tremblay	2	7,4	815.69	
V.= village	27	100	11 121.65	4
	6 réglées hors Cour		3 293.83	---
	33 autres causes sans dossier		---	---
	Total: 66 causes		14 415.48	4

Différemment de la période antérieure (1850-1868) où seules deux poursuites avaient été intentées devant la Cour supérieure, ici (tableau 14), 66 poursuites ont été faites devant cette Cour, au rythme de 5,5 par année. De ce nombre, 27 sont bien connues. Voici ce qu'elles révèlent. D'abord, elles concernent des cultivateurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans une proportion de 88,8% (24 cas sur 27). Ensuite, elles se rapportent à des créances variant de \$3.65 à \$2 276.75, pour former un total de \$11 121. On

a donc une moyenne de \$411/poursuite. Les trois quarts des poursuites résultèrent en un jugement favorable au créancier. On sait en outre que des jugements de saisie furent prononcés dans quatre cas. Bref, un débiteur devait payer ses dettes. Les tribunaux civils étaient là pour le rappeler.

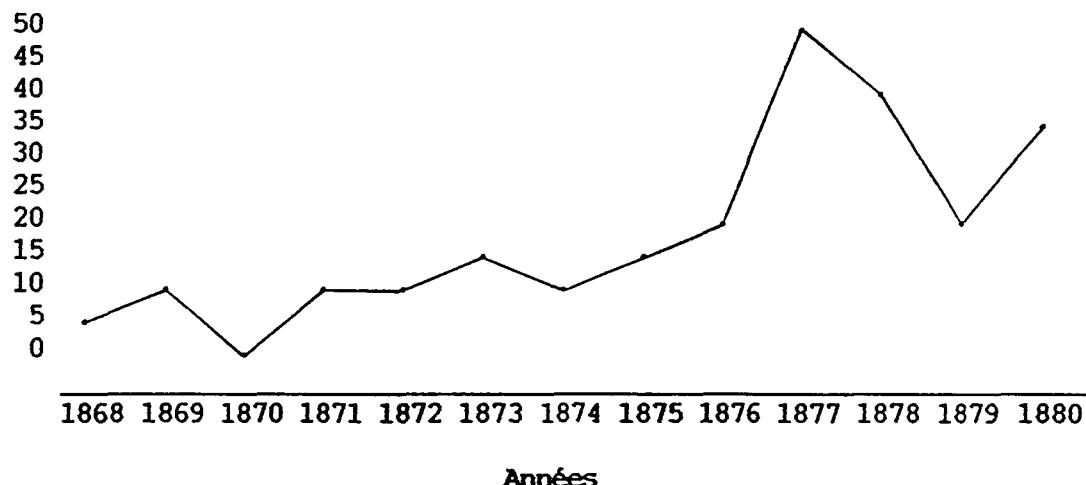
Or, qu'en est-il des poursuites dans la longue durée et au niveau saisonnier? Là-dessus également, les archives judiciaires nous fournissent des informations intéressantes (tableaux 15 et 16). En 12 ans, 225 poursuites, au total, soit 18,75 par année. John Guay était certes connu des tribunaux. Les années 1868-1875 sont en bas de la moyenne avec un maximum de 15 poursuites respectivement en 1873 et 1875; 1870 (année du grand Feu): aucune poursuite. C'eut été sans doute déplacé d'agir alors comme d'habitude. Or, en 1876, on atteint la moyenne, puis, on dépasse celle-ci par la suite, avec 49 poursuites (un sommet) en 1877, 39 en 1878, 22 en 1879, et 33 en 1880. Or les années 1876-1879 correspondent justement à celles où le plus grand nombre d'obligations furent passées: 78 sur 141, soit 55,3% de l'ensemble (tableau 11). Décidément, John Guay n'entend plus à rire. D'abord, il multiplie les reconnaissances légales de dettes, ensuite, c'est une augmentation considérable de poursuites qui s'y ajoute: 128 poursuites sur 225, c'est 56,8% de l'ensemble, au cours des seules années 1876-1879. Or, sur le plan saisonnier, c'est au cours des mois de février, de mars et d'avril, que le débiteur doit se présenter devant le tribunal. Ainsi, durant ces 90 jours, qui correspondent à leur tour, à des moments forts d'obligations, 87 causes sur 225 (38,6%) sont portées à l'attention des tribunaux. Les mois d'hiver au Saguenay-Lac-Saint-Jean, reconnus pour leur

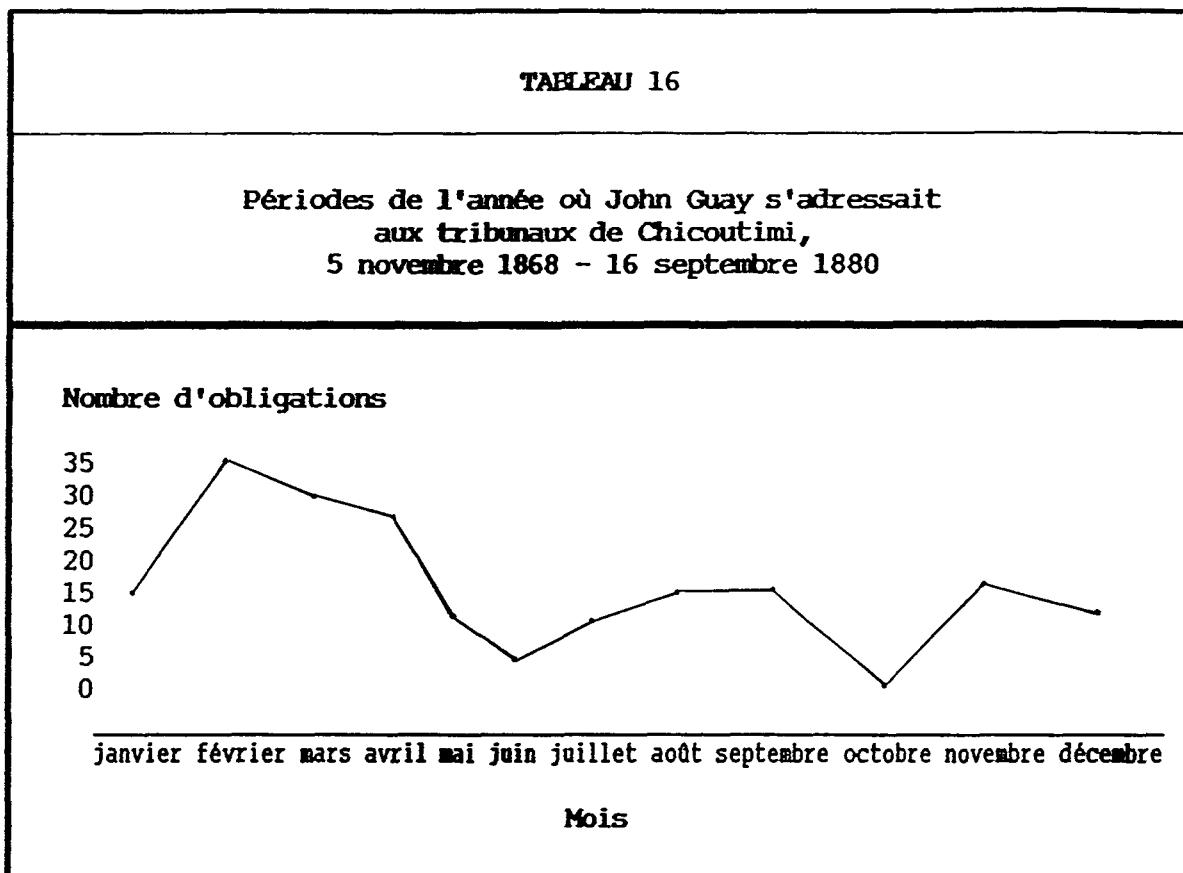
froid, sont implacables également dans le budget de cette population, qui se voit aux prises avec des difficultés croissantes de toutes sortes.

TABLEAU 15

Poursuites judiciaires devant les Cours de Circuit de Chicoutimi
et la Cour supérieure de Chicoutimi,
5 novembre 1868 - 16 septembre 1880

Nombre de causes





Ainsi, dans le capitalisme marchand tout se tient: endettement au livre de comptes, reconnaissances de dettes (obligations), poursuites judiciaires. Le client connaît le phénomène; il ne s'y accroche que par nécessité. Voilà une donnée importante concernant le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean au XIXe siècle. On croit de plus en plus que cette région s'est développée à crédit, avec des gens d'affaires comme bailleurs de fonds. Cela eut un impact majeur sur la population qui dut hypothéquer ses biens fonciers pour vivre, en faveur de ces mêmes bailleurs de fonds.

2. Investissements fonciers

On l'a déjà dit. La propriété foncière est essentielle aux gens d'affaires. D'une part, elle consolide leurs activités commerciales, d'autre part, elle permet des marges de manoeuvre dans des périodes de crises qui vont sauver des entreprises. Voilà pourquoi toute famille d'affaires, la moindrement expérimentée, accorde une importance marquée à la possession de propriétés foncières. La famille Guay le savait depuis longtemps. On peut se rappeler les investissements de François, le père de John Guay, dans Charlevoix, et ceux qui furent effectués au Saguenay-Lac-Saint-Jean par John Guay à l'époque des sociétés marchandes, au cours des années 1850-1868. Or, comme on l'a vu au chapitre précédent, lorsque la dernière société prit fin en mars 1868, John Guay reçut notamment des actifs de celle-ci, parmi lesquels se trouvaient 56 propriétés foncières. Voilà une base foncière de premier plan pour ce marchand, devenu indépendant. Or, John Guay fera par la suite d'autres investissements immobiliers et sera titulaire d'une concession agricole, devenant ainsi un gros propriétaire foncier (tableau 17).

TABLEAU 17

**Investissements fonciers,
18 mars 1868 - 16 mars 1880**

Achats	Lots	Demi-lots	Prix (\$)	Acres
Caron	1		160.00	100
Chicoutimi	1	6	4 370.00	251
V. Chicoutimi		8	96.00	8
Desmeules	3		758.75	300
Harvey	5	2	554.57	84
Jonqui��re	6		2 189.76	238
K��nogami	2		198.00	371
Labarre	1		6 278.44	100
Laterri��re	1		160.00	60
M��tabetchouan	--		897.69	---
Roberval	1	1	80.00	8
Tremblay	4	1	3 341.99	262
 <u>Concession agricole</u>				
Ashuapmouchouan	2			157
V. = village	27	18 33 actes	19 085.20	1 939

Ainsi, de 1868 ´ son d  c  s en 1880, John Guay acquerra 27 lots et 18 demi-lots, soit 45 propri  t  s fonci  res, constituant 1 939 acres. Ces biens taient estim  s  \$19 085.20, soit \$9.84 l'acre. Ils taient situ  s dans 11 cantons du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toutes les transactions, sauf une (concession agricole), ont t   effectu  es devant notaire. On ne s'tonnera pas de constater que 22% des vendeurs se trouvaient  acquitter des obligations notariales, envers l'acheteur, en offrant  celui-ci leurs

propriétés déjà hypothéquées. Ce faisant, ils obtenaient une quittance de leurs dettes. Or le marchand augmentait d'autant la surface de ses biens fonciers. Parfois (11% des cas), l'acheteur offre aux vendeurs des marchandises en magasin, en guise de paiement. Il y a probablement une dette au livre de comptes, non mentionnée lors de la transaction, qui s'ajoute aux marchandises alors offertes aux vendeurs. Enfin, dans 43% des cas, l'acheteur paye comptant les vendeurs qui ont certes besoin de liquidité pour payer d'autres obligations contractées envers des particuliers, parmi lesquels pourraient se trouver des amis de John Guay. Deux éléments ressortent de cette période: d'une part, une concentration des acquisitions en 1875, 1876 et 1879 (tableau 18), d'autre part, sur une base saisonnière, une concentration de celles-ci au début du printemps, soit au mois d'avril (tableau 19), qui coïncide avec la fin ces chantiers. Ainsi, obligations, poursuites et investissements fonciers, se concentrent dans les années 1875-1879, d'une part, et dans les mois: février, mars, avril, de l'autre. Cela correspond aux moments où les problèmes budgétaires de la clientèle, possiblement de la population en général, sont les plus criants. En contrepartie, ces moments difficiles pour les uns, devenus vulnérables vis-à-vis du notaire et du tribunal, vont se répercuter en une sorte de période dorée pour un marchand, tel que John Guay. C'est durant ces moments que celui-ci devint un gros propriétaire foncier, avec 101 propriétés au total, et des milliers d'acres en sa possession.

TABLEAU 18

Années où se font les investissements fonciers,
18 mars 1868 - 16 septembre 1880

Nombre de propriétés

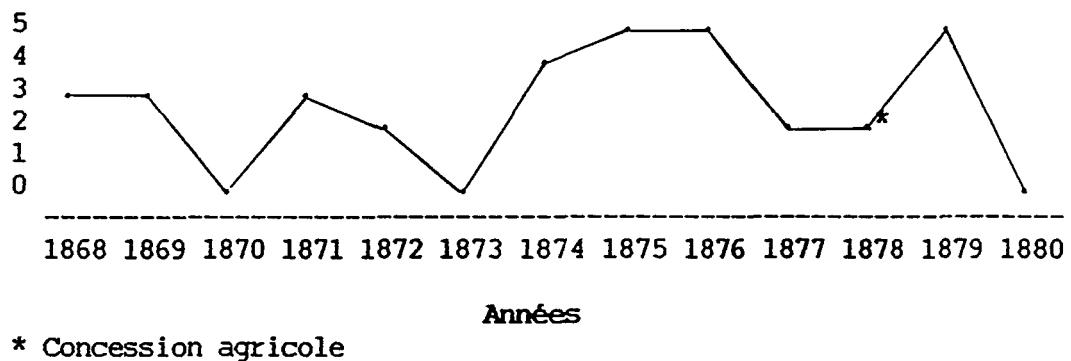
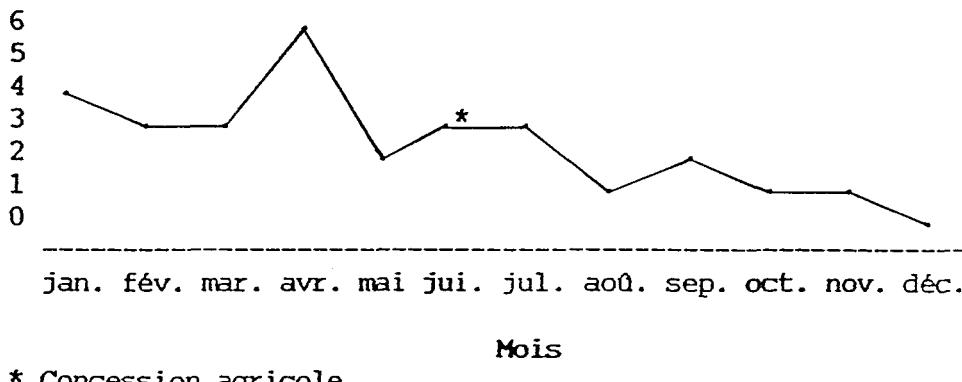


TABLEAU 19

Périodes de l'année où se font les investissements fonciers,
18 mars 1868 - 16 septembre 1880

Nombre de propriétés



Quiconque possède la moindre connaissance de l'histoiregraphie et du monde rural sait pertinemment qu'aucun agriculteur ne se départit par agrément de son patrimoine foncier. La terre familiale qu'on a défrichée pendant un certain temps, en s'endettant en plus, représente pour l'agriculteur, non seulement un patrimoine de premier plan, mais aussi un symbole de réussite sociale dans un environnement guère facile à apprivoiser. Or, si à tous les dix ans, comme semblent le montrer les actes notairés, les agriculteurs vendent leur patrimoine pour recommencer à neuf, un peu plus loin, sur une terre encore en friche, c'est par nécessité, non par goût d'aventure ou par quelque souci de spéculation comme certains observateurs le crurent. Les premières générations de colonisateurs et de défricheurs en terre saguenayenne manquèrent certes de ressources financières, mais non de défis. Est-ce pour ces raisons qu'on note si souvent, aux recensements nominatifs, des causes de décès d'adolescents, d'adolescentes, de jeunes hommes et de jeunes femmes, telles la tuberculose, le froid, l'épuisement? Même la famille Guay n'y échappe pas; on peut citer le cas de Marie-Louise Tremblay, belle-soeur de John Guay et femme du marchand Méron Tremblay, morte en 1860 de tuberculose pulmonaire (consomption) à l'âge de 31 ans à Chicoutimi, laissant deux jeunes enfants: Anna (3 ans) et Emilie (5 ans) laquelle nous laissera plus tard (vers 1930) des souvenirs éloquents de cette époque révolue. On s'imagine pourquoi Méron ne s'est pas remarié, alors qu'il n'avait que 29 ans au décès de son épouse: la tuberculose, causée par le bacille de Koch, est une maladie infectueuse et contagieuse. De nos jours, on peut l'enrayer par l'inoculation du vaccin B.C.G. Or dans ce milieu difficile, les gens d'affaires savent tirer leur épingle du jeu. Que faisait

un marchand tel que John Guay avec autant de propriétés rurales? Les exploitait-il ou les faisait-il exploiter par d'autres? Enfin, dernière question, eut-il tendance, à l'instar des autres gens d'affaires, à en vendre une partie? Voyons ce que révèlent les sources à ce sujet.

Tout propriétaire connaît l'attention à porter à un bien foncier. On y retrouve des bâtiments, un jardin, du cheptel, des espaces cultivés, d'autres en friche, des cours d'eau, du bois, parfois même un moulin à farine ou un moulin à scie. Chaque terre requiert les services d'une ou de plusieurs personnes (en général, les membres d'une famille). On y travaille sept jours par semaine, à l'année longue. Lorsque les enfants auront grandi et pourront prendre la relève, le père ira aux chantiers l'hiver bûcher pour le compte d'un entrepreneur forestier; il pourra aussi s'engager comme journalier afin d'assumer des tâches pour le compte de cet entrepreneur. Pendant ces mois, les recettes de la terre sont quasi inexistantes d'où le crédit de la famille auprès d'un marchand. On connaît la suite. Les gains du père n'auront servi qu'à diminuer la dette non à la faire disparaître. Or, un marchand qui devient propriétaire d'une terre doit s'en occuper au même titre que son précédent propriétaire, soit toute l'année. Comment procède-t-il? Par l'engagement, sous forme de conventions verbales (les contrats notariés sont peu nombreux), d'agriculteurs dépossédés ou d'agriculteurs nouvellement arrivés au Saguenay et désirant éventuellement faire l'acquisition d'une propriété rurale. Voilà deux catégories de personnes qui peuvent d'autant plus contribuer à l'entretien de ces biens que se présente pour elles à l'horizon la possibilité d'en faire l'acquisition.

Entre-temps, si elles ont besoin de denrées, de marchandises, de matériaux, pourquoi ne pas s'adresser au marchand qui peut leur fournir le tout, en retour des services rendus sur les terres, ou bien, à crédit? Voilà des modalités courantes que put utiliser un John Guay pour mettre en valeur ses propriétés.

Or, que lui rapportent ces propriétés? Celles du canton Chicoutimi, formant en 1871, 2 520 acres (tableau 20) soit l'équivalent de 25 possessions familiales, lui fournissant des denrées alimentaires (légumes, viandes pour la boucherie ou l'exportation, lait, beurre), de la laine, et du foin pour le cheptel. On note cependant peu d'espace cultivé, peu d'animaux et un faible volume de récoltes. Cela signifie qu'il s'agit de terres assez peu défrichées, qui possèdent néanmoins des maisons et des bâtiments agricoles. Le recensement nominatif indiquerait donc, lui aussi, que les précédents propriétaires y sont restés peu de temps. Une telle corrélation ne devrait point être sous-estimée.

TABLEAU 20

Biens de John Guay dans le canton Chicoutimi, en 1871

Etablissements publics, propriétés foncières, voitures et instruments d'agriculture:

arpents de terre possédés	3 000 *
nombre d'emplacements de ville ou village	3
nombre de maisons possédées	10
nombre de granges et d'écuries possédées	15
nombre d'entrepôts, magasins, fabriques, etc. possédés	7
nombre de voitures d'hiver et d'été	5
nombre de charrettes, chariots et traînes	8
nombre d'embarcations ordinaires ou de plaisir	2

Terres cultivées, produits des champs, plantes et fruits:

nombre total d'arpents occupés	20
nombre total d'arpents améliorés	20
nombre total d'arpents pâturage	15
nombre total d'arpents en jardins et vergers	1
nombre d'arpents, patates	3
minots de patates	50
minots de betteraves	3
minots de carottes et autres racines	3
arpents de foin	1
bottes de 16 livres de foin	100

Animaux vivants, produits animaux, étoffes de ménage et fourrures:

vache laitière	1
autre bête de race bovine	1
moutons	7
cochons	3
moutons tués ou vendus pour boucherie ou l'exportation	2
cochons tués ou vendus pour boucherie ou l'exportation	4
livres de beurre	30
livres de laine	15
verges de drap, de flanelle et autres étoffes de laine	30

Navigation et pêcheries:

nombre de parts, navires à voiles	128
tonnage possédé, navires à voiles	128
nombre de bateaux	2
tonnage possédé	75

Recensement nominatif de Chicoutimi, 1871.

* équivalent à 2 520 acres.

Au bout du compte, un homme d'affaires doit se départir d'un certain nombre de propriétés pour éviter qu'elles ne se détériorent, dans le long terme. John Guay, quant à lui, en donna, puis en vendit d'autres. D'abord, il céda en 1870 aux religieuses du Bon Pasteur de Chicoutimi, un terrain situé au sud-est du village de Chicoutimi.(1) Ensuite, la même année, il donna à la Corporation épiscopale catholique de Québec un terrain de 10 acres situé au lac Kénogami.(2) C'est un terrain qu'avait acquis John Guay d'un cultivateur de Laterrière, pour le compte de la société en juillet 1867.(3) C'est à cet endroit que se trouve l'actuelle chapelle du lac Kénogami.(4)

D'autre part, entre le 10 mai 1868 et le 15 avril 1880, John Guay vendit 34 lots et 11 demi-lots, soit 45 propriétés immobilières. La majorité des acheteurs étaient formés de cultivateurs du Saguenay mais également du Lac-Saint-Jean. Le marchand se départit donc de 2 962 acres, au prix de \$17 279. Environ le quart (27%) des acheteurs payèrent leurs terres comptant, les autres échelonnant leurs paiements sur quelques années, à raison de 7% d'intérêt annuel, et hypothéquant leurs biens en garantie (tableau 21).

(1) Ovide Bossé, Chicoutimi, 29 janvier 1870.

(2) Ovide Bossé, Chicoutimi, 1er mai 1870.

(3) Thomas-Z. Cloutier, Chicoutimi, 4 juillet 1867.

(4) Louise Cantin, Le lac Kénogami et Saint-Cyriac, 1825-1924, Québec, Université Laval, Maîtrise ès Arts, sept. 1975, p.17.

TABLEAU 21

**Ventes de biens fonciers par John Guay,
10 mai 1868 - 15 avril 1880**

Cantons	Lots	Demi-lots	Prix (\$)	Acres	Quittances
Ashuapmouchouan	1		500.00	74	1
Caron	3		840.00	598	---
Charlevoix*	1		300.00	100	---
Chicoutimi	7	1	630.00	425	2
Harvey	4		800.00	12	1
Jonquière	4	1	2 020.00	282	2
Kénogami	2		250.00	262	---
Labarre	1		1 640.00	100	---
Laterrière		1	350.00	100	---
Roberval		2	500.00	158	1
Signai	2		182.00	320	2
Simard	1	2	684.00	200	---
Tremblay	7	4	3 583.00	331	3
* = à l'est de Roberval	34	11	17 279.00	2 962	12
	39 contrats				

Or payer comptant une terre et en recevoir quittance du vendeur ne signifie pas nécessairement que l'agriculteur possède réellement les sommes requises lors de la transaction. Deux possibilités s'offraient à lui: 1) travailler pour le compte du marchand pendant un certain temps et cumuler un crédit (sur ce plan, les occasions ne manquaient pas); 2) emprunter la somme en question auprès d'un autre marchand ou d'un professionnel, se rendre chez le notaire signer une obligation et hypothéquer ses biens actuels et futurs en guise de garantie, en faveur du créancier. Le vendeur quant à lui se voit offrir des espèces qui n'appartiennent point à l'acheteur. D'ailleurs, ce dernier procédé ne s'est-il pas généralisé de nos jours, à quelques variantes près?

Selon une courbe annuelle (tableau 22) et une autre saisonnière (tableau 23), établies à partir de 39 contrats notariés, les ventes de propriétés se sont surtout effectuées en 1871 (aux lendemains du grand Feu), en 1877 et 1879. A l'intérieur de l'année, trois mois ressortent: mars et avril également, puis, une pointe en juillet qui correspond à la période par excellence pour faire des transactions. Ne s'agit-il pas du mois où les terres offrent leurs plus beaux atouts: fleurs et fourrages à portée de main, et puis, les gerbes de céréales qui commencent à mûrir, c'est-à-dire à prendre cette teinte dorée, saisissante pour un visiteur ou un acheteur éventuel.

TABLEAU 22

**Années où s'effectuent les ventes de biens fonciers,
10 mai 1868 - 15 avril 1880**

Nombre de propriétés

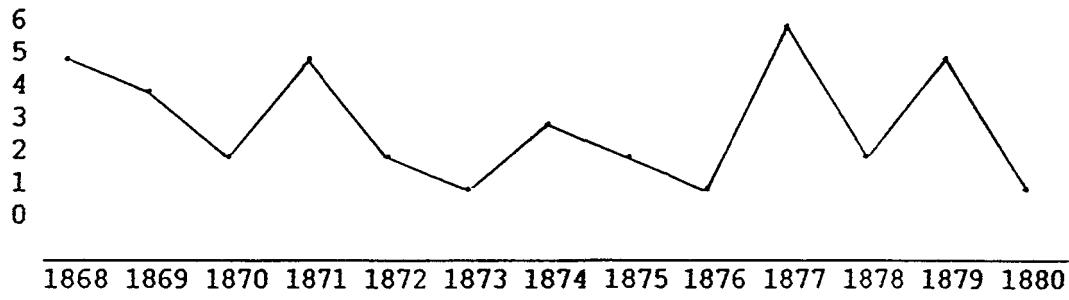
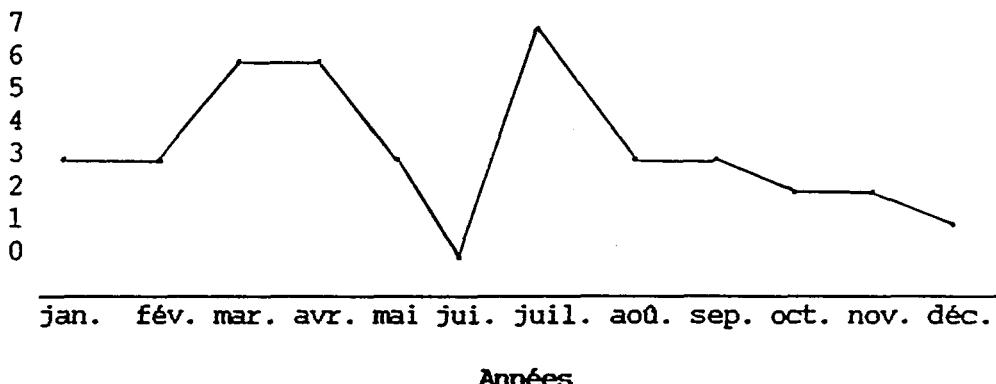


TABLEAU 23

Périodes de l'année où s'effectuent les ventes de biens fonciers,
10 mai 1868 - 15 avril 1880

Nombre de propriétés



Années

Il ressort donc de cette analyse que John Guay traite ses affaires immobilières comme il le faisait au sein des sociétés auparavant.

3. Industrie forestière

Faisons en premier lieu le point là-dessus. Aux lendemains de la dissolution de la société (mars 1868), John Guay entra en possession de biens forestiers, c'est-à-dire de huit concessions forestières, dans les cantons Simard, Harvey, Falardeau, Lartigue et Plessis, couvrant 62,5 milles carrés,

et de trois moulins à scie d'une valeur de \$2 200: l'un au canton Chicoutimi (sur une terre longeant la rivière du même nom), les deux autres au canton Harvey (Anse-au-foin, Anse-à-Pelletier).

Au cours des années suivantes, le marchand obtiendra une autre concession forestière, puis, fera l'acquisition d'un quatrième moulin à scie. La concession, d'une superficie de 40 milles carrés, lui a été faite le 17 septembre 1874.(1) Elle était située au sud du lac Kénogami. Elle jouxtait donc les trois concessions que le marchand avait déjà dans le secteur des rivières Pikauba, Cyriac et Moncouche. Ces quatre concessions couvraient à elles seules 60 milles carrés: elles s'étendaient d'ouest en est, depuis la rivière Pikauba jusqu'au canton Cimon, occupant la moitié du canton Plessis, le canton Lartigue en entier, ainsi que le quart du canton Laterrière (tout le sud de ce canton). Du nord au sud, elles s'étendaient, depuis le lac Kénogami jusqu'à la limite des cantons Plessis et Lartigue. Cet immense espace porte le nom de "Guay" sur certains cadastres de la fin du XIXe siècle et du début du XXe. On comprend pourquoi. Au total, donc, les concessions forestières de John Guay couvrirent 102,5 milles carrés.

Or, cette grande surface forestière ne sera exploitée que partiellement par John Guay. Des trois moulins qu'il possédait en 1868, deux se trouvaient à proximité d'une concession forestière (canton Harvey), l'autre, le long de

(1) Archives du ministère de l'énergie et des ressources du Québec, registre des concessions forestières, 1982-1985 , ANQ - Chicoutimi, microfiches.

la rivière Chicoutimi (desservant sans doute les cultivateurs du secteur).

Or, le quatrième moulin qu'il acheta, le 15 mars 1876,(1) était situé à la Rivière-aux-Vases, apparemment à l'intérieur même d'une concession (canton Simard). Il s'agissait du même moulin qu'il avait déjà possédé: il l'avait acquis le 2 mai 1865, au prix de \$800, puis vendu au même montant le 28 mai 1866 (tableau 7). Or dix ans plus tard, il le payera \$2 500: signe du succès de l'exploitation. Ainsi, les trois moulins en question (l'un dans Simard, les deux autres dans Harvey) se trouvent à desservir des concessions forestières couvrant au total 12,5 milles carrés (la concession de Simard: 4,5 milles carrés, celle de Harvey: 8 milles carrés). Voici où on veut en venir: les immenses concessions situées à Falardeau (30 milles carrés) et au sud du lac Kénogami (60 milles carrés) ne semblent point avoir été exploitées par John Guay. Elles auraient constitué des réserves pour sa succession. Sans aucun doute qu'elles seront appelées à jouer un rôle lors de l'exploitation d'une pulperie à Chicoutimi, par un de ses fils (Joseph-Dominique Guay). C'est dorénavant clair: les concessions forestières peuvent être exploitées en partie, au niveau d'une génération, le reste servant aux besoins des générations futures, dans ce cas-ci, des enfants de John Guay. Elles constituent donc un investissement, à coût minime pour le marchand, dont le rendement ne pourra que croître dans la longue durée. Une forêt, on le sait, ne requiert point d'entretien. Son concessionnaire met sa pleine confiance en dame nature, espérant qu'un feu ne vienne point contrecarrer des

(1) Jean Gagné, Chicoutimi, 15 mars 1876.

projets. L'exploitation forestière constitue donc un volet important du capitalisme marchand. Or, que se passe-t-il au niveau d'un chantier?

En amont d'un moulin à scie oeuvrent, durant la saison hivernale, à raison d'une dizaine d'heures par jour, des bûcherons, des manoeuvres, des responsables de chantier (foremen, dans le langage forestier), des mesureurs de bois, des inspecteurs, des cuisiniers (cuisinières?), bref, de vingt à cent personnes suivant les endroits, engagées selon la formule usuelle d'ententes verbales (les contrats notariés concernant surtout les foremen). Ces travailleurs reçoivent de faibles salaires, dépassant guère \$20/mois. Ils dorment dans des camps de bois rond. Au printemps, succède la drave: c'est le transport du bois sur les cours d'eau en direction du moulin à scie. Les hommes de bois, de la saison hivernale, se transforment donc en draveurs, c'est-à-dire en surveillants de bois qui circule sur les voies d'eau. Or les risques ne manquent pas, en raison des embâcles qui se forment en haut des rapides. On doit se hâter de faire circuler le bois pour éviter que l'embâcle ne prenne de l'ampleur. Quelques draveurs se lancent donc à l'aventure, en sautant d'un billot à l'autre, faisant tournoyer celui-ci, celui-là, pour maintenir leur équilibre, atteignant enfin l'embâcle qu'on réussit toujours difficilement à faire disparaître. Or c'est au moment même où les billots se dégagent, du bloc qu'ils constituaient, pour se diriger vers les rapides que le danger, pour les draveurs en action, atteint son point culminant. Quelques secondes peuvent décider de la vie ou de la mort de ceux-ci. Car dans un geste rapide, en courant sur les billots qui se dégagent, on doit retourner vers le rivage, sinon on est emporté par les

fortes vagues dans les rapides, en compagnie des billots qui viennent à la surface.

En général, un draveur par chantier y laissera sa vie, chaque printemps.

Dès que les premiers billots arrivent à destination, le moulin à scie se met en branle. Il fonctionnera environ six mois. Il utilise la force naturelle de l'eau, à cette époque. La pression de l'eau agit sur des mécanismes qui font fonctionner le moulin. John Guay employait une dizaine d'hommes à chacun de ses moulins. En 1871, selon le recensement nominatif, (1) il leur offrait \$10 de gages par mois, soit une diminution de \$8 par rapport à 1861.(2) Durant une saison, le moulin pouvait transformer 8 000 billots de pin et d'épinettes, en madriers et en planches. La valeur des billots était estimée à \$8 000, soit \$1/l'unité. Par contre, les madriers et planches, qui en avaient résulté, avaient une valeur de \$18 000, soit le double de la matière brute. Ainsi, avec ses quatre moulins, le marchand donnait du travail à 40 hommes, versait à ceux-ci \$2 400 en gages saisonniers, faisant scier environ 32 000 billots, pour en retirer \$72 000 de recettes brutes. Après avoir soustrait les gages des employés, les chiffres des recettes se situent à \$69 600. En adoptant comme hypothèse que les autres dépenses équivalent aux salaires, les recettes nettes des moulins à scie, à compter du printemps de 1876, avoisineraient les \$67 000, soit \$16 750 par moulin à scie. La rentabilité résulte en partie des bas salaires

(1) Recensement nominatif de Chicoutimi, 1871, tableau 6, f.3.

(2) Recensement nominatif de Chicoutimi, 1861, f.129v.

versés à chaque maillon de la chaîne forestière. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que les gains de la forêt ne procurent pas suffisamment d'espèces à ces hommes pour équilibrer leur budget. Faudrait-il revoir notre vision idyllique de forêt nourricière pour tous ces travailleurs? A notre avis, seuls les entrepreneurs forestiers, tels John Guay, les Price, connaissent réellement le sens de la forêt nourricière.

4. Collaboration d'un gendre

John Guay a mené seul ses affaires, depuis mars 1868, sauf pendant une brève période qu'il faut mentionner ici. Le 10 juin 1875, il s'est associé à un gendre, Louis-Napoléon Catellier qui avait marié Emma deux ans auparavant.(1) La société, devant durer dix ans, concernait les entreprises de John Guay et le commerce du gendre. Elle était donc de grande ampleur. Or voilà que pour des motifs inconnus, elle est dissoute 18 mois plus tard, soit le 4 décembre 1876.(2) Quelle influence eut-elle sur les affaires de John Guay? On ne le sait pas précisément. Cependant, on a noté un changement d'attitude de John Guay, à compter de 1875, à propos de sa clientèle: davantage d'obligations, de poursuites judiciaires et de transactions immobilières (achats et ventes). Est-ce le gendre qui l'a

(1) Jean Gagné, Chicoutimi, 9 février 1876 (acte de société). On mentionne que la société a débuté le 10 juin 1875.

(2) Jean Gagné, Chicoutimi, 4 décembre 1876.

influencé? Ou est-ce la maturité de l'homme d'affaires qui l'amène à craindre la multiplicité des mauvais payeurs et la fuite de certains d'entre eux?

Voilà les multiples activités de John Guay, depuis mars 1868 jusqu'à l'été de 1880, en gros. Cet homme a su gérer son commerce, ses propriétés et ses entreprises forestières avec intelligence et ingéniosité. Ses affaires ont même connu une croissance, en comparaison avec celles des années 1850-1868 où il avait été associé à Collard et à Dumas. Or, au fil des années, surtout à compter de 1875, son comportement à l'endroit de sa clientèle a changé: il est moins patient qu'auparavant, les dettes doivent s'inscrire sur des obligations, il intente plus facilement des poursuites, semble même forcer la main à ses débiteurs pour qu'ils payent leurs créances à même leurs biens. Peut-être qu'il est déçu de les voir s'engouffrer, davantage chaque mois, dans le crédit privé. A cet égard, est-il conscient qu'il peut y mettre une sourdine, en haussant les salaires de ses employés? Agir ainsi amènerait par contre une diminution de ses recettes. Or le profit, toujours le profit, constitue l'unique objectif d'un homme d'affaires comme lui. Or cet homme, à l'été de 1880, connaît de plus en plus de problèmes de santé. Voyons maintenant ses derniers moments et les questions successorales qui résultent de sa mort.

CHAPITRE QUATRIÈME

John Guay: sa succession (1880-1904)

Les pages qui suivent seront consacrées aux questions familiales et successorales de la famille Guay, depuis 1880 (mort de John Guay) jusqu'en 1904 (mort de sa veuve Marie-Emilie Tremblay). Elles aborderont aussi le monde des affaires auquel reste très liée cette famille. C'est au cours de ces années qu'on verra apparaître le talent exceptionnel d'une Marie-Emilie Tremblay, jusque-là discrète, en raison de contraintes juridiques touchant les femmes mariées. Libérée de celles-ci dès qu'elle fût devenue veuve, Marie-Emilie se lance dans les entreprises familiales avec une vigueur, une méthodologie et une aisance, qui ne nous surprennent point: elle-même issue du négoce, elle avait côtoyé et, assez certainement, conseillé son mari pendant toute la durée de leur régime matrimonial, soit pendant 30 ans. Elle est donc prête à porter le flambeau. Cependant, à cette tâche déjà énorme de gestionnaire d'entreprises familiales, s'en jouxtera une autre, que les femmes professionnelles d'aujourd'hui connaissent bien: celle de mère, incluant passablement de responsabilités. Or dès que ses enfants atteindront la majorité, on pense ici surtout à ses fils, elle leur fera assumer graduellement des responsabilités dans les entreprises familiales. Cependant, elle gardera la direction des affaires, pendant au moins dix ans. Puis, elle s'en retirera graduellement, laissant à ses fils le soin d'assumer

la relève. Entre-temps, elle aura réussi également à faire un partage équitable du patrimoine familial, entre ses enfants, ce qui requiert, encore là, une grande dextérité et une maîtrise peu commune des règles successorales. Donc, affaires intimistes, entreprises familiales, questions successorales, tels sont les sujets qui seront abordés dans ce dernier chapitre. Les archives notariales auront, encore une fois, constitué nos principales sources documentaires.

1. Décès de John Guay

Les activités de John Guay, surtout depuis 1868, s'étaient déroulées à un rythme, sans cesse croissant. Cet homme, au dire de contemporains, débordait d'énergies. Mais voilà qu'à partir du début de 1880, il fait montre pour la première fois d'un relâchement: sa présence chez le notaire et devant les tribunaux se fait plus rare qu'auparavant. Que se passe-t-il? On est porté à croire qu'il connut alors de graves problèmes de santé, car il mourra la même année. Comme le tableau 2 (décès de l'année précédente) du recensement de 1881 a été détruit,(1) on ne peut savoir la cause exacte

(1) Information fournie par les Archives nationales du Canada (Ottawa), le 16 janvier 1996 (lettre de M. Paul Lemieux, archiviste): "J'ai le regret de vous apprendre que seule une version microfilmée du tableau I des recensements de 1881, 1891 et 1901 a survécu. Tous les documents originaux relatifs à ces trois recensements ont disparu dans des circonstances qui ne sont pas décrites par l'inventaire du fonds RG31, Statistiques Canada. Cette lacune, je le regrette, est malheureusement sans appel et incontournable".

de son décès. Aussi est-il inutile d'échafauder des hypothèses là-dessus, car ce serait pure spéculation.(1) Quoi qu'il en soit, ce brasseur d'affaires eut droit à de belles funérailles à la Cathédrale de Chicoutimi. Le service fut célébré par son ami, Mgr Dominique Racine (évêque de Chicoutimi). On inhumait sa dépouille, selon ses voeux, au cimetière de la paroisse Saint-François-Xavier près de celle de son fils Eugène, décédé cinq ans auparavant, à l'âge de 20 ans. Un beau monument funéraire en forme d'obélisque rappelle son souvenir; il porte l'inscription suivante: "Jean Guay, décédé le 28 septembre 1880, à l'âge de 52 ans, Priez pour lui". Voilà une note empreinte de modestie mais aussi de dignité. Qui parmi les visiteurs de ce lieu, si riche en symboles, connaît réellement le personnage auquel fait référence l'inscription? Ce marchand s'était éteint au début de la cinquantaine, atteignant l'espérance de vie des hommes de son temps. Un Alexis Dumas avec lequel il s'était associé, un Pierre-Alexis Tremblay, beau-frère, sont également décédés au début de la cinquantaine, le premier en mars 1879,(2) le second en janvier 1879.(3) Par contre, un Joseph Collard, autre associé de John Guay aura plus de veine: il mourra en février 1886 "à l'âge de 74 ans et 20 jours".(4)

(1) Son fils Jean n'aborde point cette question dans ses Mémoires. On ne dispose donc d'aucune information formelle. Seuls des racontars sont connus, tel: problème de boisson (Journal de Jean-Baptiste Petit, commerçant).

(2) Registre d'état civil, Paroisse Notre-Dame d'Hébertville, 11 mars 1879 (acte de sépulture). Il avait 50 ans et huit mois.

(3) DBC, X: 750-751. Il avait 51 ans.

(4) Registre d'état civil, Paroisse Saint-Etienne de La Malbaie, 13 février 1886 (acte de sépulture).

2. La descendance de John Guay

Le couple, formé de John Guay et de Marie-Emilie Tremblay, avait eu onze enfants. Au moment de la dissolution du régime matrimonial, suite au décès de l'époux, dix enfants étaient encore vivants: quatre filles et six garçons. De ce nombre, quatre étaient majeurs (trois filles et un garçon), et six mineurs (une fille, cinq garçons). La responsabilité des enfants mineurs revenait à la veuve, selon les dispositions du Code civil de 1866, qui se situait dans le prolongement de la Coutume de Paris, en vigueur depuis le milieu du XVIIe siècle. Voilà une "grosse famille", comme on le disait à cette époque, étant donné que le nombre moyen d'enfants issus d'un couple se situait autour de cinq. Cette cellule familiale renfermait donc le double d'enfants d'une famille moyenne. On imagine l'animation constante que devait porter la mère à l'endroit de chaque enfant, surtout pendant la minorité qu'on ne délaissait qu'à 21 ans. Voici un portrait de famille, tel qu'on peut se le présenter, à l'automne de 1880: d'abord, il y a la veuve Marie-Emilie Tremblay, 49 ans, qu'on dit en bonne santé et imprégnée d'un foi catholique inébranlable; ensuite, les enfants:

1) Marie-Louise, l'ainée est âgée de 29 ans. Elle est native de Chicoutimi. Elle fréquenta le Couvent des Soeurs du Bon-Pasteur à Québec(1) et probablement l'école du Bon-Pasteur de Chicoutimi établie en 1865 (ces

(1) Mémoires de Jean Guay, no 165.

religieuses étaient des clientes de John Guay). Elle a épousé, à l'âge de 20 ans, un jeune avocat de Chicoutimi qui deviendra juge, Jean-Alfred Gagné, fils aîné du notaire Jean Gagné et de Christine Blackburn. C'est le notaire auprès duquel François Guay (père) à La Malbaie, puis John Guay à Chicoutimi, placèrent leur confiance pendant de nombreuses années. Le mariage eut lieu le 5 septembre 1871. Parmi les témoins présents à la cérémonie religieuse, citons les parents des conjoints, Elisabeth Cloutier (épouse de Joseph Collard), Emma Guay (soeur de la mariée) ainsi qu'Ovide Bossé. Le couple s'établit à Chicoutimi et avant son décès, John Guay put ainsi connaître quatre de ses petits-enfants, soit Eugène, Albert-Napoléon, Anne-Delphine et Edward.

2) Emma a 27 ans lors du décès de son père. Elle reçut la même éducation que sa soeur aînée. Elle se maria également à l'âge de 20 ans, à un commis-marchand natif de Montréal, Louis-Napoléon Catellier. Le mariage fut célébré à Chicoutimi le 17 juin 1873. C'est avec ce gendre que John Guay s'était associé en 1875-1876. Trois enfants (Alice, Louis-Joseph-Napoléon et Clothilde) étaient alors issus de leur union.

3) Jean, prénommé John aux recensements nominatifs de 1861 et de 1871, est âgé de 24 ans. Il reçut la même éducation que son frère défunt Eugène. Il étudia au collège de Lévis dès l'âge de 11 ans puis à l'Académie commerciale de Québec. Il résida en pension dans les mêmes familles que son frère. En 1874, ses parents l'envoyèrent étudier à Altoona (Pennsylvanie), un centre ferroviaire non loin de Pittsburg. Il y fit pendant quatre ans des études

qui le menèrent à la carrière d'ingénieur civil. Sa spécialité: la construction de voies ferrées. C'est lui qui nous a laissé de beaux souvenirs sur la famille Guay.(1)

4) Delphine a 22 ans et habite chez ses parents. Elle fréquenta probablement les mêmes couvents que ses soeurs aînées et étudia la musique. Elle héritera du piano familial.

5) Pierre-Alexis pour sa part est âgé de 20 ans. Comme il développa un intérêt marqué pour le commerce de son père, il est probable qu'il reçut comme ses frères une formation à l'Académie commerciale de Québec.

6) Alphonse quant à lui est âgé de 18 ans. Il fréquente le Séminaire de Chicoutimi où il se prépare à devenir imprimeur tout en travaillant lui aussi au commerce familial. Phénomène intéressant: en 1886, il achètera pour \$300 l'imprimerie du Séminaire, qui sera utilisée pour faire paraître Le Réveil du Saguenay, un hebdomadaire devant durer une année. Ce furent les premiers pas de la famille Guay dans la presse régionale.(2)

7) Louis a 16 ans et fréquente le Séminaire de Chicoutimi; par la suite, il ira au St. Micheal's College de Toronto(3) apprendre l'anglais et les

(1) Mémoires de Jean Guay, no 165.

(2) Raoul Lapointe, Histoire de l'imprimerie au Saguenay, Chicoutimi, 1969, p.53.

(3) Mémoires de Jean Guay, no 165.

techniques de l'agriculture. Il fera sa marque comme agriculteur dans le rang Saint-Pierre à Chicoutimi. Il remportera même la médaille d'argent du Mérite agricole.

8) Joseph-Dominique, sixième fils de la famille, a 14 ans. Il étudie lui aussi au Séminaire de Chicoutimi. Ce jeune homme allait, plus tard, se distinguer dans le monde des affaires (commerce, industrie forestière, presse régionale et pulperie de Chicoutimi) et dans la politique municipale (mairie de Chicoutimi). Il saura concilier, comme son père, le capitalisme avec la vie publique. Voilà deux avenues prometteuses pour une même personne mais combien risquées!

9) La fille cadette Lydia quant à elle est âgée de 12 ans. Elle devait fréquenter une institution privée, possiblement le Couvent des religieuses du Bon-Pasteur de Chicoutimi.

10) Enfin, voici Victor âgé de 10 ans, qui est étudiant au primaire comme le laisse entendre le recensement nominatif de 1881.

Ce tableau serait incomplet sans la mention d'Alexis Tremblay, père de Marie-Emilie, veuf, âgé de 81 ans. Le grand-père maternel réside dans ce foyer, depuis quelques années.(1) Pour les enfants, la présence de cet homme

(1) Recensement nominatif de Chicoutimi, 1881.

vénérable était très appréciée. En somme, neuf personnes habitent le logis ou dépendent de celui-ci: la veuve, sept enfants et le grand-père. Les tâches ménagères ne devaient point manquer dans cette maison, et ce, depuis longtemps.

3. Marie-Emilie Tremblay, femme d'affaires (1880-1890)

Comme le voulait l'usage dans le monde marchand, Marie-Emilie avait participé, pendant une trentaine d'années, fort discrètement cependant, aux activités commerciales de son mari. Elle avait donc acquis une expérience qui lui permettait de concilier les questions domestiques avec le monde extérieur des affaires. Possiblement que seule une femme pouvait se retrouver dans des univers aussi différents et y agir efficacement. Une femme de marchand devenait naturellement polyvalente, à l'instar des femmes d'aujourd'hui qui doivent concilier les travaux domestiques avec l'exercice d'une profession à l'extérieur.(1) Les marchands y voyaient là une possibilité de faire continuer leur commerce, advenant un décès, par leur femme, jusqu'à la majorité des enfants au moins, ceux-ci devant normalement succéder à leur mère. Voilà une longue tradition qu'on retrouve dans le monde marchand, depuis le XVI^e siècle, semble-t-il, c'est-à-dire, depuis les débuts du capitalisme marchand. Or pour que de tels objectifs se réalisent,

(1) Sur ces questions: la femme au foyer, la femme au travail, cf. André Burguière et autres, Histoire de la famille, Paris, Armand Colin, 1994, 3 vol., III: 279-643.

le marchand instituait son épouse, par-devant notaire, légataire universelle et exécutrice testamentaire, sachant fort bien qu'elle pourrait, dans l'intérêt de la famille, assumer ces tâches diverses: régler la succession avec débiteurs et créanciers, continuer les affaires marchandes, enfin, partager des actifs avec les héritiers que sont les enfants. Or les veuves s'en tireraient fort bien, certaines allant même jusqu'à connaître autant de succès, sinon davantage, que leur mari. Celles-ci pouvaient d'autant plus agir ainsi qu'elles retrouvaient les droits civils perdus lors du mariage, comme la possibilité de faire confectionner des documents officiels et d'intenter des actions judiciaires. Tels sont les défis qui attendaient la veuve Marie-Emilie Tremblay, aux lendemains du décès de John Guay, mais aussi les droits dont elle se trouvait désormais investie. Cette femme ne tardera pas à passer à l'action. Voyons-la à l'œuvre.

Le 5 octobre 1880, soit une semaine après le décès de son mari, elle signe une procuration en faveur de son fils Pierre-Alexis qui travaillait déjà au magasin. Elle lui donne pouvoir de gérer pour elle les affaires du magasin et le commerce du bois. Voici quelques clauses de cette pièce notariée:

"Au nom de sa mère (...) acheter, vendre toutes marchandises et tous autres effets qui font partie de son commerce, diriger et conduire les commis et les employés qui seront engagés par la dite Marie-Emilie Tremblay, se charger de toutes négociations, les exécuter, continuer le commerce du bois fait par John Guay, conserver et payer les limites lui appartenant, faire couper le bois par contrats et par jobbers selon qu'il sera avantageux, faire scier en la manière la plus avantageuse, payer les jobbers et autres employés, vendre le dit bois aux meilleures conditions, souscrire tous les billets à ordre, effets de commerce et autres engagements, tirer, accepter toutes traites, lettres de change endossement, avals, comptes courants et autres de commerce, faire tous profils, dénonciations, recours et garanties, tenir journal, livres et

registres, signer et tenir la correspondance."(1)

Voilà qui donne idée des affaires familiales. A noter livres de comptabilité, correspondance, qui sont le lot de gens avisés, soucieux du succès. Les écrits restent... L'année suivante, Marie-Emilie vend le magasin à ce même fils.(2) Les articles de commerce sont alors évalués à \$3 850. En 1875, la valeur des marchandises avait été estimée à \$11 601, soit \$7 751 de plus que lors de cette transaction. Comment peut-on expliquer une si nette différence? Deux hypothèses possibles: une diminution sensible du volume des affaires commerciales, ou, une vente à rabais, dont la différence constituerait un avancement d'hoirie. La seconde hypothèse nous semble la plus probable quoiqu'on n'écarte pas aussi une baisse temporaire au magasin, le temps de se réorganiser et de mettre en place les nouveaux acteurs. Disons en outre que Marie-Emilie concédera à Pierre-Alexis l'usage de la maison, de bâtiments et du quai, lorsque le jeune homme se mariera à Marie-Sophie-Odile Bossé, la fille d'Ovide Bossé: ceux-ci allaient partager la maison familiale pendant quatre ans.(3)

Si le magasin passe à son fils, en plus de certaines responsabilités, Marie-Emilie dirige les autres affaires de la succession pendant dix ans,

(1) Jean Gagné, Chicoutimi, 5 octobre 1880.

(2) Jean Gagné, Chicoutimi, 3 octobre 1881.

(3) Jean Gagné, Chicoutimi, 3 mai 1882.

c'est-à-dire jusqu'en 1890. Ainsi, signe-t-elle des obligations devant notaire, comme l'attestent les 46 contrats confectionnés pendant cette période. Que de similitudes avec les contrats de son mari! Les montants inscrits aux obligations (reconnaissances de dettes), varient de \$55.05 à \$1 400 et représentent une moyenne de \$250 par débiteur. Voilà la marge de crédit qu'accordait la succession. Dans 80% des cas, il s'agissait de cultivateurs qui étaient tenus de payer un intérêt annuel de 7% et d'hypothéquer leur terre en guise de garantie. D'autre part, contrairement à son mari, Marie-Emilie n'aura pas recours aux moyens légaux pour recouvrer ses créances. A cet égard, elle fera enregistrer les jugements prononcés du vivant de son mari contre certains débiteurs, fera inscrire des hypothèques sur les terres de ceux-ci jusqu'au remboursement final.

Marie-Emilie s'intéresse aussi à la coupe du bois, notamment dans les immenses concessions du sud du lac Kénogami. Bien qu'elle partage avec son fils une partie de cette gestion, elle tient à embaucher les employés, s'assurant ainsi une certaine autorité là-dessus.

Il semble aussi que les quatre moulins à scie de la succession eussent continué leurs activités. Comme aucun acte de vente n'a été retracé, on peut conclure qu'ils restent à la succession. Par contre, Marie-Emilie met un terme au cabotage du bois scié vers Québec, car elle vendit la goélette *Marten*(1) en 1882. Soulignons que six mois avant son décès, John Guay s'était

(1) Jean Gagné, Chicoutimi, 3 janvier 1882.

lui-même départi de la goélette *Alma*.⁽¹⁾ La production forestière de la succession semble désormais s'orienter vers le marché régional. Il se peut qu'une partie ait été vendue à des marchands possédant des goélettes, puis, transportée à nouveau vers Québec, jusqu'à ce que la pulperie de Chicoutimi absorbe le tout, à compter de 1896.

Marie-Emilie assume également la gestion d'un important patrimoine foncier. Or, à l'instar de son mari, elle va consacrer beaucoup d'énergies à le mettre en valeur. De plus, elle fera bon nombre de transactions immobilières. Ainsi, elle acquit une vingtaine de terres de cultivateurs. Celles-ci couvraient une superficie de 679 acres (données inconnues pour deux terres) et étaient estimées à \$8 685. Comme John Guay, Marie-Emilie paie ses terres en totalité, le jour même de la transaction, s'assurant ainsi quittance de la part des vendeurs. En outre, elle se départit de 19 terres, d'une superficie de 1 008 acres, pour la somme de \$6 374. Les acheteurs, pour la plupart cultivateurs, s'engageaient à faire des paiements périodiques (une à deux fois par année) et à verser un intérêt annuel de 7% sur le solde jusqu'au règlement final. Bien entendu qu'une hypothèque grevait la terre pendant ces quatre ou cinq ans, sinon davantage. D'où risques de saisies contre les mauvais payeurs. On peut ainsi constater que ces agriculteurs ne possèdent guère plus de liquidité que ceux des années précédentes. Ils font encore un large usage du crédit, tant au magasin que lors des transactions

(1) Ovide Bossé, Chicoutimi, 15 avril 1880.

immobilières. C'est clair, les détenteurs de capitaux se retrouvent ailleurs: ce sont les gens d'affaires, principaux bailleurs de fonds des cultivateurs, des ouvriers, des bûcherons, bref de ceux qui ont colonisé la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en lui donnant un air d'humanité. A cet égard, le comportement de la veuve Marie-Emilie ne pouvait être différent de celui de son mari ou des autres gens d'affaires. Le monde marchand depuis toujours impose ses règles, rigides; y déroger signifie mollesse, et rapidement, insuccès, abandon des affaires ou faillite. Voilà ce qu'ont appris à Marie-Emilie les 30 années qu'elle a passées à côtoyer son mari. Autant de leçons du capitalisme marchand qui, au même moment, sont transmises aux enfants de la veuve, appelés à continuer l'œuvre familiale.

Sur le plan foncier, ajoutons enfin que Marie-Emilie obtiendra une concession agricole de 120 acres située dans le 13ème rang du canton Chicoutimi. Bref, elle met en valeur ses propriétés foncières, en achète d'autres, se départit de certaines, puis obtint une concession importante.

A compter de 1890, alors qu'elle approche de la soixantaine, Marie-Emilie se contentera surtout de recouvrer des créances, comme l'attestent les nombreuses quittances signées par-devant notaire. Puis, graduellement, selon l'usage, elle se retirera des affaires pour passer le flambeau à ses fils Pierre-Alexis et Joseph-Dominique. C'est elle qui les aura initiés au monde des affaires. Elle avait donc aussi des talents de pédagogue.

4. Partage du patrimoine familial

Résumons-nous. Marie-Emilie s'occupait jusque-là des tâches domestiques, de la plus grande partie des affaires et de l'apprentissage de ses fils au monde marchand. Voilà des opérations complexes que seule une femme expérimentée, ordonnée et intelligente pouvait mener à bonne fin. Or elle assumera en plus des tâches, cette fois-ci, délicates qui concerneront le partage de la succession. Certes elle aurait pu mettre cela en veilleuse, comme la loi le lui permettait, mais elle préféra de son vivant partager, au fur et à mesure des circonstances, ce gros patrimoine entre ses enfants. De cette manière, chacun sera amené, selon son talent et ses aptitudes, à faire fructifier la part qui lui reviendrait. Et puis, on évite ainsi des procès entre des proches toujours nuisibles à l'image d'une famille, car la loi prévoit un partage équitable entre les héritiers. Il faut donc se conformer aux règles sans mettre en danger l'existence de ce patrimoine.

John Guay avait d'abord veillé à ce que ses enfants reçoivent lors de leur mariage, quelques lots de terre et de bon gages. Or, Marie-Emilie continuera à agir ainsi. Pour faire connaître un tel partage de patrimoine, on aurait pu présenter le détail de ce que chacun a reçu, car les archives notariales permettent de le faire. Pour chacun des 10 enfants, cela eut constitué une démonstration assez lourde, et au total, redondante. On a donc préféré retenir deux cas: un pour une fille (Lydia), l'autre pour un garçon (Victor). Il s'agit bien sûr de cas représentatifs.

Lydia, rappelons-le, est la quatrième fille de John et de Marie-Emilie. Elle se marie en juin 1889 à un jeune avocat de Chicoutimi, Louis-Gonzague Belley, qui fut rédacteur en chef pendant 17 mois (août 1887 - 2 janvier 1889), en compagnie de Joseph-Dominique Guay, du nouvel hebdomadaire Le Progrès du Saguenay (1er numéro: 18 août 1887); à compter du 3 janvier 1889 jusqu'à juillet 1908, Joseph-Dominique Guay sera alors le propriétaire, l'éditeur et le rédacteur du journal. Rien d'étonnant donc à ce que l'annonce du bureau d'avocat de Louis-Gonzague Belley apparaisse en haut à gauche, de la une de ce journal.(1) Lydia a ainsi épousé l'associé de son frère. Voici ce que reçut la conjointe, de sa mère:

"Un ménage et ameublement de salon avec tapis, un ameublement de chambre à coucher avec tapis, ses bagues, ses bijoux, effets et hardes de corps, tapis et meubles de salle à dîner, meubles et ustensiles de cuisine, un poêle double, c'est-à-dire à deux ponts et tuyau, un set de vaisselles complet, un trousseau complet de demoiselle et un autre ménage et ameublement de chambre à coucher (...)".(2)

Elle reçut également trois lots (11, 13, 81) situés dans le quartier est du village de Chicoutimi ainsi qu'une maison qui avait appartenu à Mgr Dominique Racine.(3) Enfin, elle obtint une somme de \$2 000 en argent, aux lendemains du décès de sa mère.

(1) Raoul Lapointe, Histoire de l'imprimerie au Saguenay, Chicoutimi, 1969, pp.54-63.

(2) Jean Gagné, Chicoutimi, 21 juin 1889.

(3) Thomas-Z. Cloutier, Chicoutimi, 25 avril 1889. Soulignons que Mgr Racine est décédé le 28 janvier 1888.

Victor, quant à lui, épouse en octobre 1889, à Chicoutimi, Marie-Jenny Grant, fille du marchand William Grant et de Marie-Emma Caron.(1) Le conjoint, qui se déclare cultivateur, reçoit de sa mère ces propriétés, situées dans le canton Chicoutimi: les lots 11 et 12 du 7ème rang sud-ouest du Chemin Sydenham, couvrant une superficie de 100 acres, avec bâties; un autre lot situé dans le 8ème rang sud-ouest du Chemin Sydenham contenant également 100 acres, avec les bâties; un demi-lot cette fois, no 15 situé dans le 7ème rang et enfin les lots 19 et 20 du même rang; soit cinq lots et demi. Le jeune marié reçut également des carrioles, des traîneaux, des chariots, des moissonneuses, un moulin à battre, des charrettes, etc., plus des animaux: trois chevaux, huit vaches, quatre boeufs, six cochons et quatorze moutons. Ajoutons à cela un ménage complet estimé à \$4 000. Enfin, une somme de \$2 000 après le décès de sa mère.

Les garçons reçurent, somme toute, davantage de propriétés immobilières que les filles. Ce sont eux également qui eurent le fonds de commerce, en retour de déboursés de leur part, comme on l'a vu dans le cas de Pierre-Alexis. Est-il besoin de souligner que toutes ces questions successorales sont extrêmement complexes.

Au total, le patrimoine familial fut partagé avec équité sans que personne n'ait eu à défendre ses droits par recours judiciaires. Voilà

(1) Jean Gagné, Chicoutimi, 10 octobre 1889.

l'idée qui est à retenir. Elle illustre, d'une part, le respect que portaient les enfants à l'endroit de leur mère, et d'autre part, l'entente cordiale qui régnait entre les membres de cette famille. Le succès en affaires repose aussi sur des assises de cette nature-là. Rappelons qu'une situation similaire avait prévalu lors du partage de la succession de François, père de John Guay; cette fois-là, c'est le veuf qui s'était chargé de répartir les actifs entre les héritiers.

5. Décès de Marie-Emilie Tremblay (1904)

Après avoir exercé pendant quarante ans diverses activités marchandes, Marie-Emilie s'est retirée graduellement du monde des affaires à compter des années 1890 pour se consacrer peut-être davantage à elle-même, à ses enfants et petits-enfants. Comme la plupart des dames bourgeoises de son époque, il est possible qu'elle ait accordé aussi une partie de son temps, à ce moment-là, à des œuvres sociales et religieuses. Or sa santé déclina soudainement. En 1897, à l'âge de 65 ans, elle fut frappée d'apoplexie et d'un début de paralysie. Malgré sa maladie, elle vivra encore sept ans entourée des siens, puis mourra en 1904.

On peut lire dans Le progrès du Saguenay, une notice écrite possiblement par son fils Joseph-Dominique: "(...) l'important cortège de citoyens qui ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure les restes de la défunte, prouve à quel point elle jouissait de l'estime et de la

considération de toute notre population".(1) Marie-Emilie fut inhumée dans le cimetière de la paroisse Saint-François-Xavier de Chicoutimi près de son mari, comme elle l'avait demandé. Le monument funéraire, similaire à celui de son mari, porte cette inscription: "Marie-Emilie Tremblay, épouse de Jean Guay, décédée le 9 janvier 1904 à l'âge de 73 ans. R.I.P."

Quelques jours après les funérailles de Marie-Emilie, le notaire Thomas-Z. Cloutier, autre ami de la famille, fit la lecture du testament de la défunte à la résidence de Joseph-Dominique. Dans son acte testamentaire, Marie-Emilie léguait tous ses biens personnels à son fils Joseph-Dominique, qu'elle instituait légataire universel et exécuteur testamentaire. Ce dernier reçut par ailleurs la responsabilité de donner à ses frères et soeurs, diverses sommes d'argent qu'elle leur avait réservées: environ \$14 500.

L'œuvre qu'accomplit John Guay dans sa carrière de marchand n'aurait pu être ainsi sans l'appui et la collaboration de son épouse. Après le décès du marchand, Marie-Emilie, dans sa double tâche de mère et de femme d'affaires, a su trouver la motivation et l'énergie pour assumer diverses responsabilités. Elle exploita ses talents et veilla à transmettre le flambeau à quelques-uns de ses enfants. Elle fit tout cela dans la pure tradition du capitalisme marchand. Elle veilla de plus à répartir entre ses

(1) Le Progrès du Saguenay, 15 janvier 1904.

enfants, au fur et à mesure des circonstances, une partie du patrimoine familial, réservant les valeurs monétaires après son décès. Bref, elle fut une grande femme d'affaires et joua un rôle majeur dans l'apprentissage du monde marchand auprès de ses fils. Leur étincelante réussite ne commença-t-elle pas de son vivant?

CONCLUSION

L'évolution du capitalisme marchand implique des règles auxquelles un homme d'affaires ne peut se soustraire. Ne s'improvise pas marchand qui le désire, cela prend du talent et bien entendu des capitaux. Le phénomène de génération spontanée est très peu répandu dans le Québec du XIXe siècle, voire même inexistant dans le cas de John Guay. Le milieu familial dans lequel il grandit le prédispose à développer un intérêt mais aussi des aptitudes pour les affaires de commerce, de la forêt et de la terre. L'œuvre de réussite qu'il mena au cours de sa carrière fait dorénavant la preuve qu'il est possible pour un marchand canadien-français de percer avec brio dans le monde des affaires; un monde rappelons-le où les Canadiens anglais contrôlaient la plupart des activités commerciales et industrielles.

Le profil général de la famille de John Guay nous dévoile d'abord une lignée d'hommes ambitieux. Le premier ancêtre à risquer l'aventure de la Nouvelle-France s'établit à Québec vers 1670. Les quatre générations qui lui succéderont se déplacent très peu à travers le Québec et préfèrent suivre le mouvement de l'agriculture qui tend à s'orienter vers Baie Saint-Paul, puis vers La Malbaie. Une famille d'agriculteurs d'une génération à l'autre mais peu commune. La famille de Josse Guay, entre autres, compte parmi les plus anciennes de la paroisse Saint-Etienne de La Malbaie. Il n'est pas étonnant que François (le sixième de la lignée) connut à cet endroit une carrière

enviable et bien remplie. Son talent de milicien, son métier de charpentier et d'entrepreneur forestier lui permettent d'amasser des biens importants. Le décès de l'épouse va bouleverser la vie de François. Il confie à la grand-mère maternelle et à des servantes, pour quelques années, le soin de ses sept enfants en bas âge. Ensuite, il construira des moulins à scie au Saguenay pour le compte de la société des Vingt-et-Un puis constituera un patrimoine foncier considérable. Il trouvera aussi le temps de servir au sein de sa communauté à titre de juge de paix et de capitaine de milice. Enfin, jusqu'à ce qu'il se marie en secondes noces avec Ursule Boulianne, il veille à régler la succession et effectue un partage équitable de ses biens entre ses enfants.

Le milieu dans lequel John Guay grandit influença sa carrière sinon toute sa vie. Il reçoit de ses parents une bonne éducation et le privilège de parfaire des études à Québec, ce qui pour l'époque était exceptionnel. A 15 ans, il quitte les études, fait son apprentissage au magasin de son père, puis entre au service d'un marchand de La Malbaie, Joseph Collard, à titre de commis. En 1848, il sera chargé d'établir pour Collard les bases d'un commerce au Saguenay, soit à Chicoutimi.

Le potentiel de l'endroit s'avère intéressant, le village est récent, tout est à bâtir, le contexte est propice aux affaires. John Guay connaît bien la région pour l'avoir explorée plus jeune avec son père. Son expérience, il la développera à l'intérieur d'associations conclues d'abord avec Joseph Collard, soit de 1850-1855. Dans un second temps, Alexis Dumas,

autre marchand de La Malbaie, se joindra à eux entre 1855 et 1865. Enfin en 1865, autre association avec Collard qui durera jusqu'en 1868. Jusque-là, chacun des associés offrait l'exclusivité de service à la société et John Guay voit aux affaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au nom et pour le profit des associés. Il consacrera 18 années de sa vie aux sociétés, veillant à bâtir un commerce prospère à Chicoutimi, une clientèle qui garantisse le succès. Il s'applique à accumuler des valeurs sûres et sans risque dans les propriétés foncières, et se taille une place dans l'industrie forestière et le cabotage.

Lors de la dissolution en 1868, chacun conserve l'actif et le passif de l'aire géographique dont il avait eu la responsabilité, soit dans le cas de John Guay, de tout ce qui concernait les affaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Un partage équitable quoiqu'en pensent les historiens. Or, c'est à l'aube de la quarantaine que John Guay entreprend la seconde phase de sa carrière; il poursuit ses activités commerciales de façon indépendante. Son expérience, ses capitaux et son nom le mènent à accéder au rang de la bourgeoisie de Chicoutimi et à connaître la prospérité matérielle. Le secret de sa réussite? John Guay ne développa pas d'autres centres d'intérêt que ceux qu'il connaissait déjà, c'est-à-dire le crédit hypothécaire et ordinaire, les obligations, les valeurs commerciales, les valeurs mobilières et immobilières et l'industrie du bois. D'autre part, il continue d'observer la méthode et la logique des affaires des sociétés auxquelles il a appartenu.

La participation de son épouse et de quelques-uns de ses fils aux affaires aura également contribué à accroître un esprit d'ambition et de réussite au sein de la famille. Enfin, soulignons que l'implication du personnage dans son milieu (fonctions de maire, de président de la commission scolaire, de maître de poste) a certainement contribué à son succès.

Somme toute, à son décès en 1880, John Guay laisse à son épouse Marie-Emilie, un imposant patrimoine, mais également un grand défi à relever: celui de poursuivre les affaires afin que puissent lui succéder ses héritiers et de veiller à ce qu'ils soient tous bien établis. C'est d'ailleurs ce à quoi Marie-Emilie s'appliqua à faire jusqu'à ce qu'elle se retire du monde des affaires. La fortune accumulée de la famille se retrouve ainsi partagée de façon équitable comme l'avait fait François Guay pour ses enfants.

Les capitaux marchands que John Guay et Marie-Emilie Tremblay se sont appliqués à amasser ne s'éteignent pas après leur décès. Leurs héritiers, tous aussi ambitieux et doués que les parents, sauront à leur tour développer des entreprises industrielles cette fois, qui serviront à promouvoir le potentiel économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La pulperie de Chicoutimi en est un bon exemple (1896).

L'analyse globale d'un cas de réussite en affaires tel celui de John Guay qui tire ses profits des prêts usuraires des gens de la ville et de la campagne, serait davantage complète si l'on approfondissait le phénomène de l'endettement de la population de la région et ce, depuis son ouverture en

1838. Ce phénomène est constant depuis le XIII^e siècle dans tous les pays d'Europe, et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, "un pays neuf", ne fait pas exception. Dans le cas qui nous intéresse ici, l'endettement est très apparent, nos statistiques le dévoilent: obligations, poursuites judiciaires, saisies officielles ou déguisées (ventes forcées). Pendant quarante ans, les clients de John Guay et de Marie-Emilie par la suite, des agriculteurs, des bûcherons, des ouvriers des villages et des campagnes, s'enlisent dans le crédit privé par manque de liquidité. Des sommes élevées sont inscrites aux livres de comptes et les longs délais de remboursement avec intérêt démontrent les graves difficultés qu'ont les débiteurs à s'acquitter de leurs obligations à l'égard du créancier. La perte de leurs propriétés augmentera la fortune du capitaliste marchand lorsque viendra le temps pour ce dernier de faire mainmise sur ces terres.

On peut se demander également jusqu'à quel point l'industrie forestière a pu enrayer ce phénomène d'endettement. Elle aura certainement été rentable mais pour qui? Il y a toujours eu des capitaux dans cette région, comme partout ailleurs; or Braudel nous le rappelle, ceux-ci restent aux mains des capitalistes. Le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean se serait-il fait à crédit comme le laisse croire l'analyse des affaires marchandes de John Guay? Tout porte à répondre par l'affirmative. D'autre part, ce phénomène a-t-il pris fin à un moment ou à un autre? A cet égard, jetons un coup d'oeil sur ces agriculteurs saguenayens et jeannois, des années 1950-1960. Que font-ils? A peu de choses près, les mêmes gestes que leurs ancêtres: ils cultivent de peine et de misère leur terre, achètent à crédit des

marchandises essentielles chez le marchand du village, empruntent auprès du Crédit agricole pour renouveler leurs instruments aratoires, vont bûcher l'hiver et font la drave le printemps pour le compte de leur marchand, diminuant par là légèrement leur dette auprès de ce créancier. Or au bout du compte, ils ne s'en sortent pas, d'où l'obligation, un jour ou l'autre, de vendre tous leurs biens immobiliers et mobiliers, en bout de ligne, au profit du Crédit agricole et du marchand du village. Ceux qui auront atteint la soixantaine prendront une retraite au village, le plus souvent comme locataires, n'effectuant plus que de légers travaux. Les plus jeunes iront tenter leurs chances en ville, espérant par là améliorer leurs conditions de vie. Ils se retrouveront journaliers, ouvriers dans des usines, québécoises ou canadiennes, menant, il faut le dire, une vie assez misérable. La ville n'était pas faite pour ces hommes, épris de liberté de mouvement et de plein air. Les publicistes du XIXe siècle, tel Arthur Buies, qui vantèrent les possibilités illimitées d'une telle région, eurent-ils raison? Sûrement en tout cas pour des entrepreneurs comme John Guay.

L'intérêt d'étudier les activités des marchands, des entrepreneurs forestiers, en parallèle avec le phénomène de la constance de l'endettement, vient certainement répondre à un besoin de la connaissance historique. Il est essentiel de mettre en lumière les bases sur lesquelles a évolué la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que les conséquences de cette évolution sur la population régionale.

ANNEXE 1

Généalogie de la famille Guay, XVIIe-XXe siècles

1. Première génération

Gaston Guay

- b. France, 1630, Montreuil-sous-bois, archevêché de Paris.
M. France, Montreuil-sous-bois, à Jeanne Prévost, 1631-1699,
décédée à Québec à l'âge de 70 ans.
S. Québec, 7 janvier 1682.

Enfants: 5

2. Deuxième génération

Mathieu Guay ou Gastonguay

- b. France, 1650.
M1. Québec, janvier 1681, à Thérèse Poirier, fille de Vincent et
de Françoise Pinguet, décédée à Québec le 26 septembre 1693.

Premier lit: 7 enfants dont Noël

- M2. Québec, 11 janvier 1694, à Anne Brisson, fille de René et de
Anne Vézina, décédée à Québec en 1694.

Deuxième lit: 1 enfant

- M3. Québec, 17 août 1695, à Marguerite Balan, fille de Pierre et
de Renée Biret.

Troisième lit: 11 enfants

- S. Québec, 5 juillet 1719.

Abréviations: b.: baptisé(e) M.: marié(e) S.: sépulture

3. Troisième génération

Noël Guay

b. Québec, 10 juillet 1688.

M1. Baie Saint-Paul, 9 juin 1711, à Madeleine Poulin, fille de Jean et de Louise Paré, décédée en 1713.

Premier lit: 1 enfant

M2. Baie Saint-Paul, 4 juin 1716, à Catherine Simard-Lombrette, fille de Noël et de Marie-Madeleine Racine, décédée en 1748.

Deuxième lit: 9 enfants dont Joseph

S. Baie Saint-Paul, 6 août 1728.

4. Quatrième génération

Joseph Guay

b. Baie Saint-Paul, 1722.

M. Eboulement, 1744, à Procule Tremblay, fille d'Etienne et de Marie Fortin.

S. Baie Saint-Paul, 1776 (mort piétiné par son cheval).

Enfants: 13 dont Josse

5. Cinquième génération

Athanase-Victor-Josse Guay

b. Baie Saint-Paul, 12 décembre 1749.

M. La Malbaie, 15 octobre 1776, à Geneviève Mattest, fille de Jean-Baptiste I.

S. La Malbaie, 30 novembre 1833.

Enfants: 10 dont François

6. Sixième génération**François Guay****b. La Malbaie, 1793.****Un enfant illégitime: Elyse (née en 1820)****M1. La Malbaie, 9 mai 1824, à Théotiste Dallaire, fille de Joseph et de Victoire Desgagné, décédée en 1835.****Premier lit: 7 enfants dont John****M2. La Malbaie, 5 juillet 1853, à Ursule Boulianne.****S. La Malbaie, 18 juin 1860.****7. Septième génération****John Guay****b. La Malbaie, 10 août 1828.****M. La Malbaie, 11 février 1850, à Marie-Emilie Tremblay, fille d'Alexis et de Marie-Josephte Duguay, décédée le 9 janvier 1904.****Décédé à Chicoutimi, 28 septembre 1880.****Enfants: 11 (tous baptisés à Chicoutimi)**

- 1- Marie-Louise (1851-?)
- 2- Emma (1853-?)
- 3- Eugène (1854-1875)
- 4- Jean (1856-?)
- 5- Delphine (1858-?)
- 6- Pierre-Alexis (1860-?)
- 7- Alphonse (1862-?)
- 8- Louis (1864-?)
- 9- Joseph-Dominique (1866-1925)
- 10- Lydia (1868-?)
- 11- Victor (1870-?)

ANNEXE II



John Guay (1828-1880)
(Source: ANQ-Chicoutimi,
Fonds SHS:4956-A)



Marie-Emilie Tremblay (1831-1904)
(Source: ANQ-Chicoutimi,
fonds SHS: 4956-A)

